

PER

A-799

BNQ

ARQ

LA REVUE D'ARCHITECTURE



PROPOS SUR LE MAUSOLÉE DU BOISÉ DE L'EST
DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

127

MAI 2004

Le nouvel art de construire



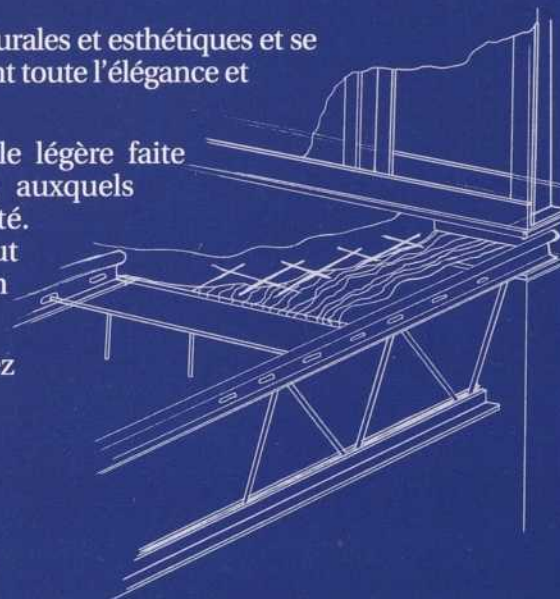
Projet : Domaine Duvernay
Laval, QC
Promoteur : Cholette et Morin
Architecte : Antoine Chaloub

Le système Expapro^{MC} offre une solution efficace et économique pour ériger rapidement un édifice multirésidentiel. Il permet de fermer la coquille d'un édifice de 30 000 pieds carrés sur six étages en moins de cinq semaines.

Il est conçu pour satisfaire toutes les exigences architecturales et esthétiques et se prête bien à l'utilisation de finis extérieurs variés, donnant toute l'élégance et la durabilité voulues au bâtiment.

Le mur porteur est constitué d'une paroi structurale légère faite d'acier galvanisé et d'écrans pare-feux et pare-air, auxquels s'ajoute un isolant en polystyrène à haute densité. Assemblé en usine dans des conditions idéales, il peut être livré recouvert de béton polymère ou sans finition extérieure.

Pour en connaître davantage sur ce produit, composez dès aujourd'hui le 1-888-836-9807.




EXPANPRO^{MC}
Solutions créatives de construction

740, avenue Guy-Poulin
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
Téléphone : (418) 397-1000 Télécopieur : (418) 397-1001
www.expapro.com

Sommaire

ÉDITORIAL

5 LA MONTAGNE A-T-ELLE UNE COULEUR ?

PIERRE BOYER-MERCIER

7 LE VÉRITABLE CARACTÈRE DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

PIERRE-RICHARD BISSON

19 NOTES SUR LE PROJET TENACE DE CONSTRUIRE UN MAUSOLÉE ARCHITECTURÉ
DANS UN PAYSAGE SACRÉ ET COMMÉMORATIF

DINU BUMBARU

20 LES OBJECTIFS CONCEPTUELS ENCADRANT L'IMPLANTATION ET LE TRAITEMENT DU
MAUSOLÉE DU BOISÉ DE L'EST DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

PAUL FAUCHER

24 MÉMOIRE PRÉSENTÉ LORS DES AUDIENCES DE L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE
MONTRÉAL CONCERNANT LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT
DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

GEORGES ADAMCZYK ET PIERRE BOYER-MERCIER

26 CONSACRER OU CONSTRUIRE, LE CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES CONTRE LE MONT ROYAL ?

LUC NOPPEN ET LUCIE K. MORISSET

34 HOMMAGE À JEAN OUELLET

CRÉDITS

Éditeur: PIERRE BOYER-MERCIER

Membres fondateurs de la revue: PIERRE BOYER-MERCIER, PIERRE BEAUPRÉ, JEAN-LOUIS ROBILARD ET JEAN-H. MERCIER.

Membres du comité de rédaction: GEORGES ADAMCZYK, DAVID COVO, ÉMILIEN VACHON, BORKUR BERGMAN, LUC NOPPEN.

Production graphique: COPILIA DESIGN INC.

Directeur artistique: JEAN-H. MERCIER.

Représentants publicitaires (Sales Representatives) : JACQUES LAUZON ET ASSOCIÉS.

■ Bureau de Montréal: 100, Alexis Nihon, bureau 592 / Ville Saint-Laurent, Québec /H4M 2P1.

Téléphone: (514) 747-2332 / Télécopieur: (514) 747-6556.

■ Bureau de Toronto : 1-800-689-0344.

ARQ est distribuée à tous les membres de L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC ET DE LA SOCIÉTÉ DES DESIGNERS D'INTÉRIEUR DU QUÉBEC

Dépôt légal: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC et BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA.

© ART ET ARCHITECTURE QUÉBEC: Les articles qui paraissent dans ARQ sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

ISSN: 1203-1488.

Envois de publications canadiennes: contrat de vente #40037429

ARQ est publié quatre fois l'an par ART ET ARCHITECTURE QUÉBEC, organisme sans non-lucratif.

Les changements d'adresse et les demandes d'abonnement doivent être adressés à:

ART ET ARCHITECTURE QUÉBEC / 86, rue Morin, Sainte-Adèle, Qc / J8B 2P7 / Tél. rédaction: (514) 523-7024; administration (450) 229-0551.

Abonnements au CANADA (taxes comprises): 1 an (4 numéros): 36,81 \$ / 57,51 \$ pour les institutions et les gouvernements.

Abonnements USA 1 AN: (4 numéros) 50,00 \$ / Abonnements AUTRES PAYS: 60,00 \$.

ARQ est indexé dans «Repères».

Préfabriqué – Une enveloppe de bâtiment durable

Architect: Zeidler Grinnell Partnership

Lorsqu'il est question de protéger l'intérieur de votre bâtiment contre l'infiltration de l'eau et de l'air, le béton préfabriqué procure une enveloppe qui résiste aux rigueurs de la nature à travers le temps.

Avantages fonctionnels du béton préfabriqué

- Enveloppe de bâtiment efficace
- Palette de couleurs et de textures
- Propriétés thermiques avantageuses
- Isolation acoustique
- Résistance au feu
- Durabilité – peu ou aucun entretien
- Capacités structurales

Avantages pour le chantier

- Possibilité d'un seul intervenant responsable
- Économie de temps
- Économie de frais d'installation
- Fermeture rapide
- Programmation des corps de métier
- Niveau de bruit peu élevé



100-196 avenue Bronson, Ottawa, Ontario, Canada K1R 6H4

Tel: (613) 232-2619 Fax: (613) 232-5139 Sans Frais: 1-877-937-2724

E-mail: info@cpci.ca > Contactez-nous pour plus de renseignements

Localisez le préfabricant le plus près de chez vous en consultant le site www.precastsearch.com

www.cpci.ca

INSTITUT CANADIEN DU BÉTON PRÉFABRIQUÉ ET PRÉCONTRAIT

Le Béton Préfabriqué... Votre Alternative!



WWW.RINOXINC.COM



LA CRÉATION AU SERVICE DE LA RÉALISATION

LES CRÉATEURS DES PRODUITS RINOX VOUS PROPOSENT LE FRUIT DE LEUR TALENT DANS LES DOMAINES DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER, DE LA MAÇONNERIE ET DU REVÊTEMENT MURAL DÉCORATIF.

AVANT-GARDISTE, RINOX INNOVE GRÂCE À SA GAMME DE PRODUITS À L'ESTHÉTISME EXCLUSIF QUI SAURONT VOUS INSPIRER DANS VOS PLUS BELLES RÉALISATIONS INTÉRIEURES ET/OU EXTÉRIEURES. LAISSEZ LIBRE-COURS À VOTRE IMAGINATION AVEC DES PRODUITS QUI SURPASSENT LES NORMES DE QUALITÉ DE L'INDUSTRIE.

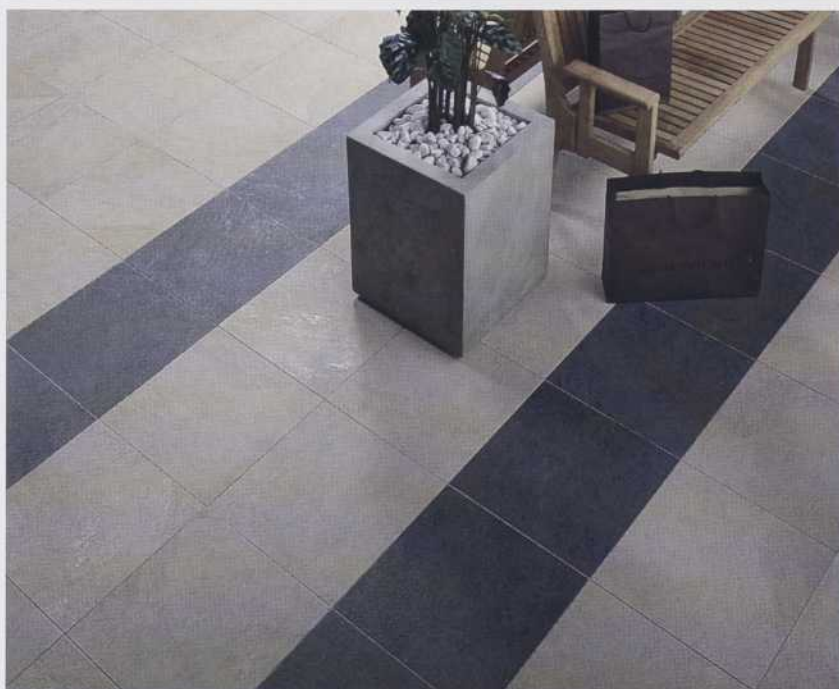


RIVE-NORD 450.477.4669
MONTRÉAL 514.990.9377
EXTÉRIEUR 1 888.855.9999
TÉLÉCOPIEUR 450.477.0999

3200 BOUL. DES ENTREPRISES, TERREBONNE (QC) J6X 4J8

EXTREMA

RESISTENZA ESTREMA, INTENSA EMOZIONE



Les Collections
CENTURA

porcelaine, céramique, vinyle, tapis
montréal : 514.336.4311
québec : 418.653.5267

La montagne a-t-elle une couleur ?

PIERRE BOYER-MERCIER

« À quoi sert-il à un peuple
de protéger son patrimoine
s'il n'en produit plus ? »

Pierre Perreault

Une question pour le moins pertinente suite à la parution d'un entrefilet dans *La Presse* de mercredi le 24 mars dernier qui annonçait dans une déclaration laconique que « les projets de mausolée du boisé de l'est (du cimetière Notre-Dame-des-Neiges) ne recevront jamais l'assentiment d'une majorité de citoyens et de représentants de la société civile peu importe les efforts consentis pour intégrer le bâtiment à la topographie locale ». Un communiqué qui confirme l'attitude inflexible de l'Office de consultation publique de Montréal (formé de conservationnistes reconnus) dont « la stratégie est simple, écrit Paul Faucher, l'architecte du projet du mausolée « l'évolution patrimoniale sur la montagne doit cesser à partir de MAINTENANT, point à la ligne ».

L'ambiguïté de l'argumentation des opposants au mausolée se situe, à notre avis, entre une position incontournable d'immobilisme et une incapacité à reconnaître qu'une intervention sensible puisse enrichir un contexte tel que celui du cimetière, voire du mont Royal lui-même: ils n'ont, de fait, jamais critiqué la qualité du projet soumis étant plutôt prédisposés à lui tourner le dos à priori. Pis encore, s'ils s'en réfèrent au fond du problème, leurs démonstrations s'échafaudent souvent (consciemment ou pas) sur des imprécisions favorables à leur cause: la caractérisation du lieu, celle de « cimetière-jardin », avancée par la Commission des biens culturels du Québec et retenue avantageusement par l'O.C.P.M., ne soutient pas, au préalable la thèse d'une implantation de mausolée. L'O.C.P.M., même instruite de l'expertise antinomique du regretté historien de l'architecture, Pierre-Richard Bisson, n'a pas jugé bon de se raviser. Inquiétant et choquant acharnement de la part d'une nécessaire vigie qui devait savoir faire la part des choses.

À une résistance opiniâtre, tous les arguments sont bons, même les plus fallacieux. On voit ce que l'on veut bien voir et on détourne opportunément les yeux de bien plus malignes tumeurs; le scandaleux stationnement devant la maison Smith, où logent les Amis de la montagne, en est un exemple probant: un stationnement d'où la visibilité des mausolées, a-t-on dit sans rire, créerait un impact visuel trop important sur un territoire fragile...

Pour faire la lumière sur la vraie nature du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et sur la concordance inhérente des mausolées, nous reproduisons intégralement dans les pages qui suivent, une partie de la réponse de Pierre-Richard Bisson au rapport de la Commission des biens culturels du Québec sur « L'avenir du mont Royal ». Un rapport qui a sans doute consolidé la position des opposants et de « la majorité (non démontrée...) de citoyens ».

Luc Noppen et Lucie K. Morisset, deux autres historiens parmi les plus réputés du Québec, préconisent dans leur article « Consacrer ou construire / le cimetière Notre-Dame-des-Neiges contre le mont Royal », une caractérisation encore plus pointue que celle de Bisson, déclarant le cimetière « typiquement montréalais ». Tous les trois dénoncent la confusion des genres entre le concept de parc et de cimetière véhiculée par le rapport de la Commission des biens culturels du Québec et reconnaissent unanimement la compatibilité inhérente des mausolées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Plus encore écrivent pertinemment Luc Noppen et Lucie K. Morisset, la conservation du cimetière passe d'abord par le maintien de ses activités. À un conservatisme à outrance s'oppose parfois le bon sens.

JEAN OUELLET 1922-2004

La rédaction de la revue transmet des plus sincères sympathies à la famille de Jean Ouellet, décédé le 6 mars dernier. Jean, un collaborateur de première heure de la revue avec qui il entretenait une correspondance régulière, a toujours pratiqué l'architecture comme une vocation, une démarche qui nous inspire et nous soutient.



*Bientôt une deuxième
flamme au Québec.*

Sous peu, Hanson mettra en opération son deuxième four de briques d'argile à La Prairie. La disponibilité de ce produit de qualité, l'expérience et le service auquel vous vous attendez du seul manufacturier de briques d'argile cuites au Québec en seront alors accrus.

Allez-y, enflammez votre imagination – nous allumerons bientôt le four.

Pour de plus amples informations, composez 1-877-HANSON8 aujourd'hui même ou visitez notre site Internet www.hansonbrick.com pour découvrir notre collection complète.

 **Hanson**
Le reflet d'une brique^{MC}

LE VÉRITABLE CARACTÈRE DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME DES NEIGES

PIERRE-RICHARD BISSON

LE VÉRITABLE CARACTÈRE DU CIMETIÈRE

UN ÉMULE DU CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE, À PARIS

Un article paru dans le journal *La Minerve* le 14 décembre 1852, c'est-à-dire, à un moment où la création d'un nouveau cimetière est déjà décidée, dit clairement que la Fabrique de la paroisse Notre-Dame est «disposée à ne rien épargner pour le rendre tout à fait convenable pour le but auquel il est destiné ... (et) à en faire un second Père Lachaise». La chose n'est pas surprenante:

a) parce que le cimetière parisien, inauguré en 1804, avait à cette époque acquis une réputation internationale, b) parce que Jean-Baptiste Bréguier, dit Saint-Pierre, le Curé de la paroisse Notre-Dame qui préside aux assemblées de la Fabrique et qui est par surcroît Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, est surtout natif de France, susceptible non seulement d'avoir une connaissance directe du cimetière du Père Lachaise, mais aussi de connaître le riche débat qui avait agité son pays d'origine pendant près d'un siècle avant l'ouverture de celui-ci quant à la forme souhaitable pour les futurs cimetières.

LE CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE N'EST PAS UN CIMETIÈRE-JARDIN

Plusieurs auteurs ont dit que le cimetière du Père Lachaise avait inspiré les cimetières-jardins américains. C'est vrai, mais il faut voir à quel égard. Comme on le dit très clairement dans le Plan directeur du cimetière Mount Auburn, ce n'est pas au niveau de l'aménagement du paysage, pour lequel son créateur Dearborn «had turned to the English ideals» (*Mount Auburn Cemetery Master Plan*, vol. II, p. 12). C'est surtout le culte des grands hommes, très fort en France depuis le Siècle des Lumières, les Encyclopédistes et la Révolution, ainsi que la beauté des monuments du Père Lachaise qui ont intéressé les Américains anxieux d'immortaliser leurs héros au lendemain de leur guerre d'Indépendance.

D'autres auteurs précisent que Mount Auburn ...

«... lance la mode du cimetière paysager qui se démarque ostensiblement du modèle français.»

(Vovelle, Michel. «A la croisée des mémoires», dans: Healey, Catherine, Bowie, Karen et Bos, Agnès (éd.). *Le Père-Lachaise*, Action artistique de la Ville de Paris, Paris, 1998, p. 30)

«... defined a new kind of «romantic» cemetery landscape, replete with winding paths and deep forest shade in a natural setting ... initially planned as an arboretum» (Jackson, Kenneth T. et Vergara, Camilo José, *Silent Cities. The Evolution of the American Cemetery*, p. 18-20), ce qui n'était pas le cas du cimetière du Père Lachaise, même s'il a été établi sur les terrains de la villa du confesseur de Louis XIV, qui était comme le roi, un grand amateur de jardins ... à la française.

Mieux, plusieurs visiteurs américains se sont plaints au XIX^e siècle du caractère trop formel du cimetière du Père Lachaise. Un certain D.W. Chever trouve dans les années 1860 que «the hand of man was too evident» (cité par Jackson & Vergara, op. cit., p. 17).

Son avis est corroboré par l'auteur anonyme qui publie l'article «Burial» dans *The North American Review* en 1861:

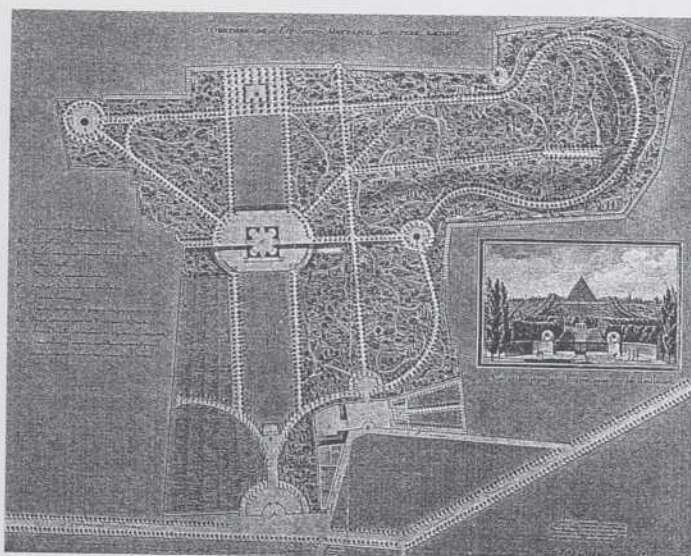
«Artificial landscape, prime parterres and mathematically clipped bowers give it too much that stiff and constrained aspect which is the failure of Versailles... Ostentatious monuments ... are laid on streets, instead of scattered about the grounds...» (*Ibidem*)

Si on regarde les premiers plans (voir illustration 1) que l'on possède du Père Lachaise - ceux de son premier concepteur Alexandre-Théodore Brongniart, un architecte de formation classique, élève de Blondel et de Boullée - on constate une dualité d'esprit frappante:

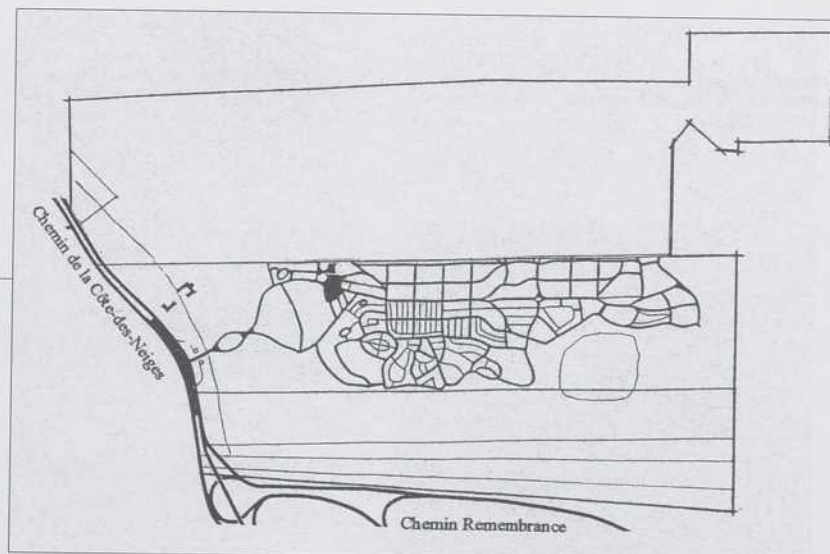
a) d'une part, de grandes avenues rectilignes bordées d'arbres rigoureusement alignés et des projets de grands monuments, dont celui d'une énorme pyramide (voir illustration 2), correspondant dans les deux cas au désir d'établir le cadre solennel qui convient à la gravité du passage de la vie à trépas ainsi qu'à la pompe des cortèges,

b) d'autre part, des allées piétonnes, serpentine et plus étroites, situées à l'intérieur des îlots découpés par les grandes avenues, et des plantations aléatoires destinées à ombrager de manière romantique les ouvrages funéraires et à créer un refuge pour la douleur et le recueillement des proches des défunts.

1. Plan du cimetière du Père-Lachaise à Paris par Alexandre-Théodore Brongniart 1813 (Tiré du catalogue de l'exposition *Alexandre-Théodore Brongniart 1739-1813. Architecture et décor*, tenue au Musée Carnavalet à Paris en 1986, p. 286.)



2. Plan du cimetière Notre-Dame-des-Neiges par Henri-Maurice Perrault, 22 octobre 1854. Transcription par Pierre-Richard Bisson, située par rapport aux limites actuelles de la propriété. (Tirée du Plan directeur du cimetière, vol. 1, p. 56, Montréal, déc. 1999).



N.D.L.R.
Suite au rapport * de la
Commission des biens culturels
du Québec sur le caractère
du cimetière Notre-Dame-
des-Neiges, nous publions
intégralement une étude
du regretté historien de
l'architecture,
Pierre-Richard Bisson,
sur le véritable caractère
du cimetière et ses
conclusions sur l'opportunité
d'y implanter un mausolée

* L'avenir du mont Royal,
mars 2003

Il s'agit là d'une synthèse équilibrée des deux courants qui s'affrontaient à Paris depuis les dernières années du régime monarchique.

a) Le mouvement «classique-romantique» qui proposait en réaction aux formes gracieuses du style Louis XVI, des volumes austères et grandioses, hors d'échelle sinon à celle de la Nation, où l'architecture domine et où même la nature est assujettie à cette vision monumentale. Boullée, Ledoux et Lequeu ont été les principaux exposants de ce mouvement (voir illustration 3). On trouve chez eux comme dans de nombreux projets de cénotaphes ou de cimetières élaborés par divers architectes à titre privé, ou lors de concours organisés (entre 1765 et 1787) par l'Académie royale d'architecture (voir illustration 4), plusieurs exemples de pyramides funéraires qui sont les modèles de celle du cimetière du Père-Lachaise, laquelle a été mise en chantier mais discontinuée après le retour des Bourbons, pour des raisons économiques mais aussi parce qu'elle projetait beaucoup trop une image égypto-napoléonienne.

b) Le mouvement «naturaliste-romantique» qui proposait plutôt des aménagements bucoliques inspirés par la philosophie de Jean-Jacques Rousseau, par la vision de peintres de paysage comme Hubert Robert et par les jardins à l'anglaise comme ceux du Hameau de Trianon et de Bagatelle. Dans le domaine funéraire, deux réalisations très prisées du public peuvent à coup sûr être considérées comme les modèles directs des bosquets du Père-Lachaise.

La première est le jardin paysager que le marquis de Girardin a aménagé à partir de 1766 sur sa propriété d'Ermenonville avec le secours du poète anglais William Shenstone (propriétaire et concepteur des jardins de Leasowes qui étaient internationalement réputés à cette époque) et du peintre de paysage alsacien Jean-Marie Morel. Ce jardin est célèbre pour les tombeaux ou cénotaphes que Girardin y a implantés à partir de 1778 et surtout pour celui de Jean-Jacques Rousseau sur la petite île des Peupliers qui devint un véritable lieu de pèlerinage (voir illustration 5) : Louis XVI

et Marie-Antoinette, l'empereur d'Autriche Joseph II et le roi de Suède Gustave III, l'ambassadeur américain Benjamin Franklin, Mirabeau, Saint-Just, Danton, Robespierre et Napoléon y sont entre autres venus s'incliner sur le sarcophage à l'antique du philosophe, entouré d'un cercle de peupliers de Lombardie. Au passage, il faut noter que ce type de tombeau, hors du giron de l'Eglise ne pouvait guère être pratiqué que par, ou pour, les libres penseurs auxquels le clergé aurait de toute manière interdit la sépulture ecclésiastique.

La seconde est l'Élysée, ce jardin d'art funéraire créé en 1796 par le peintre Alexandre Lenoir dans le cadre du premier Musée des monuments français, où les tombeaux soustraits au vandalisme révolutionnaire étaient disposés de façon capricieuse au milieu de plantations aléatoires et offerts à la contemplation du public (voir illustration 6). Ce faux cimetière-jardin, qui a eu le mérite de sauver quelques œuvres d'art remarquables, de provoquer les recherches historiques d'Arago et de Michelet, et d'inspirer plusieurs artistes et écrivains (David, Ingres, Théophile Gautier, Victor Hugo, ...) était toutefois loin de faire l'unanimité. Vertement décrié par l'Eglise catholique, par le sculpteur Deseine et par l'Académicien Quatremère de Quincy, il a finalement été fermé par le roi Louis XVIII et les sculptures qu'il contenait ont été dispersées.

Si maintenant on regarde le cimetière du Père-Lachaise à l'époque de la création du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (1854), on constate d'abord qu'il a été agrandi à 5 reprises (1824, 1829, 1832, 1842 et 1850) de façon à pouvoir répondre à l'engouement qui n'avait pas été prévu à l'origine pour les «concessions à perpétuité». On remarque surtout que le dernier agrandissement de 17 hectares - une surface aussi considérable que le territoire initial - a été structuré par une grille sévère d'avenues orthogonales. Les concessions, qui s'y alignent de manière absolument régulière, révèlent un changement d'attitude fondamental: on cherche maintenant une gestion optimisée de l'espace, basé sur un véritable cadastre et une densité maximale (voir illustration 7).

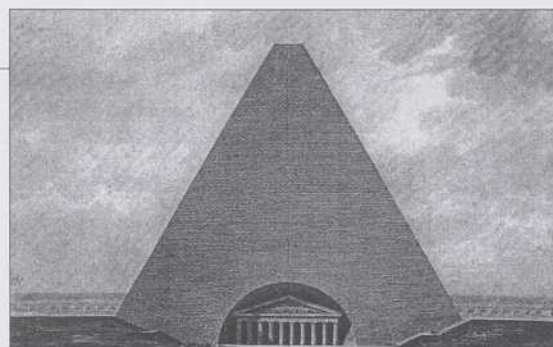
Dans la partie initiale du cimetière, les tombeaux s'étaient multipliés, entassés de façon irrégulière, empiétant toujours un peu plus sur le végétal. Les chapelles funéraires ou édifices donnant accès aux caveaux familiaux, qui dans le projet de Brongniart, étaient limités à la périphérie ou à certains points-repères du site, étaient devenus monnaie courante (voir illustration 8).

Les visiteurs y venaient toujours en promenade, à la recherche de célébrités mais l'aménagement plaisait de moins en moins, principalement en raison de l'évolution du goût dans la première moitié du XIX^e siècle. Le romantisme qui prévalait encore dans les années 1830 avait cédé le pas au néo-classicisme. On commence à trouver que le cimetière du Père-Lachaise manque d'ordre, de caractère et de dignité. Dans un mémoire au Conseil municipal de Paris, un certain A. de Saint-Yon écrit en 1849 que les monuments sont «jetés çà et là sans ordre et sans symétrie», qu'ils «offrent à la vue un pêle-mêle désagréable» et souhaite que l'on construise près de Paris «un Campo Santo», qu'il voit comme un «amphithéâtre régulier de galeries couvertes et espacées entre elles» (cité par Pierre-Émile Follacci et Astrid Hervieu, dans «Les agrandissements successifs», in: Healey, Catherine, Bowie Karen et Bos, Agnès: *op. cit.*, p. 71).

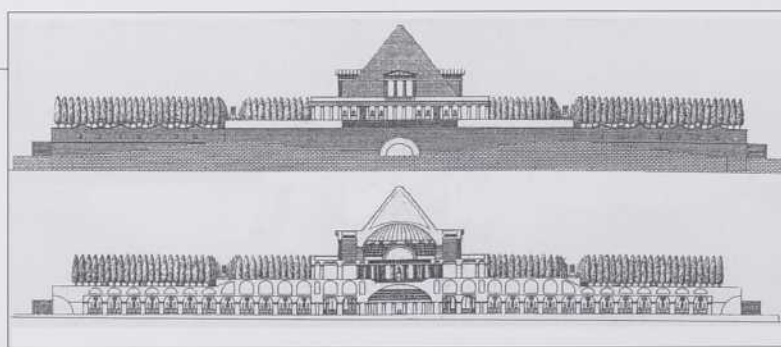
PARIS, PHARE DES SULPICIENS DE MONTRÉAL

Tout cela se passe avant la création du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à Paris, qui est toujours le phare des Messieurs de Saint-Sulpice, lesquels dirigent les destinées du Séminaire et de la Paroisse Notre-Dame. À ce propos, on lira avec profit la biographie de Mgr Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal (publiée en 1980 chez Fidès par Gilles Chaussé) et l'article de Raymond Montpetit intitulé «La construction de l'église Notre-Dame: quelques pistes pour une interprétation socio-historique», paru dans les Actes du Colloque organisé par la Société historique de Montréal, publiés en 1990 chez Leméac sous le titre *Montréal au XIX^e siècle. Des gens, des idées, des arts, une ville*. On y lit que:

3. Projet de cénotaphe par Étienne-Louis Boullée. (Tiré de: Colvin, Howard. *Architecture and The After-Life*. New Haven and London, Yale University Press, 1999. P. 357, fig. 340).



4. Projet d'Élysée ou cimetière public avec cryptes sur deux niveaux et de vastes coupes par Guignet, 1799. Élévation et coupe. (Tiré de: Remerand, Pierre. «Projets de cimetières» dans Healey, Catherine; Bowie, Karen et Bos, Agnès. *Le Père-Lachaise*. Paris, Action artistique de la ville de Paris, 1998, p. 49).



5. Tombeau de Jean-Jacques Rousseau par Hubert Robert à Ermenonville, 1788. Gravure par Donnet. 1824. (Tiré de: Linden-Ward, Blanche. *Silent City on a Hill. Landscapes of Memory and Boston's Mount Auburn Cemetery*. Columbus, Ohio State University Press, 1989. P. 70).



«Le Séminaire, grâce à l'arrivée inespérée de Sulpiciens français de 1793 à 1802 ... devint, par la force des choses, pour longtemps une communauté de 'Français'» (Chaussé, p. 55), et que «en 1833 par exemple, sur vingt-trois prêtres agrégés au Séminaire, huit seulement sont Canadiens» (Montpetit, p. 155)

et aussi que, dans le cadre de la rivalité entre les Sulpiciens et l'évêque de Montréal, la logique amenait les premiers à «recruter en France le plus grand nombre possible de prêtres; restreindre l'admission de sujets canadiens; réserver enfin aux Français les charges importantes de la Maison, telles le supériorat du Séminaire et la cure de l'église paroissiale» (Chaussé, p. 103)

Il faut aussi rappeler que même les Sulpiciens d'origine canadienne étaient imprégnés de culture française, non seulement au contact de leurs collègues français, mais parce qu'ils faisaient eux mêmes au moins leur «Année de Solitude» dans leur maison d'Issy-les-Moulineaux, en banlieue de Paris.

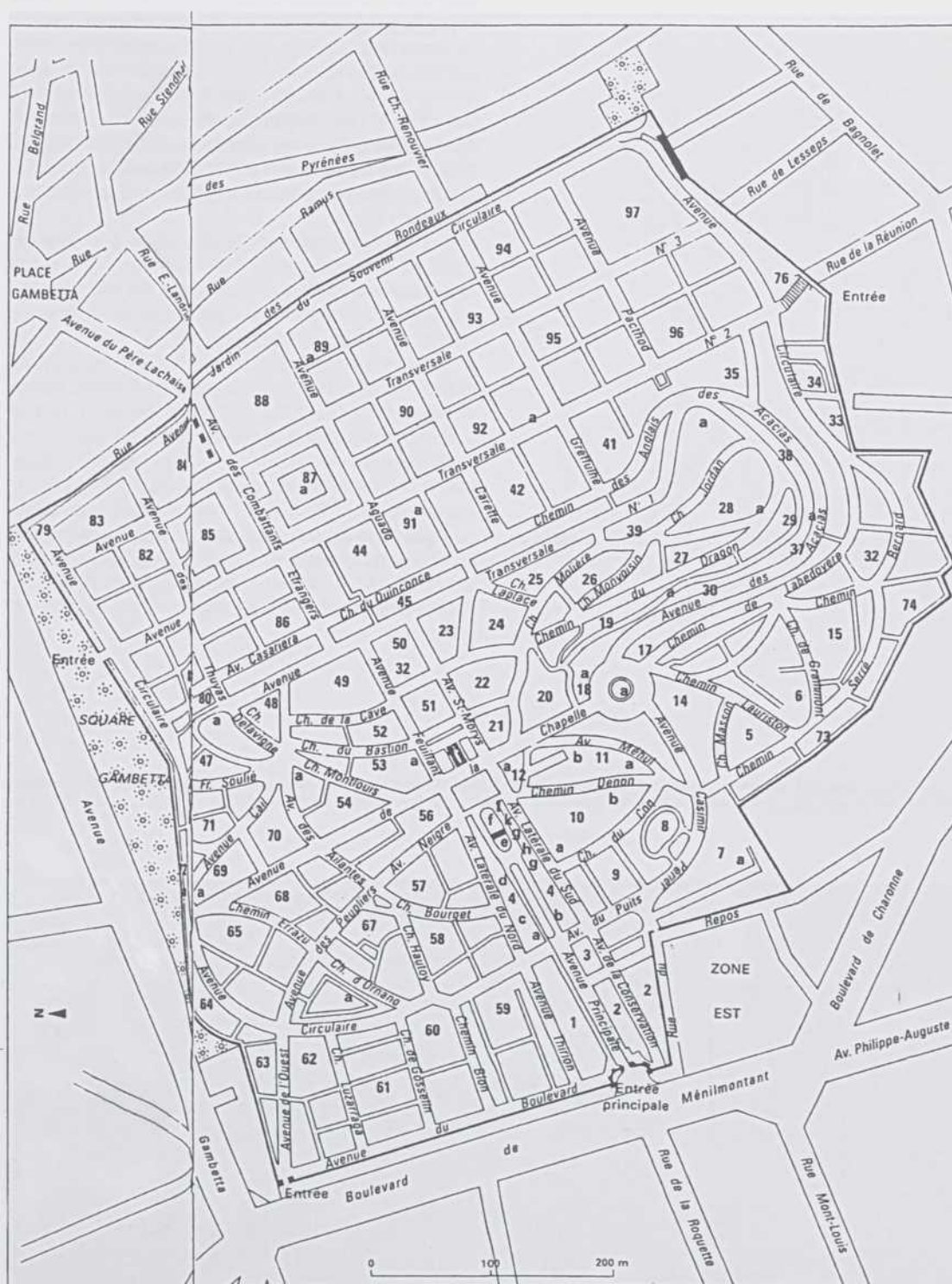
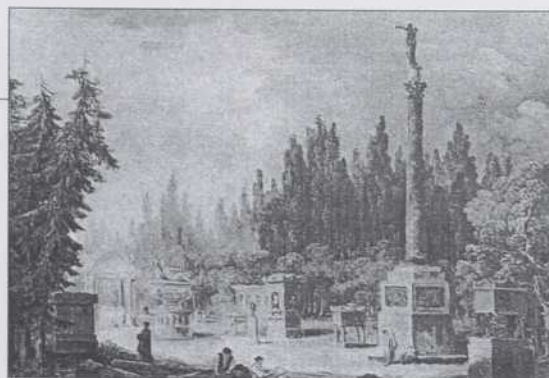
LE PAYSAGE DES ÉTABLISSEMENTS SULPICIENS

Quand on regarde les aménagements réalisés par les Sulpiciens sur leurs propriétés, on est frappé par la récurrence des dispositions axiales ou symétriques, des jardins formels et des grandes allées rectilignes marquées d'arbres à haute tige régulièrement espacés.

Pour s'en convaincre, nous présenterons ici huit (8) exemples: les jardins du Séminaire de Saint-Sulpice dans le Vieux-Montréal, ceux du Fort des Messieurs, du Grand Séminaire et du Collège de Montréal sur la rue Sherbrooke, les aménagements du Séminaire de Philosophie et de la Ferme sous les Noyers sur les flancs du mont Royal, ceux du Collège Grasset, du Presbytère d'Oka et du Camp Olier. Bien qu'à des degrés divers, ils sont tous empreints du même esprit classique.

a) Les jardins du Séminaire de Saint-Sulpice, dans le Vieux-Montréal.

6. Le Jardin Ellysée du Musée des Monuments Français, par Alexandre Lenoir, 1794. Toile de Hubert Robert (Tiré du catalogue de l'exposition Jardins en France 1760-1820 Pays d'illusion. Terre d'expériences. tenue en 1977 à l'Hôtel de Sully à Paris. P. 149).



7. Plan du cimetière du Père-Lachaise, après les 5 agrandissements. (Tiré de: Pérouse de Montclos, Jean-Marie (dir.). Le guide du patrimoine - Paris. Paris. Hachette - Caisse nationale des monuments et des sites, 1994. P. 394-395).

Les plans du XVIII^e siècle indiquent que les jardins étaient alors composés de douze (12) parterres réguliers, divisés par des allées rectilignes. Par la suite réduits à neuf (9), notamment à cause de l'implantation de la nouvelle église Notre-Dame et d'autres bâtiments dans l'enclos du Séminaire, ils ont néanmoins toujours conservé, et présentent encore malgré leur réaménagement au XIX^e siècle, le même caractère formel où la nature est régie par la géométrie. A leur propos, on pourra consulter avec intérêt le rapport d'étude (inédit) préparé par Marie-Claude Robert et associés intitulé *Séminaire de Saint-Sulpice. Aménagement des jardins* (Montréal, juin 1995) et l'*Étude de mise en valeur du Séminaire de Saint-Sulpice, vol. 2: Les bâtiments, les cours et le jardin* réalisée en novembre 1998 par M. Jacques Des Rochers.

b) Les jardins du Fort des Messieurs, au Domaine de la Montagne

Les Sulpiciens ont commencé à développer leur Domaine de la Montagne dès 1666, alors qu'il leur servait essentiellement de réserve de bois. Dix ans plus tard, ils y ont implanté une mission pour évangéliser les Indigènes et certains d'entre eux y résident dès 1677.

Venu de France en 1680 pour «s'occuper des sauvages sédentaires de la Montagne» le sulpicien François Vachon de Belmont - qu'Olivier Maurault décrit comme un «homme supérieur, d'une éducation raffinée, tout à fait 'grand siècle'» (Marges d'histoire, vol. III, p. 31, Montréal, 1930) y construisit une chapelle et une maison pour les missionnaires, ornée d'un perron en fer à cheval, «souvenir de Fontainebleau»... aligna les cabanes des sauvages en un ordre harmonieux... et fit jaillir une fontaine.» (Ibidem) Monsieur Louis Tronson, Supérieur du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, à qui Vachon de Belmont décrit les travaux qu'il a accompli, lui répond que

« S'il ne fallait point passer la mer pour y aller, je crois que M. le Boiteux, qui est maintenant le grand fontainier d'Issy et qui y a découvert une nouvelle source, se résoudrait aisément d'aller voir votre belle fontaine, et qu'il vous donnerait le moyen de la faire jeter comme les nôtres. Car on dit que ce serait un grand sujet d'admiration pour les sauvages et qu'ils iraient tous voir cette merveille. » (Id, p.33)

Ce qui tend à démontrer que la filiation entre la France et la Nouvelle-France pouvait être souhaitée aussi bien par la métropole que par la colonie, et que le modèle disponible est bien celui des jardins à la française.

Des aménagements antérieurs à 1694, on sait encore, soit par les dessins qui en sont restés ou par les descriptions qu'on en a donné, que le bâtiment était du genre petit manoir symétrique, que la palissade qui l'entourait était régulière et marquée de quatre tours d'angles - dont deux subsistent encore aujourd'hui sur la rue Sherbrooke - que le jardin qui se trouvait à l'intérieur de cette enceinte était un jardin formel sur plan carré, possédant sa propre clôture, et divisé en quatre parterres par des allées rectilignes perpendiculaires l'une à l'autre.

c) Les alignements de la «Ferme sous les Noyers»
On désigne sous ce nom une autre portion du Domaine de la Montagne que les Sulpiciens ont aménagée entre 1803 et 1807, à la fois comme jardin d'utilité et comme jardin d'agrément. La résidence qui y fut construite a servi de maison de campagne aux étudiants du Petit Séminaire (l'ancien Collège de Montréal, rue Saint-Paul) puis aux Sulpiciens du Grand Séminaire après la démolition de l'ancien Fort des Messieurs.

8. Vue du cimetière du Père-Lachaise (Tirée de Jackson, Kenneth T. et Vergara, Camilo José, *Silent Cities. The Evolution of the American Cemetery*, New York, Princeton Architectural Press, 1989. P. 16).



9. Vue de la Ferme sous les noyers, à Montréal, vers 1925. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, Fonds René Marinier, p.s.s. (Tiré de: Des Rochers, Jacques. *La ferme sous les noyers* Fig 11).



Le plan de Sitwell et Jervois, réalisé en 1868-1869 à titre de relevé des fortifications de l'île de Montréal, nous y montre plusieurs alignements d'arbres sur la terrasse située devant la façade sud du bâtiment et le long de l'allée d'accès depuis la rue Sherbrooke. Par ailleurs, deux photographies provenant du Fonds de René Marinier p.s.s. conservé aux Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, nous en montrent l'apparence vers 1905, et vers 1925 respectivement (voir illustration 9). Alors qu'une allée double jalonne l'accès à la ferme, deux autres sont respectivement plantées sur la terrasse servant de promenade et sur le talus en contrebas de celle-ci. (Pour plus d'information sur cet aménagement, on consultera l'étude réalisée en juin 1999 pour le Ministère de la Culture et des Communications par Monsieur Jacques Des Rochers, *La ferme sous les noyers. Évolution du site: Forme et usages du paysage.*)

d) Les aménagements du Grand Séminaire et du Collège de Montréal

Il s'agit cette fois des aménagements paysagers qui se trouvent sur les côtés nord et ouest de ces institutions, érigées au XIX^e siècle à l'emplacement du Fort des Mes-sieurs.

L'élément le plus remarquable est «une pièce d'eau, un canal pavé en pierre ... lac aux lignes géométriques» qui aurait été creusé par M. de Belmont lors d'une crise de chômage,

en 1700. (Olivier Maurault, op. cit., p. 53). Ce «lac» - qui, comme l'ancien étang du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, a longtemps contenu une petite cabane pour des canards - est entouré par une agréable promenade jalonnée d'arbres à haute tige régulièrement espacés (voir illustration 10).

Les cours de récréation des élèves du Grand Séminaire et du Collège de Montréal étaient aussi dotées d'aménagements d'esprit classique (terrasses, alignements réguliers d'arbres) qui sont contemporains des aménagements faits par la Fa-brique de la Paroisse au cimetière Notre-Dame-des-Neiges (voir illustration 11).

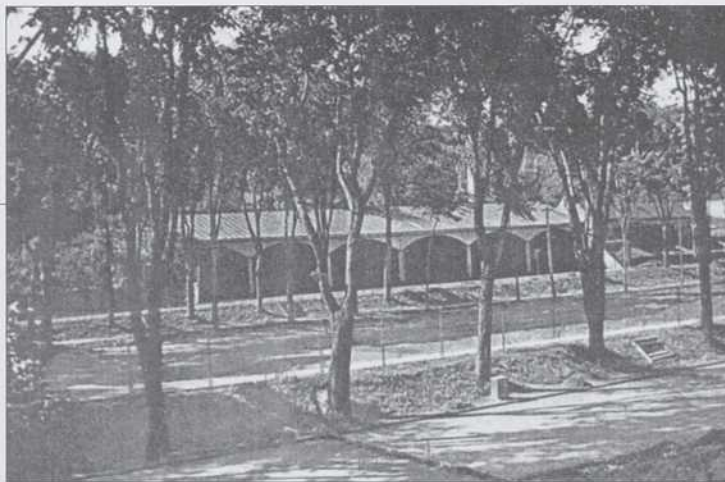
e) Les jardins du Séminaire de Philosophie

La photo aérienne publiée dans *La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada 1657-1957* révèle clairement la présence d'aménagements paysagers distincts, et notamment des

10. Jardins du Grand-Séminaire, à Montréal. Vue du bassin surnommé «le lac». (Tiré de: Grand Séminaire de Montréal, album du centenaire 1840-1940. P. 79)

11. Cour de récréation du Grand Séminaire et du Collège de Montréal, à Montréal. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada. 1657-1957).

12. Vue aérienne du Séminaire de Philosophie, à Montréal, vers 1957. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada. 1657-1957).



allées régulièrement plantées d'arbres, principalement des peupliers de Lombardie, à l'ouest du bâtiment et en périphérie de la propriété (voir illustration 12).

f) Le Collège André-Grasset

A l'origine, la voie d'accès à cette maison d'enseignement était bordée sur sa face sud d'une majestueuse allée de peupliers (voir illustration 13).

g) Les jardins du presbytère d'Oka

Situés en bordure du lac des Deux-Montagnes, ces jardins s'inscrivent dans la continuité de l'esprit qui était déjà celui des jardins du Séminaire de Saint-Sulpice dans le Vieux-Montréal: parterres orthogonaux et allées rectilignes (voir illustration 14).

h) Le camp de vacances au lac Olier

Cet aménagement temporaire n'a en soi que peu d'importance. Il est par contre extrêmement révélateur de l'esprit de rigueur formelle qui a toujours marqué les aménagements des Sulpiciens. Comme les cabanes des «sauvages» étaient alignées «dans un ordre harmonieux» au Fort de la Montagne, de même les tentes des campeurs sont ici disposées selon un carré rigoureux qui définit le lieu des activités collectives. Il procède manifestement des campements militaires romains (voir illustration 15).

Aucun des aménagements des Sulpiciens n'a dérogé à ce goût de l'ordonnance régulière, classique, simple mais empreinte de grandeur. Les zones naturellement boisées sont laissées à leur «désordre» mais les parties aménagées, obéissent à un ordre géométrique et à la logique environnementale. Les arbres que l'on plante en bordure des allées appartiennent toujours à des espèces locales, sans recherche de diversification, encore moins d'exotisme comme c'est le cas dans un arboretum. Comme dans le parc

de Versailles, la majesté vient de l'ordonnance, du rythme répétitif, du port aristocratique des arbres aux troncs droits et élancés. Admirables en eux-mêmes, il ne constituent qu'un cadre et ne cherchent pas à voler la vedette aux sculptures, bassins, fontaines, et constructions qui jalonnent le parcours ou peuplent les bosquets, ... et encore moins aux gens qui s'y promènent.

L'HÉRITAGE D'UNE LONGUE TRADITION CLASSIQUE CONSACRÉE PAR LA FRANCE

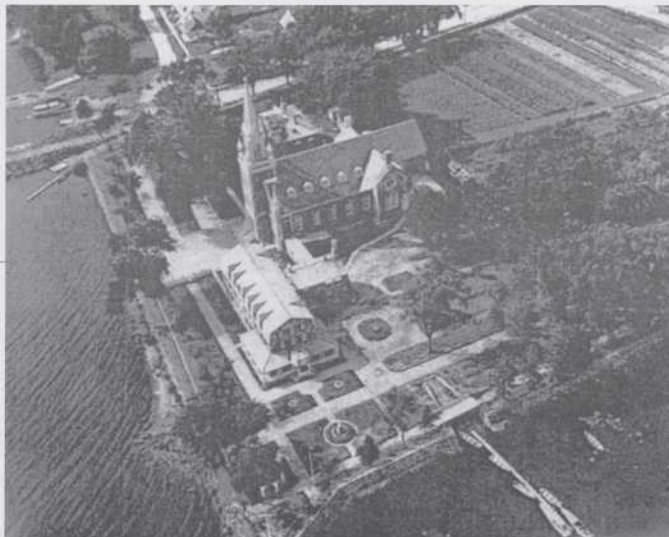
Les Grecs ont connu par l'intermédiaire de Xénophon les jardins géométriques des Perses, souvent divisés en «quartiers» pour symboliser les régions du monde. Ils ornaient les abords de leurs temples d'arbres fruitiers plantés symétriquement. Leurs philosophes aimaient deviser en déambulant dans les allées plantées attenantes à divers bâtiments publics, qu'il s'agisse du gymnase de l'Académie pour Platon ou du Lycée d'Aristote et des «Péripatéticiens». A partir de la période hellénistique (IV^e siècle avant J.-C.), ils ont été préoccupés par le dialogue et l'équilibre entre l'architecture et la nature.

Les Romains ont par la suite doté leurs villas de péristyles formels et de jardins extérieurs (appelés *xystus*), dont l'axe correspondait à celui de l'édifice. Des nymphées ou autres petites constructions ornaient les jardins alors que des fresques reproduisant des paysages agrémentaient souvent l'intérieur des maisons (par exemple celle de l'impératrice Livia, à Prima Porta). Le mode de vie que nous décrit Plin le Jeune dans son Histoire Naturelle, avec ses trois prome-

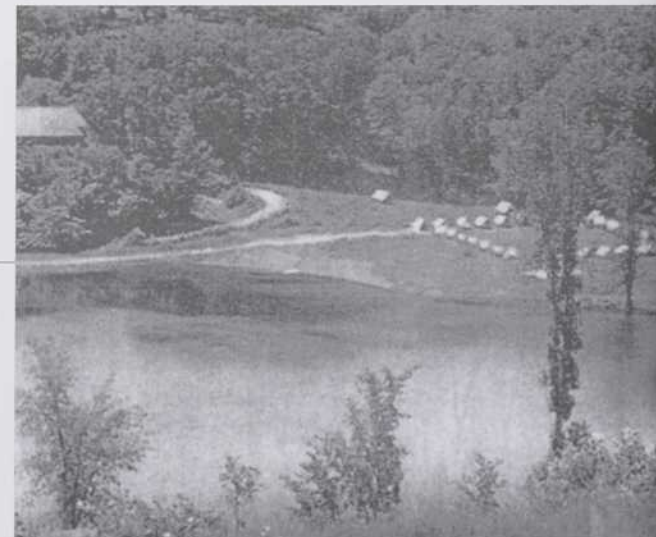
13. Le Collège André-Grasset, à Montréal, vers 1957. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada. 1657-1957).



14. Vue aérienne des jardins du presbytère d'Oka, vers 1957. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada. 1657-1957).



15. Vue aérienne des jardins du presbytère d'Oka, vers 1957. (Tiré de: La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada. 1657-1957).



nades quotidiennes, explique l'importance des allées et des portiques dans les jardins de plaisance romains.

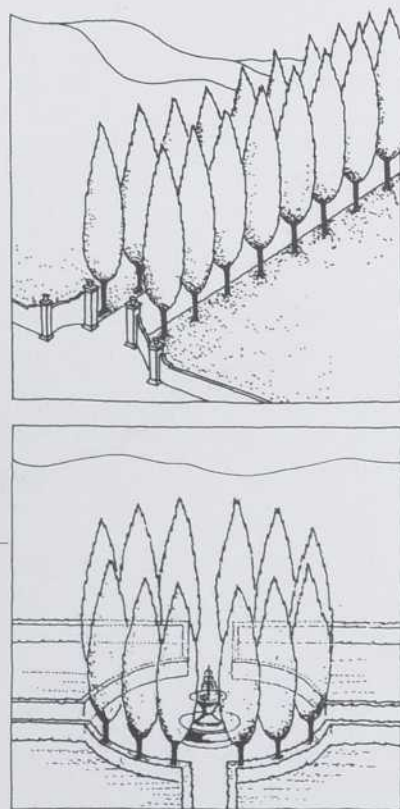
Le Moyen-Age a surtout valorisé le «hortus conclusus», jardin emmuré, mais lui aussi régi par une stricte géométrie cartésienne.

La Renaissance italienne a redécouvert le jardin antique par l'intermédiaire des écrits laissés par les Grecs et les Romains, (notamment par Cicéron, Varron, Vitruve et Palladius) ou par l'étude des traces laissées par quelques glorieux exemples (par exemple les jardins de Lucullus à Rome et ceux d'Hadrien à Tivoli). C'est sur cette base que Pirro Ligorio a conçu les jardins de la Villa d'Este, en 1550 et qu'Alberti a développé les théories de l'aménagement des jardins et des villes qui figurent dans son «De Re aedificatoria». C'est en outre le point de départ des villas médicéennes à Florence. Le goût de la géométrie et des allées de promenade y est frappant (voir illustration 16).

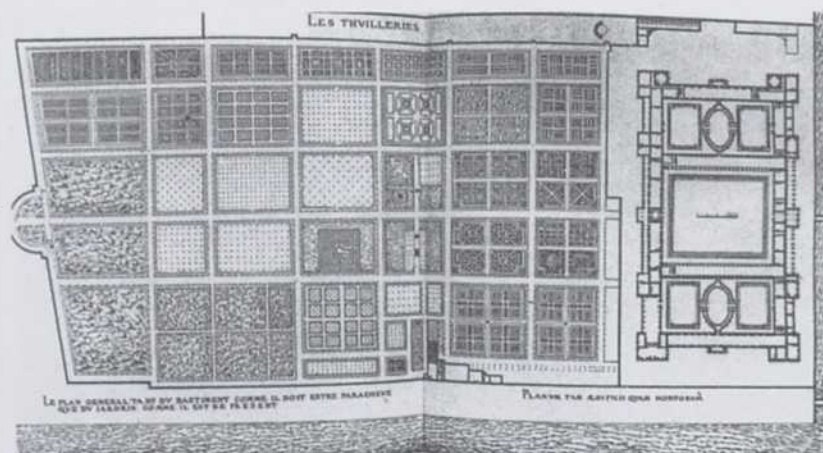
La riche tradition classique qui est celle des Sulpiciens a semble-t-il été introduite en France à l'époque de François Ier et d'Henri II grâce à des jardiniers italiens comme le napolitain Pacello da Mercogliano qui aurait créé vers 1500 une allée près du château de Blois, ou certains autres de la suite de Catherine de Médicis auxquels seraient imputables les jardins de Fontainebleau (allées plantées de plusieurs rangées d'arbres en bordure du Grand Étang, et du canal, entre 1528 et 1565). C'est encore sous l'impulsion de Catherine de Médicis que furent réalisés à partir de 1564 à Paris, les parterres réguliers des jardins des Tuileries (voir illustration 17).

Le rôle particulier des arbres à hautes tiges, plantés pour encadrer les parterres ou jalonner les allées, a été théorisé dès l'année 1600 par Olivier de Serres, sieur du Pradel (1539-1619), dont l'ouvrage intitulé *Le théâtre d'agriculture et Mesnage des champs* a été réédité sept fois avant sa mort. Il y dit que l'ensemble du parterre ainsi bordé ressemble «à un tableau enrichi de sa carnice (corniche), dont l'eslèvement (la hauteur) donne lustre à ce qu'elle enferme» (Cité par Ehrenfried Kluckert dans *Parcs et jardins en Europe de l'Antiquité à nos jours*, Könemann, 2000, p. 47).

16. Deux schémas relatifs au plan et à l'organisation de l'espace dans les jardins italiens de la Renaissance. Détails du jardin de La Petraia, près de Florence et du jardin de la villa d'Este, à Tivoli. (Tiré de: Mader, Gunter et Neubert-Mader, Laila. Jardins italiens. Fribourg, Office du Livre, 1987. P. 20, fig. 28, g et h).



17. Plan des jardins des Tuileries, à Paris, publié par Jacques Androuet du Cerceau dans *Les Plus Excellents Bastimens de France*. Paris, 1576-1579. (Tiré de: Hauteceur, Louis. Paris des origines à 1715. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 184).



18. Le Mail de l'Arsenal à Paris. Détail du plan de Gomboust. (Tiré de: Hauteceur, Louis. Paris des origines à 1715. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 220).



Entretiens en 1594, le Mail de l'Arsenal, première promenade de plaisance réservée aux piétons, avait été créé en bordure de la Seine à Paris, par Sully, le Grand-Maître de l'artillerie (voir illustration 18).

La même année le grand-duc Ferdinand Ier de Toscane entreprenait sur les bords de l'Arno, à Florence, la promenade des Cascine, réservée à sa famille et à ses invités, mais où l'on pouvait circuler aussi bien en voiture qu'à pied. Cette réalisation a par la suite servi de modèle à sa nièce et pupille Marie de Médicis qui, devenue reine de France et Régente du royaume, entreprendra en 1616 ce que l'on connaît aujourd'hui comme le Cours-la-Reine (de l'italien «corso»), en bordure de Seine au-delà du jardin des Tuileries. C'est ainsi que les premiers 1500 mètres de l'ancien chemin de Chaillot furent aplanis, plantés de 4 rangées d'ormes, bordés de fossés et fermés par une grille à chaque extrémité. Au milieu du parcours, un rond-point permettait aux carrosses de changer de direction (voir illustration 19).

C'était encore là une modeste transposition d'un aménagement de jardins au plan de l'urbanisme. Cela change après la période troublée de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) et de la Fronde (1648-1653), alors que la «Grandeur» de la monarchie, patiemment poursuivie par Richelieu et Mazarin devient une réalité: les Protestants ne représentent plus une menace, la Noblesse est matée, l'hégémonie de la France en Europe est assurée et Louis XIV décide en 1661 de «régner seul». Au plan de l'aménagement, il entreprend dès 1656 l'embellissement de sa capitale en supprimant une partie du mur d'enceinte de Charles V et en y traçant le «boulevard» du Temple, qui une fois planté de 5 rangées de grands arbres, deviendra dans les dernières années de son règne, une promenade très populaire de quelque 527 mètres de long.

Cette opération a été à partir de 1670 et jusqu'en 1705, menée de front avec la création des «Nouveaux Cours». Il s'agissait là de promenades analogues, abondamment plantées et toutes très fréquentées, qui ont été substituées au reste de l'enceinte de Charles V et à celle de Louis XIII: elles correspondent à la séquence actuelle des Grands

Boulevards, de la Madeleine à l'Arsenal (voir illustration 20). On peut encore citer l'amorce des Champs-Élysées et l'actuelle avenue Montaigne, le Cours de Vincennes et les belles avenues ombragées du quartier de l'Hôtel des Invalides. La réparation et la construction de nouvelles bastides aux frontières du royaume ont permis de faire de la capitale une «ville ouverte» et le nouvel urbanisme qui s'y développe devient la marque personnelle du Roi Soleil, et celle du Grand Siècle. À Versailles, les avenues qui conduisent au château sont évidemment conçues selon la même vision de grandeur (voir illustration 21).

La popularité de ces avenues majestueuses a provoqué leur multiplication à travers tout le pays. À la fin du XVIII^e siècle, Arras, Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Marseille, Nancy, Nantes, Nîmes, Montpellier, Saint-Germain-en-Laye, Toulouse, Tours avaient toutes créé les leurs et cherché dans le même temps à se doter d'instruments de contrôle de l'architecture (alignement, hauteur, matériaux, saillies, ...). Cette recherche d'unité et d'harmonie urbaine est la préoccupation des Parlements et des États provinciaux, des gouverneurs, des intendants et des commandants, de l'Académie royale d'architecture et des professionnels, mais aussi de simples «individus éclairés», comme le révèle Jean-Louis Harouel dans son excellent ouvrage intitulé *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII^e siècle*, paru chez Picard à Paris en 1993.

Il faut noter ici que les Sulpiciens appartiennent incontestablement à cette élite éclairée. Plusieurs d'entre eux appartiennent à l'aristocratie et ont leur entrée à la Cour, voire même l'oreille du Roi, qui les protège. Ce fut entre autres le cas pour François de Salignac de la Mothe-Fénelon, - frère aîné du célèbre orateur, également Sulpicien et archevêque de Cambrai - que Frontenac n'aimait pas, mais auquel Louis XIV donna raison contre le gouverneur de la Nouvelle-France.

D'autres Messieurs de Saint-Sulpice comptent parmi les plus grandes fortunes de France, comme Alexandre Le Rageois de Bretonvilliers, qui a joué un rôle déterminant

dans la nomination de François-Marie Perrot au poste de Gouverneur de Montréal. Ils sont aussi extrêmement raffinés et cultivés, possédant de larges collections de livres, comme celle du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal, d'ailleurs.

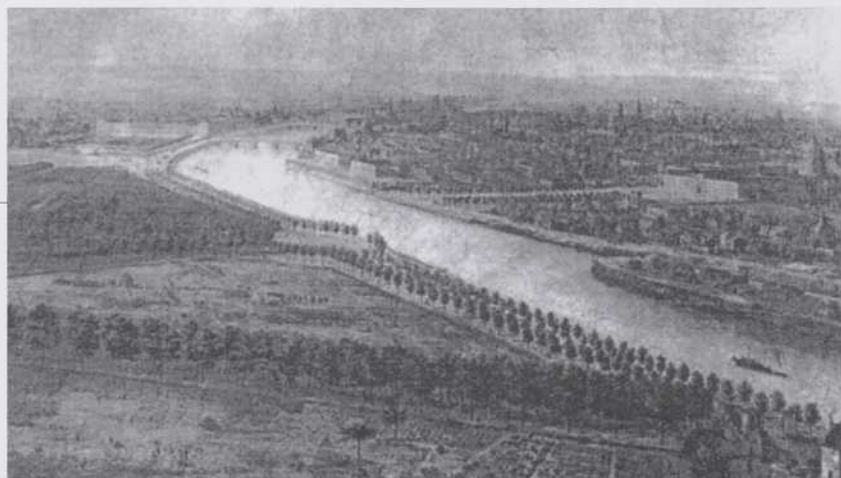
Après la Révolution, les travaux d'urbanisme à Paris s'inscrivent dans le droit fil de la tradition classique. Le Premier Empire a parachevé l'aménagement des Champs-Élysées et amorcé la «Traversée de Paris», avec un segment de l'actuelle avenue de Rivoli. Cette dernière opération marque le début d'entreprises plus audacieuses encore que celles de l'Ancien Régime. Alors que les réalisations de la monarchie se situaient presque toutes à la jonction des faubourgs ou sur des terrains périphériques, et comme telles n'entraînaient pas de fortes dépenses d'expropriation, celles du XIX^e siècle, et spécialement celles de la II^e République et du Second Empire trancheront dans le vif du tissu urbain existant et finiront par couvrir l'ensemble du territoire de la capitale.

En conclusion, on retiendra qu'il y a une continuité de pensée de François I^{er} à Napoléon III, de Colbert au baron Haussmann et de Le Nôtre à Alphand - l'ingénieur en chef des promenades et plantations de la ville de Paris sous le Second Empire. Cet urbanisme d'esprit classique français a même perduré jusqu'au XX^e siècle et essaimé à travers le monde. On le retrouve entre autres dans les travaux du major Pierre-Charles L'Enfant à Washington, d'Ernest Hébrard en Indochine, et de Jacques Gréber, à Philadelphie et à Ottawa.

Le rayonnement de ce type d'urbanisme ne doit pas nous faire oublier quelle tradition culturelle l'a engendré. C'est bien ce qu'ont compris Patrick Abercrombie (*Townplanning Review*, II, p. 216) et Pierre Lavedan (*Histoire de l'urbanisme*, II, 353) quand ils s'entendent pour reconnaître que:

«la particularité de Paris et ... une de ses principales différences avec Londres - c'est, à côté de ces espaces libres plantés d'arbres, mais soustraits à la circulation générale que sont les jardins, l'existence de grandes avenues-promenades s'insérant dans le plan de la ville.» (Lavedan)

19. Le Cours-la-Reine à Paris. Détail d'un tableau de Grevenbroek au Musée Carnavalet. (Tiré de: Hauteceur, Louis. Paris de 1715 à nos jours. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 342).



20. Les «Nouveaux Cours» à Paris. Détail du plan de Gombouff. (Tiré de: Hauteceur, Louis. Paris des origines à 1715. Paris, Fernand Nathan, 1972. P. 220).



De même, l'accoutumance que l'on peut en avoir à la suite de la multiplication des alignements d'arbres dans nos villes, ne doit pas nous empêcher d'apprécier les valeurs d'harmonie et de majesté qui s'y attachent.

LE PAYSAGE AU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES ET AU MOUNT ROYAL CEMETERY

Quand on compare les sections du plan de Sitwell et Jervois qui concernent les deux principaux cimetières du mont Royal, on se rend compte que dès 1868-1869, il existait une très grande différence dans leurs aménagements respectifs:

a) il n'existe aucune avenue rectiligne dans le cimetière protestant, ni aucun alignement régulier d'arbres en bordure des allées, contrairement d'ailleurs à la «Mount Royal Avenue» qui y mène;

b) au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, une grande partie des allées et des plantations procède de l'esprit monumental français (voir illustration 22).

Les avenues qui relient l'entrée à la chapelle-bureau-résidence sont symétriques l'une par rapport à l'autre. Leur parcours sinueux s'explique: dans le premier segment par la volonté de circonscrire et mettre en valeur une Grande Croix plantée dès 1855; dans le second, en partie à cause de la déclivité du terrain entre la plaine et le plateau, et en partie pour mettre en valeur le charnier public.

Elles sont ensuite pour la plupart rectilignes dans la partie nord-ouest de l'ancienne terre Beaubien, et sinueuses dans la partie sud-est de celle-ci. Cela se justifie parce que l'une est pratiquement plate alors que l'autre est accidentée. Sauf

dans ce dernier cas, le tracé des chemins peut difficilement être très fantaisiste. La propriété est encore fort étroite et partiellement inutilisable pour la fonction funéraire (bâtiments de ferme conservés dans la plaine, et étang sur le plateau). Pour les fosses communes, il faut des îlots rectangulaires, alors que pour atteindre le fond de la terre, il faut développer les circulations en fonction d'un axe dans le sens de la profondeur. Enfin, la raison répugne à faire trop de sinuosités en terrain plat, comme d'ailleurs l'a fort bien dit par la suite le théoricien de l'esthétique italien Pietro Selvatico qui trouvait que le cimetière-jardin était un modèle fascinant mais toutefois peu approprié dans les plaines. (Selvatico, Pietro. *Sul futuro cimitero della città di Padova*..., Padova, 1860, p. 4, cité par Ornella Selvafolta dans «Le jardin et l'enclos: cimetières italiens du XIX^e siècle», in: Healey, Catherine; Bowie Karen et Bos, Agnès, *op. cit.*, p. 171-173). Au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, cette logique a été respectée, non seulement dans les secteurs d'origine, mais aussi bien dans les territoires acquis ultérieurement: ce n'est que dans la zone du sommet d'Outremont que l'on retrouve un aménagement capricieux.

Quant aux arbres, ils respectent la dualité d'esprit des allées: rigoureusement alignés et espacés dans la partie «cartésienne» du cimetière, ils sont placés aléatoirement dans sa partie accidentée (voir illustration 23).

Il faut préciser que l'on peut se fier à ce que montrent Sitwell & Jervois puisque leurs «Fortification Surveys» est ni plus ni moins une carte d'État-Major, extrêmement précise. D'ailleurs, on n'a qu'à se promener dans ces deux cimetières pour se rendre compte que la réalité actuelle est toujours en accord avec celle de 1868-1869. Il n'y a toujours pas d'allée rectiligne ni de plantations régulières au cimetière protestant, alors qu'il y en a en abondance au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

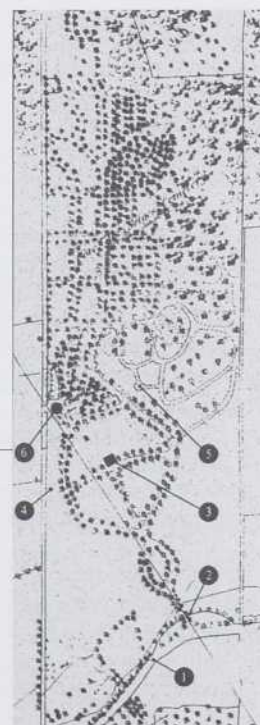
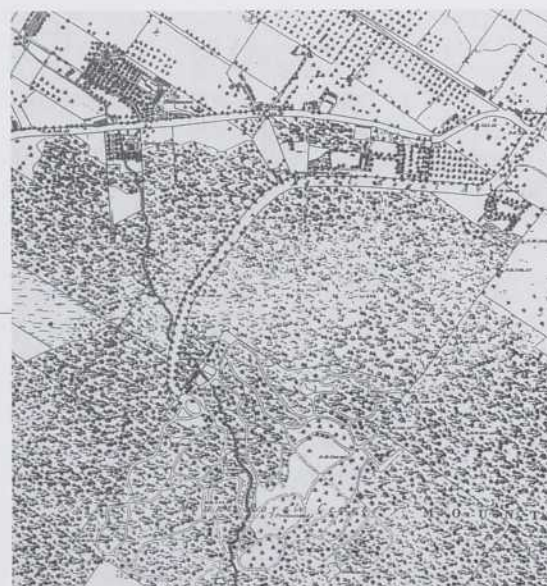
Ce contraste fondamental entre les deux nécropoles découle de substrats culturels complètement différents. Il a été d'autant plus facilement maintenu que les terrains acquis par la Fabrique avaient été presque tous largement déboisés

par les entreprises agricoles ou horticoles qui occupaient précédemment les lieux, alors que les terrains du cimetière protestant étaient demeurés boisés, étant donné qu'ils se trouvaient dans les parties hautes des terres montagneuses du Docteur McCulloch et de William Tait Jr.

Par ailleurs, le cimetière Mount Royal a constamment bénéficié des services de professionnels du paysage alors que les archives du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne révèlent rien de tel avant la fin du XX^e siècle.

a) Le cimetière protestant a été planifié par l'Américain Andrew Jackson Downing, architecte, paysagiste, théoricien du paysage, éditorialiste de la revue *The Horticulturist* et admirateur du cimetière Mount Auburn (Cambridge, Mass.). Il a ensuite été aménagé par son collègue et compatriote James C. Sydney qui avait précédemment travaillé à l'agrandissement du cimetière-jardin Laurel Hill (Philadelphie). Il a de plus été peaufiné pendant 61 ans par l'horticulteur québécois Ormiston Roy, avec la collaboration du surintendant du Jardin botanique de Montréal Henry Teuscher, un architecte de paysage, botaniste et horticulteur d'origine allemande. Pendant cette période, on y a importé des essences d'arbres rares et exotiques, savamment disposées pour susciter la curiosité ou la rêverie. Il n'est pas étonnant qu'il soit devenu un véritable arboretum et c'est à juste titre qu'on le considère comme un bel exemple de cimetière-jardin.

b) Les archives du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne révèlent rien de tel. L'architecte et arpenteur Henri-Maurice Perrault, qui a été chargé d'en dresser les plans initiaux en 1854 a effectué un voyage aux États-Unis cette même année pour y visiter des cimetières à New York et à Boston, mais on ne sait pas exactement à quels aspects il s'est intéressé. De toutes manières, ses services semblent ne plus avoir été requis à partir de 1858. Dix ans plus tard, et jusqu'en avril 1870, il est de nouveau à l'œuvre, mais ses travaux portent en partie sur d'autres choses (le relevé du vieux cimetière Saint-Antoine que la Fabrique



21. Les grandes avenues menant au château de Versailles. Plan de Contant de la Motte, 1783. (Tiré de: Lavedan, Pierre. *Histoire de l'urbanisme - Renaissance et temps modernes*. Paris, Henri Laurens, 1959. P.245).

22. Carte de Stillwell & Jervois, dite des «Fortification Surveys», 1868-1869. Détail montrant le secteur du cimetière Mount Royal à Montréal. (Tiré de: Bisson, Pierre-Richard. *Le Patrimoine d'Outremont*, février 1993, P. 74).

23. Carte de Stillwell & Jervois, dite des «Fortification Surveys», 1868-1869. Détail montrant le secteur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal. (Tiré du *Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges*, Vol 1: Les fondements du Plan Directeur, décembre 1999, P. 66)

veut alors vendre en lots d'habitation, et celui des environs du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, que l'on se préoccupe déjà d'agrandir. On le retrouve une fois de plus au cimetière en 1875-1877, alors qu'il dresse le plan général de développement de la terre récemment acquise de William Tait. Peut-être a-t-il continué à établir le lotissement parcellaire des concessions jusqu'en 1881, mais pas après puisque la tâche a alors été confiée aux étudiants de l'École Polytechnique sous la direction de l'architecte et arpenteur Joseph-Émile Vanier, et plus tard au surintendant du cimetière.

Les dernières contributions de Henri-Maurice Perrault à l'histoire du cimetière ont été d'établir les plans et devis de l'actuel Pavillon administratif (1877) et de parachever la porte monumentale sur le chemin de la Côte-des-Neiges après le décès de son collègue Victor Bourgeau (1888-1889).

Sa correspondance, le tracé des chemins dans les secteurs accidentés et le lotissement parcellaire des rares îlots qui sont à coup sûr de lui, montrent qu'il avait une réelle compréhension du caractère des cimetières-jardins qu'il a dû visiter aux États-Unis. Toutefois, l'intermittence de son travail au cimetière révèle une influence somme toute limitée.

Le cimetière ne semble pas avoir eu d'architecte du paysage à son service avant la fin du XX^e siècle. Seuls les fleuristes successifs qui s'occupent des serres, construites à partir de 1886, ont un rapport avec le paysage. Compte tenu de ce que nous avons montré précédemment sur l'ensemble des établissements sulpiciens au Québec, on peut émettre l'hypothèse que les aménagements paysagers du cimetière sont - en dehors des parties où l'on reconnaît la main de Perrault - une fois de plus, l'application des principes traditionnels du paysage français, ici et là simplifiés par les surintendants en fonction d'impératifs fonctionnels ou économiques.

Il n'en demeure pas moins qu'ils présentent un caractère «monumental» même s'il s'agit d'éléments naturels. Ils cadrent parfaitement dans la «catégorie esthétique» du monumental, telle que définie par Étienne Souriau: «MONUMENTAL - Qui a les caractères d'un monument, surtout par ses vastes dimensions. Le monumental est en plus une catégorie esthétique; un style, une œuvre, une forme d'art, relèvent du monumental quand ils joignent à l'ampleur matérielle un éthos de grandeur, d'imposant ou même de majestueux, avec des lignes larges et robustes créant l'impression d'une solidité défiant le temps, et quand les formes d'ensemble y sont plus importantes que les détails du décor.» (Souriau, Étienne: *Vocabulaire d'esthétique*, Paris, Quadrige-Presses Universitaires de France, 1999 (1990), p. 1026). Au passage, il est intéressant de noter que ce «défi au temps» est particulièrement signifiant quand il s'agit d'éléments figurant dans un cimetière.

LES CARACTÈRES ANGLO-SAXON ET PROTESTANT DU CIMETIÈRE-JARDIN

Cette partie de notre mémoire s'inspire largement de l'excellent ouvrage de Blanche Linden-Ward intitulé *Silent City on a Hill. Landscapes of Memory and*

Boston's Mount Auburn Cemetery, publié en 1989 à Columbus par l'Ohio State University Press, et tout particulièrement du chapitre 2: «English Gardens: Models of Melancholy, Nature and Design» (pages 35 à 63).

Avec force exemples tirés de la littérature et des arts, l'auteur montre d'abord que dès le XVII^e siècle, la Grande-Bretagne se distinguait du reste de l'Europe par ses «rural churchyards» pittoresques et qu'on y trouvait souvent des arbres, tels des sorbiers au pays de Galles et des ifs, symboles d'immortalité en Angleterre et en Écosse.

Elle démontre ensuite que les Îles Britanniques ont à partir du XVII^e siècle connu un véritable engouement pour les paysages suscitant la mélancolie et la méditation sur le thème de la brièveté de la vie. Dans son poème «Il Penseroso», écrit vers 1635, l'écrivain John Milton fait carrément l'éloge de la mélancolie, qui selon lui ne doit plus être vue comme une maladie. De même, son collègue John Evelyn parle de «religious melancholy or pious sadness», et rappelle dans son «Silva, or A Discourse of Forest-Trees» (1664) à quel point les grandes forêts de chênes et les temples entourés d'arbres constituaient dans l'Antiquité des sites «sublimes et sacrés» pour le culte. Il se réclame de Platon qui plantait des arbres pour ombrager la dernière demeure des disparus. Il souligne aussi le fait que le tombeau du Christ se trouvait dans un jardin.

Le même John Evelyn, et l'architecte Sir Christopher Wren, se sont faits, après l'épidémie de peste de 1665 et le grand incendie de Londres de 1666, les promoteurs d'un nouveau cimetière, unique et non confessionnel pour l'ensemble de la capitale britannique, dans lequel ils réclamaient la commémoration individuelle des défunts. Cela correspond au récent développement du culte de la mémoire des disparus, qui est documenté en Angleterre à partir des premières décennies du XVII^e siècle, et aux États-Unis à partir des années 1650.

Pour le XVIII^e siècle, qui influencera directement l'invention des cimetières-jardins, on peut également mentionner deux poèmes fameux: «The Complaint of Night Thoughts on Life, Death and Immortality», publié en 1742 par Edward Young et «An Elegy written in a Country Churchyard», publié en 1750 par Thomas Gray. Tous deux célèbrent le cimetière agreste, le jardin peuplé de stèles et d'autres monuments. C'est sous leur influence directe que les architectes paysagistes se mirent à créer, dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle, des lieux de contemplation mélancolique sur certains domaines privés, avant que l'on ne crée les premiers cimetières-jardins.

Blanche Linden-Ward démontre enfin l'origine protestante de ce goût pour la mélancolie et pour les paysages naturalistes qui semblaient les plus appropriés pour commémorer les défunts, humbles ou célèbres.

«The taste for melancholy, or pleasure drawn from subtle sadness cultivated in a naturalistic setting, grew as a variation on and an outgrowth of Calvinist theology of Election ... a Calvinist finds signs of personal grace through meditation

... England's graveyard poetry and evidence of the cult of the melancholy in landscape garden design were natural outgrowths and adaptations of trends originating in seventeenth century Protestantism...» (op. cit., p. 36).

Elle ajoute que ces lieux paysagers que les Calvinistes considéraient comme les plus appropriés pour réfléchir à la mort étaient justement le type de lieu que décriait le clergé catholique à partir de la Contre-Réforme, parce que davantage panthéistes ou animistes que chrétiens.

D'autres auteurs confirment le caractère schismatique que la fascination du cimetière-jardin pouvait avoir pour les Catholiques:

«As Gary Wills notes in Lincoln at Gettysburg, ideological factors provided an important impetus for rural cemeteries: 'an escape from the theological gloom of church-yards, a return to nature, a pantheistic identification of dissolution with initiation.' Much of the doctrine shaping the rural cemetery was derived from Transcendentalism. Led by Ralph Waldo Emerson, the Transcendentalists believed that God, a benevolent and mystical force, was present in nature. Nature allowed essential goodness, not outdated concepts of hell and damnation, to come to the fore.»

(Richman, Jeffrey I. *Brooklyn's Green-Wood Cemetery*. Brooklyn, 1998, p. 8).

Né à Boston en 1803, Emerson a été quelque temps pasteur de l'église unitarienne mais il s'en est retiré en 1832 à cause de divergences doctrinales sur l'Eucharistie. Établi à Concord (New Hampshire), il a exposé sa théorie du transcendentalisme dès 1838 dans un ouvrage intitulé *Nature*. Sa doctrine visait à atteindre, par un effort d'introspection méthodique, le moi profond, l'esprit universel commun à toute l'espèce humaine.

Ce qui nous mène à conclure sur ce point en disant qu'il n'est pas étonnant que les traits d'un cimetière-jardin n'aient jamais été plus marqués au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Non seulement il eût fallu déclasser la longue tradition classique française, mais encore s'affranchir de l'esprit de l'Église catholique romaine, alors que le clergé québécois était au XIX^e siècle l'un des plus aigus fers de lance de l'ultramontanisme. On n'a donc admis les allées sinueuses et les plantations aléatoires que dans les zones où la topographie les justifiait.

On peut certainement reconnaître plein de qualités au cimetière-jardin et admirer le cimetière Mount Royal. Il n'y a toutefois pas lieu de regretter que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges soit différent: ce serait mépriser les mérites du paysage classique français et trahir les racines culturelles des francophones du Québec. Au plan de la conservation des cimetières de la montagne, il ne faut surtout pas les englober dans un même phénomène, ni chercher à les faire se ressembler, ni imposer la logique de l'un à l'autre, ou vice-versa.

AUTRES MANIFESTATIONS D'UNE COMPOSANTE MONUMENTALE À NOTRE-DAME-DES-NEIGES

La recherche d'une certaine prestance au cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne se limite pas l'emploi d'un paysage d'inspiration classique française, et n'est pas nouvelle non plus en ce qui concerne les autres aspects de l'aménagement.

a) Dès 1855, quand on plante une première Grande Croix de bois à l'entrée du site sur le chemin de la Côte-des-Neiges, on le fait «pour donner à l'entrée de notre cimetière cette grandeur qui le distingue» (Lettre de L. Villeneuve, p.s.s., président du Comité du nouveau cimetière au Supérieur des Sulpiciens, non datée, mais d'après le contexte, vers 1857. - C'est nous qui soulignons).

b) De 1876 à 1879, on a mis en place 14 édicules d'esprit néo-classique pour abriter les haut-reliefs en terre-cuite polychrome d'un Chemin de Croix commandé chez Maréchal & Champigneulle à Bar-le-Duc en France. Supprimé en 1985 parce qu'en trop mauvais état, ce Chemin de Croix et le Calvaire qui le terminait (et demeure toujours en place) ont pendant plus d'un siècle constitué des éléments structurants du paysage du cimetière, depuis la chapelle de la Résurrection jusqu'au sommet d'Outremont.

c) De 1878 à 1949, on a projeté de construire au sommet, dans le secteur du Calvaire, une «basilique» suffisamment vaste pour y accueillir les fidèles au terme du Chemin de Croix, où l'on avait pris l'habitude d'y célébrer des cérémonies. Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale, alors que les offrandes que l'on avaient recueillies à cette fin se sont faites moins substantielles et que d'autres nécessités se sont faites sentir, que l'on a renoncé à ce projet ... qui n'était certainement pas d'esprit «naturaliste».

d) En 1888-1889, on a remplacé la première porte d'entrée (que l'on avait toujours considérée comme temporaire) par une nouvelle porte en pierre, plus monumentale. Le projet élaboré par l'architecte Victor Bourgeau et modifié par Henri-Maurice Perrault était plus imposant qu'il n'apparaît aujourd'hui. Il n'avait pas à l'origine les rotondes qui ont été ajoutées pour donner plus de commodité aux deux maisonnettes flanquant la porte, et qui, malheureusement n'ont pas reçu un traitement d'égale qualité. Par contre, il comportait un trumeau et un fronton central qui ont dû être supprimés en 1926 après qu'ils soient devenus périllants.

e) En 1891, on a projeté de changer la Grande Croix par une nouvelle en granit ou en métal, et de l'entourer par une série de caveaux familiaux. Le projet n'a pas été réalisé, mais il montre bien la permanence d'une vision majestueuse du cimetière.

f) En 1901, la Fabrique a adopté un amendement à ses règlements, en vertu duquel les concessionnaires ont dû cesser de placer les monuments là où bon leur semblait, afin de garantir leur bon alignement, ... toujours dans le même esprit classique français.

g) En 1901 encore, le projet soumis par l'architecte Joseph-Émile Vanier pour la reconstruction du charnier collectif, n'est pas assez «monumental» aux yeux de certains marguilliers, compte tenu «de l'importance que prend progressivement le cimetière» ainsi que des monuments «artistiques et dispendieux»

qu'y érigent les concessionnaires (par exemple le gigantesque monument de la famille Valois, surmonté par l'Angle de gloire de Louis-Philippe Hébert qui a été présenté au Musée du Québec lors de la grande rétrospective de l'œuvre de ce grand artiste en 2001). Le Comité permanent de construction insiste pour un traitement monumental, «sobre d'ornements», mais avec des façades en granit. Les soumissions s'étant avérées trop élevées, on a dû se replier sur des façades en pierre grise de Montréal. Le résultat a toutefois été jugé suffisamment impressionnant pour que l'on pense en faire parvenir des photographies à certains cimetières américains.

h) En 1928-1929, plusieurs projets de grilles monumentales, (dont certains véritablement grandioses en style néo-baroque soumis par la maison Vinant de Paris) sont examinés par la Fabrique pour remplacer la porte de Bourgeau et Perrault. La crise économique engendrée par le crash de la bourse de New York a empêché de les réaliser.

i) En 1929, alors que la Fabrique a fait préparer par un architecte - qui n'est pas nommé mais qui est sans doute son architecte habituel, probablement A.-H. Lapierre ou E. Saint-Jean - deux projets de charniers familiaux à offrir aux concessionnaires pour les lots situés dans les pentes du sommet d'Outremont, elle en fait reprendre un qu'elle ne trouve pas suffisamment orné, en demandant qu'on en calcule le coût avec des façades en granit ou en pierre artificielle. C'est encore un souci de monumentalité qui s'exprime.

j) En 1938 puis en 1950, par deux fois, on a procédé à des interventions qui tendent à monumentaliser la Grande Croix de l'entrée principale: on installe d'abord sur deux hauts socles les deux Anges de la Résurrection que l'on avait conservés des parties démolies de la porte de Bourgeau et Perrault; on fait ensuite refaire le corpus du Christ en métal.

k) De 1993 enfin, date la réalisation de la grande cascade d'eau devant la façade sud de l'ancien charnier collectif, dont le fonctionnement a été suspendu parce que les feuilles mortes engorgeaient constamment les canalisations.

II DE LA COMPATIBILITÉ DES MAUSOLÉES

DES CATACOMBES AUX MAUSOLÉES COMMUNAUTAIRES

Les galeries funéraires composées d'enfeus ou de niches cinéraires superposés, telles qu'on les trouve dans les mausolées et columbariums modernes dérivent manifestement des cimetières que l'on trouvait dans le monde romain de l'Antiquité, lesquels étaient tantôt à ciel ouvert, tantôt souterrains, et dans ce dernier cas désignés sous le nom de catacombes ou d'hypogées. (Voir Leclercq, Dom H. *Manuel d'archéologie chrétienne*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1907, Vol. 1, ch. II. Les catacombes et les cimetières, p. 217-334).

Ces types de cimetières ont été utilisés aussi bien par les païens, les juifs et les chrétiens. On en trouve depuis au moins le III^e siècle avant Jésus-Christ, non seulement à Rome, mais ailleurs en

Italie, en Grèce, en Libye, en Égypte, ... Au II^e siècle après Jésus-Christ, l'usage de la crémation a été progressivement abandonné par tout le monde, et particulièrement par les Chrétiens en raison de leur crainte que l'incinération n'amenât l'anéantissement du corps et ne détruisît l'espoir de la résurrection. Le columbarium est en conséquence disparu dans le monde catholique jusqu'en 1964, comme nous l'avons déjà mentionné.

Par contre, l'usage des enfeus (ou arcosolia) s'est maintenu dans les églises que l'on avait pris l'habitude de construire sur ou à proximité de la sépulture des martyrs et près desquels on voulait de préférence attendre le Jour de la Résurrection, pour une meilleure garantie d'être sauvés: ce fut ce que l'on a appelé les cimetières «ad Sanctos», qui se trouvaient généralement à l'extérieur des zones habitées. Les conditions d'insécurité qui ont agité le Bas-Empire romain et le Haut-Moyen-Age, ont ensuite favorisé l'introduction des enfeus dans les églises paroissiales et le développement de sites d'inhumation en périphérie de celles-ci, au sein même des villes et des villages: ce fût dès lors ce que l'on a désigné comme les cimetières «apud ecclesiam», qui se sont maintenus jusqu'au XIX^e siècle. (Voir Arès, Philippe: *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977).

Le dépôt des corps dans les églises ou chapelles du Québec

Bien que nous n'ayons pas effectué de recherche exhaustive sur ce point, nous pouvons facilement énumérer un bon nombre de bâtiments religieux où l'on a recueilli des dépouilles mortelles. Pour s'en tenir à la région montréalaise, on peut mentionner: les chapelles successives de l'ancien Hôtel-Dieu du Vieux-Montréal, la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, la chapelle du couvent de la Congrégation de Notre-Dame et la chapelle de l'Hôpital Général des Sœurs Grises, la première église Notre-Dame, l'actuelle église Notre-Dame, la chapelle des Récollets, la chapelle Notre-Dame-des-Anges, l'ancienne cathédrale Saint-Jacques, l'actuelle cathédrale Marie-Reine-du-Monde, la chapelle du Grand Séminaire, l'église Notre-Dame-de-Grâces, l'ancienne église de Saint-Laurent, etc...

Cet usage s'est maintenu au-delà même de l'ouverture du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, et ne concernait pas seulement les membres du clergé et des communautés religieuses. Les notables ou les personnes pieuses tenaient à y reposer, le plus près possible de l'autel, ou sous le banc de leur famille. Il s'agissait souvent d'inhumation dans le sol situé sous la crypte, mais parfois aussi de véritables enfeus dans la crypte, voire même dans la nef ou la sacristie (comme ce fut le cas pour les restes de Marguerite-Bourgeoys au couvent de la Congrégation de Notre-Dame, dans le vieux Montréal. (Voir Lahaise, Robert: *Les édifices conventuels du Vieux-Montréal. Aspects ethno-historiques*. Montréal, Cahiers du Québec-Hurtubise HMH, 1980).

Évidemment, les chapelles que l'on a construit dans les cimetières hors de la ville ont été parti-

culièrement désignées pour loger des dépouilles mortelles. Comme nous l'avons dit précédemment, c'était le cas à la chapelle du cimetière du faubourg Saint-Antoine: en 1811, cela coûtait 300 livres, en comparaison des 96 livres demandés pour un emplacement de 8 pieds par 12 pieds dans le cimetière même (Maurault, Olivier. *La Paroisse*, Montréal, 1929, p. 280 et suiv.).

Mausolées familiaux

La typologie du mausolée existe depuis la plus haute Antiquité, précédant même de beaucoup le monument funéraire du satrape de Carie d'où dérive son nom. On la retrouve dans un grand nombre de civilisations et un peu partout sur la planète, toujours associé aux sépultures des riches et des puissants. On peut en distinguer deux grandes variantes:

a) l'édicule hors sol servant de chapelle commémorative implantée au-dessus d'une chambre funéraire souterraine, et

b) le charnier hors-sol ou à demi-enfoui servant directement de chambre funéraire.

L'architecte Brongniart avait dès l'origine prévu de tels mausolées familiaux au cimetière du Père-Lachaise, principalement sous la forme d'édicules en rangée en bordure d'une grande partie de l'enceinte périphérique, et secondairement quelques mausolées isolés pour des personnages importants, et décrits comme des «petites chapelles à céder pour des sépultures particulières». À la mort de l'architecte en 1813, il n'y en avait encore qu'une seule, la chapelle Greyfullhe, qui fut toutefois rapidement imitée, même si le coût de sa construction (50 000 F) avait d'abord été jugé exorbitant.

Les mausolées familiaux se sont multipliés dans les cimetières américains dès la première moitié du XIX^e siècle, surtout après que des malfaiteurs se soient emparés des dépouilles de quelques notables et aient demandé des rançons pour leur restitution. Le phénomène a provoqué un débat pour établir quelle était la forme de sépulture la plus salubre, l'inhumation étant décriée par les uns parce qu'elle risquait d'empoisonner les sources d'eau potable alors que le dépôt des corps dans des mausolées était considéré par les autres comme polluant l'air.

Les fondateurs des cimetières-jardins ne favorisaient pas les mausolées familiaux mais ils ont tout de suite compris qu'ils ne pouvaient pas les interdire.

«*Rural cemetery founders discovered that they could restrict, but not prohibit, the practice*», Sloane, David Charles, *The last great necessity. Cemeteries in american history. The John Hopkins University Press, Baltimore and London, 1991, p. 221*).

On doit noter aussi que les cimetières catholiques et juifs se sont tout de suite démarqués des cimetières protestants sur la question des mausolées familiaux:

«*Mausoleum were particularly popular in non-Protestant cemeteries. Catholics did not agree with the restrictions on tomb burial. Catholic cemeteries were dotted with small and large*

mausoleums ... Prominent Jewish cemeteries ... were filled with private mausoleums of various dimensions.» (Ibidem)

Ce trait distinctif des cimetières protestants et catholiques se retrouve aussi sur le mont Royal. On trouve quelques mausolées familiaux au cimetière Mount Royal mais proportionnellement beaucoup moins qu'au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, malgré la richesse des élites marchandes et industrielles anglophones de Montréal.

La popularité des mausolées familiaux, qui a connu son apogée entre 1875 et 1920, a par la suite diminué en raison de l'augmentation des coûts de leur construction.

Apparition des mausolées communautaires

Dès les années 1870, l'engouement pour les mausolées familiaux a amené les directeurs de nombreux cimetières américains à offrir les mêmes avantages aux citoyens moins fortunés qui ne pouvaient pas assumer le coût d'une construction particulière. (Sloane, op. cit., p. 222, citant Dowd, Quincy. *Funeral Management and Costs: A World Survey of Burial and Cremation*, Chicago, 1921, p. 134-138).

Le début du XX^e siècle a vu apparaître des compagnies spécialisées dans la conception et la construction des mausolées communautaires, comme The New Mausoleum Corporation de New York qui a construit des «campo santos» - ainsi qu'on les désignait aussi - dans plusieurs grandes villes américaines.

Les premiers projets de mausolées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges

En ce qui nous concerne, nous avons déjà mentionné que la Loi du 5 avril 1869 a autorisé la Fabrique à déposer des corps dans la chapelle du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Comme à ce moment la chapelle servait également de bureau et de logement au gardien du cimetière, on s'est d'abord demandé s'il valait mieux construire une nouvelle chapelle ou une nouvelle résidence-bureau.

On semble avoir d'abord privilégié l'idée d'une chapelle-mausolée. On a déjà mentionné et montré le projet élaboré vers 1875 par l'architecte Napoléon Bourassa: on y voit clairement des enfeus superposés.

Un second projet de mausolée a été proposé en 1934 par la Canada Mausoleum Co. Ltd «pour accommoder certaines familles». Il est intéressant de noter qu'il apparaît en plein cœur de la crise économique qui a suivi le crash de la bourse de New York en 1929. La formule du mausolée communautaire a sans doute semblé plus économique que l'achat de multiples concessions et l'érection de plusieurs monuments. Quoi qu'il en soit, la Fabrique a alors choisi de ne pas donner suite au projet parce qu'il pouvait être pour elle l'«occasion de dépenses trop hasardeuses».

Un troisième projet de mausolée a été proposé en 1936 par Monsieur Holliday et son agent d'immeuble Monsieur D. W. Ogilvie, qui espéraient le construire en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges sur

l'ancienne terre Robert, achetée en 1921, mais que la Fabrique voulait alors vendre en raison de la situation économique angoissante qui prévalait encore. Le projet a échoué à cause de la ligne d'homologation décrétée par la Ville de Montréal pour le raccord de la rue Decelles au chemin de la Côte-des-Neiges (réalisé en 1951 seulement).

En 1962, un quatrième projet de mausolée a été suggéré à la Fabrique par un certain Monsieur Blair, expert en gestion de cimetière de la région de Chicago, que le Curé de Notre-Dame avait rencontré lors d'un voyage dans la capitale de l'Illinois. On peut ajouter, en marge de ce projet, que ce n'était certainement pas la première fois que les exemples américains étaient portés à l'attention de la direction du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

a) Le Secrétaire de la Fabrique avait déjà fait en 1871 un voyage à New York et à Boston pour étudier les méthodes administratives de nos voisins du sud.
b) Le Surintendant du cimetière avait fait de même en 1890.
c) En 1927, le vérificateur avait visité les 7 cimetières catholiques du diocèse de Chicago.
d) En 1949, le Directeur et 2 marguilliers avaient visité les cimetières de Syracuse, Buffalo et Rochester. La même année ou peu après, la Fabrique avait adhéré à l'Association américaine des cimetières, dont le siège était à Columbus (Ohio) ainsi qu'à la Fédération des cimetières catholiques (Chicago, Illinois) et à la National Cemeteries Conference.
e) De 1927 à 1962, les dirigeants de Notre-Dame-des-Neiges, les marguilliers ou le Curé de la paroisse Notre-Dame avaient assisté à au moins 6 congrès d'administrateurs de cimetières aux États-Unis (Cleveland, 1927; Kansas City, 1957; Toledo, 1958; Washington, 1959; Chicago, 1960; Détroit, 1961). Ils ont d'ailleurs continué à le faire après 1962.

En 1969-1970, un cinquième projet de mausolée est mis de l'avant par un membre de la communauté italienne, mais n'aboutit pas, bien que l'on trouve l'idée intéressante pour utiliser les zones du cimetière qui ne se prêtent pas à l'inhumation.

En avril 1976, des particuliers proposent de réaliser un mausolée à leurs frais, ce à quoi la Fabrique répond que si l'utilité s'en confirme, elle préférera assumer elle-même la responsabilité de la construction.

À la fin novembre, alors que le marbrier et sculpteur Sebastiano Aiello propose à son tour la construction de deux mausolées, la Fabrique réalise qu'une telle construction «répondrait à des demandes de plus en plus souvent exprimées».

Finalement le 28 novembre 1977 la Fabrique a décidé de concrétiser le projet dont il était question depuis tant d'années, et le 2 mai 1978 elle a choisi le projet soumis par la compagnie Milne Mausoleum (Canada) Ltd, après avoir réalisé que les projets de recyclage de la grotte de Lourdes ou de la chapelle de la Résurrection n'étaient pas viables (capacité insuffisante, problèmes d'étanchéité, ...).

La compagnie choisie, qui avait 26 ans d'expérience dans le domaine, avait son siège social à Portland, Oregon et plusieurs succursales à New York, dans le New Jersey, le Connecticut et la Pennsylvanie. Comme pour le crématorium, dont les équipements avaient été fournis par la compagnie

Industrial Equipment d'Orlando (Floride), les modèles sont manifestement nord-américains.

On ne peut donc absolument pas soutenir que la question des mausolées communautaires est un phénomène nouveau, ni même récent, ni non plus qu'il résulte d'une vague d'immigration de citoyens d'autres cultures.

L'évolution de l'architecture des mausolées à Notre-Dame-des-Neiges

On peut facilement reconnaître trois temps dans la réalisation des mausolées communautaires à Notre-Dame-des-Neiges.

a) Le premier temps, entre 1978 et 1980, constituait une période expérimentale. Les bâtiments de cette période se trouvent tous dans les pentes du sommet d'Outremont. Orientées vers le creuset intérieur du mont Royal, ils sont à peu près invisibles depuis la ville, même depuis la voie Camillien-Houde. Conçus par une firme américaine, ils présentent un esprit minimaliste, aussi bien en termes d'équipements (absence de chauffage et d'éclairage artificiel) que de design. Bien qu'ils soient agrémentés de vitraux, on ne peut pas dire qu'ils traduisent une grande recherche de monumentalité.

b) Le second temps, entre 1982 et 1990, constitue une période de transition pendant laquelle 3 bâtiments ont été construits dans les pentes du plateau à la jonction du secteur Decelles de la plaine. La conception et la réalisation des deux premiers (les mausolées Marguerite-Bourgeoys et La Pietà) a impliqué la participation de professionnels québécois, mais toujours sous la direction de la compagnie Milne Mausoleum (Canada) Ltd. Seulement le troisième (le mausolée Saint-Pierre et Saint-Paul) a été entièrement réalisé par des firmes québécoises. Étant donné sa proximité des deux précédents, on a maintenu un design analogue. Les trois bâtiments bénéficient de meilleurs équipements et d'une recherche plus grande de monumentalité (finis intérieurs et œuvres d'art). Ils souffrent toutefois d'avoir été planifiés un à un, et à cause de cela ne constituent pas un véritable ensemble. Par ailleurs, leur masse compacte et leur matérialité contraste trop fortement avec le cadre naturel. Ils sont de plus très visibles depuis le chemin de la Côte-des-Neiges. C'est pourquoi des correctifs sont envisagés dans l'actuel Plan directeur du cimetière au niveau des plantations environnantes.

c) Le troisième temps, depuis les douze dernières années, constitue une période de plus grand raffinement. Le mausolée Sainte-Claire d'Assise résulte d'un recyclage de l'ancien charnier, et conséquemment ne modifie en rien le paysage du cimetière. Le mausolée Sainte-Marguerite d'Youville, semi enfoui, constitue un véritable dialogue entre la Nature et l'architecture, en plus de s'inscrire heureusement dans un secteur où les mausolées familiaux datant de l'origine du cimetière ont suggéré l'échelle et le rythme de la composition.

Les mausolées actuellement projetés à Notre-Dame-des-Neiges

Depuis 1995, il n'est plus question de construire quoi que ce soit qui ne soit pas longuement réfléchi dans le cadre d'un Plan directeur élaboré par une équipe de professionnels particulièrement sensibles à la protection du patrimoine naturel ou bâti. Ce Plan

directeur, que nous avons déposé en 2000, et qui a depuis fait l'objet de 5 Addenda explicatifs, suit:

a) une importante recherche sur l'histoire du développement du cimetière, laquelle visait à comprendre les raisons qui expliquent l'état actuel du site,
b) un long examen du site et de ses aménagements successifs, aussi bien au niveau du paysage que des constructions (topographie, hydrographie, faune, flore, réseau routier, bâtiments et monuments),
c) l'analyse des unités de paysage qui composent le cimetière,
d) l'analyse de la demande pour les divers types de sépulture et de la **capacité ultime du site**, tel que demandé par les autorités municipales, et dans la mesure où bien sûr, on peut le prévoir,
e) l'identification des éléments qui sont significatifs pour la culture montréalaise, québécoise et canadienne, ainsi que pour l'environnement local (le mont Royal) et qui doivent être protégés.

Les projets de construction qui y figurent:

a) s'inscrivent dans la continuité logique des caractères essentiels, particuliers et authentiques du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, et conséquemment ne peuvent en rien être considérés comme incompatibles avec le lieu, qui n'est pas et n'a jamais été un cimetière jardin, ni un produit de la culture anglo-saxonne protestante,
b) ont été situés dans les secteurs encore non qualifiés de la propriété et n'altèrent en rien les éléments significatifs du patrimoine naturel ou culturel,
c) ont été coordonnés avec les caractères spécifiques de leurs lieux d'implantation,
d) ont déjà fait et feront encore l'objet d'une recherche de la plus haute qualité de design, aux plans symbolique, formel et constructif,
e) aspirent en même temps à être des interventions originales et authentiques de notre temps,
f) seront le moins visible possible depuis les zones limitrophes de la montagne, qui n'ont jamais eu les mêmes caractères essentiels, particuliers et spécifiques à l'intérieur de l'environnement général de la montagne,
g) ne seront pas du tout visibles depuis les angles de vision périphériques de la montagne,
h) sont nécessaires à la survie du cimetière, et partant, à la conservation du patrimoine naturel ou bâti qui s'y trouve.

III QUELQUES OBSERVATIONS INCIDENTES

Certains autres passages du rapport de la Commission des biens culturels à la Ministre de la Culture et des Communications nous ont étonnés.

Par exemple, dans les parties 5.3.2 et 5.3.3 traitant des ensembles conventuels et hospitaliers ainsi que des ensembles universitaires, on parle de la «barrière anthropique qu'ils constituent entre la première voie de ceinture et l'espace public du mont Royal, et on souhaite que «leur système viaire» soit intégré au domaine public ... et c'est à peu près tout.

On se préoccupe de donner aux futurs pavillons de l'Université de Montréal une façade et une adresse sur une voie publique ... mais on ne parle aucunement de l'impact de toutes ces constructions sur

l'apparence de la montagne depuis les différents points de la ville et de l'île.

On ne parle pas des dimensions, et notamment de la hauteur des constructions envisagées (ou déjà en construction) qui vont occulter une partie du profil de la montagne à partir du nord-ouest de celle-ci, en dépassant la cime des arbres! (Le bâtiment qui sort actuellement de terre entre le Pavillon principal et l'École Polytechnique compte déjà 5 niveaux hors sol. Dans le même temps, on s'inquiète du caractère «construit» des futurs mausolées (semi-enfouis et en comparaison, d'une hauteur insignifiante). Cela ne semble pas procéder de la même logique, pour ne pas dire davantage.

EN CONCLUSION

Nous espérons avoir surtout démontré:

a) que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges **n'est pas** un cimetière-jardin au même titre que le cimetière Mount Royal,
b) qu'il est au contraire un hybride possédant à la fois des dimensions naturalistes et monumentales,
c) que son caractère monumental est au premier titre exprimé par les alignements de grands arbres le long des chemins et en bordure des îlots,
d) que ce caractère monumental se rattache à une longue tradition classique, consacrée par l'art des jardins et de l'urbanisme français depuis le XVI^e siècle,
e) que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'inscrit dans le droit fil des aménagements paysagers des Sulpiciens au Québec depuis le XVII^e siècle, et qu'il a comme tel une très grande signification et de très grandes valeurs culturelle et patrimoniale pour la société québécoise,
f) que la faiblesse de la composante naturaliste au cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'explique par l'origine anglo-saxonne et protestante du cimetière-jardin,
g) que les mausolées ne constituent pas un phénomène nouveau et n'ont pas été introduits par une quelconque vague d'immigration de citoyens dont la culture serait étrangère à la notre,
h) que les mausolées ont été acceptés dans les cimetières-jardins depuis fort longtemps, et n'y sont pas nécessairement incompatibles, si l'on prend soin d'en choisir soigneusement l'emplacement et les caractéristiques architecturales,
i) que les mausolées sont encore moins incompatibles dans les cimetières qui sont à la croisée des courants naturaliste et monumental. Conséquemment, nous espérons aussi que la Commission des biens culturels du Québec:
a) contribuera à faire reconnaître les caractères essentiels, spécifiques et authentiques du cimetière Notre-Dame-des-Neiges,
b) prendra, ou suggérera aux autorités compétentes, les moyens appropriés pour sauvegarder toutes les valeurs patrimoniales en jeu sur le mont Royal, l'authenticité de chacune de ses composantes, ainsi que la riche diversité de celles-ci,
c) nuancera les commentaires qu'elle a inclus sur les mausolées dans son rapport à la Ministre d'État à la Culture et aux Communications sur l'avenir du mont Royal.

Un mausolée au cimetière Notre-Dame -des-Neiges

Notes sur le projet tenace de construire un mausolée architecturé dans un paysage sacré et commémoratif, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à Montréal sur le mont Royal.

DINU BUMBARU,
DIRECTEUR DES PROGRAMMES
HÉRITAGE MONTRÉAL

Avril 2004, carré Saint-Louis, Montréal. Les ouvriers finissent d'arracher les panneaux de tôle cannelée qui revêtaient l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), étape dans la métamorphose de cet édifice public dont l'une des gloires fut d'avoir reçu, il y a 30 ans cette année, le premier Prix Citron attribué à l'époque par la Société d'architecture de Montréal. Il y a quelques années, le gouvernement du Québec accordait près de 20 millions de dollars pour réhabiliter physiquement et socialement ce bâtiment, étiquetant curieusement ces millions comme une aide au patrimoine. Faut-il croire que l'ITHQ était considéré comme un bien patrimonial ou était-ce au carré Saint-Louis qu'on pensait? L'histoire de ce monument qui éveilla une conscience civique de l'architecture reste à écrire.

Pourquoi parler de l'Institut d'hôtellerie en traitant d'un projet de mausolée sur la montagne? Non, il ne s'agit pas d'explorer comme le font l'Angleterre, l'Australie ou la Finlande, la valeur architecturale de ces constructions des années 1970 comme l'ITHQ ou le bureau du Premier ministre, objets usuels de moqueries. Il ne s'agit pas plus de comparer deux programmes qui n'ont guère en commun que le repos, l'un moins passager que l'autre. Pourtant cet ITHQ et le projet de complexe sépulcral évoquent la relation entre d'une part, un projet d'architecture, son programme, son client, ses mots et sa logique et, d'autre part, le lieu où il se propose d'exister longtemps puisque l'architecture crée moins des événements que des environnements culturels.

Cette question de la pertinence – du pourquoi plutôt que du comment – est au cœur du débat autour de la proposition de construire de nouvelles grandes cryptes collectives sur le mont Royal. Ce type de proposition du cimetière Notre-Dame des Neiges n'est pas récent. Les premières cryptes collectives, élégamment appelées «mausolées» en rappel des somptueux tombeaux de grands personnages, furent construits en 1978 au fond du cimetière. La construction de la muraille de complexes sépulcraux du côté du chemin de la Côte-des-Neiges contribua aux demandes de protection efficace de la montagne, répétées depuis 1986. Si la réflexion sur la reconnaissance et la protection des valeurs emblématiques et paysagères du mont Royal auquel participe le cimetière a fortement progressé au cours des dernières années, celle sur la construction de complexes sépulcraux dans de nouveaux secteurs du cimetière a surtout porté sur leur solution architecturale sans les rendre plus pertinentes pour autant.

La ténacité du promoteur – l'historique Fabrique de Notre-Dame – dans sa volonté d'accroître ainsi les biens d'église en construisant des mausolées, a eu l'heureuse conséquence de mieux connaître de l'histoire et du paysage de cet extraordinaire cimetière, le plus vaste au Canada, qui a 150 ans. La proposition de Plan directeur du cimetière comporte des éléments intéressants en terme de conservation des monuments ou des arbres et de qualité d'aménagement. Cet exercice mené par la direction du cimetière et ses professionnels offre un contraste réjouissant dans un monde où l'on juge si souvent un bâtiment par quelques dessins ou une photocopie de catalogue, en se contentant d'écrire «paysagement à venir» pour les abords. À ce titre et sans le prétendre parfait, il serait utile d'en exposer la méthodologie aux architectes et aux étudiants et il y a lieu d'espérer qu'une publication, malheureusement à titre posthume, donnera aux recherches menées par Pierre-Richard Bisson dans ce dossier, une pérennité et une diffusion qu'elles méritent.

Mais, on ne peut endosser un projet parce que les études qui justifient les ambitions de son promoteur sont d'une lecture intéressante ou que son expression architecturale est savamment arguée, alors qu'il pose des problèmes fondamentaux de pertinence dans un lieu comme le mont Royal. Sans être un édifice, la montagne est un monument qui construit l'espace de la ville. Sa nature complexe réunit en un équilibre qu'il est légitime de considérer comme satisfaisant en plusieurs endroits dont le cimetière, tant le bâti, le paysage, l'archéologie, l'écologie ou les éléments commémoratifs. Les cimetières sont avant tout des œuvres d'architecture de paysage dont la vocation commémorative et sacrée première peut trouver son avenir dans l'architecture de l'espace paysager, malheureusement mal reconnue car au confluent du bâti et du sauvage.

S'il est vrai que certains voient dans la construction de complexes sépulcraux des projets absolument incompatibles avec la nature de ce lieu ou, du moins, soulignent l'hypothèque que constituera pour la Fabrique la charge importante associée aux besoins futurs de maintenance de telles structures, la plupart s'entendent pour rappeler qu'il faut éviter la prolifération de constructions dans un site dont l'architecture est avant tout celle du paysage. Certes, à première vue, l'idée d'enfouir les mausolées peut sembler un compromis séduisant. En 1996, on inaugurerait ainsi le mausolée souterrain Sainte-Marguerite d'Youville dont on promettait l'invisibilité mais qui offre désormais la vue d'une cohue de fenêtres, de ventilateurs et de puits de lumière qui jonchent les pelouses entourées de tombes sculptées. Pourquoi faut-il mener ses expériences aux endroits vulnérables et sensibles comme ce cœur vert du mont Royal, alors qu'il y a tant de lieux insignifiants qui seraient grandis par de tels gestes?

En avril 2004, l'Office de consultation publique de Montréal publiait son rapport de consultation sur la proposition de plan directeur du cimetière Notre-Dame des Neiges (voir www.ocpm.qc.ca). Rigoureux, ce rapport fait état des avis des comités et des commentaires reçus du public. Il s'ajoute à la liste trop courte des témoins d'un débat civique sur la relation entre l'architecture et l'espace qui l'entoure. Trop souvent condamnés pour les torts des maîtres de leurs projets, les architectes participent à la définition de la culture à Montréal et au Québec d'une manière qui passe souvent après les impressions passagères de phénomènes effervescents ou quantifiables comme les festivals qui s'accaparent de plus en plus l'espace urbain au risque d'en faire un lieu inféodé à leurs besoins et médiocre entre deux programmations. Ce rôle créateur des architectes doit être reconnu et défendu mais la cité ne peut se permettre de reconnaître un autre «droit de créer» dont ses détenteurs seraient seuls juges et maîtres. Se surprendrait-on si, ayant le choix en 2004, on préférerait dire non à la construction de l'ITHQ au nom du carré Saint-Louis? Ce projet de construire, dans un vaste jardin voué à la mémoire, un édifice qui en appellera d'autres au détriment de la montagne, pose la même question.

Les objectifs conceptuels

encadrant l'implantation et le traitement du mausolée du Boisé de l'Est du cimetière Notre-Dame-des-Neiges

PAUL FAUCHER, ARCHITECTE

Les objectifs plus vastes du plan directeur, le choix du site du mausolée, l'élaboration des critères matériels ayant défini l'enveloppe et ses rapports à ses voisins naturels et construits, ont tous été développés dans le volet II du plan directeur et dans les annexes à ce volet portant sur l'expression architecturale de «falaise végétalisée», marquant l'identité géomorphologique du mont Royal, de même que sur le très faible impact visuel des démarches envisagées et sur les précautions de tous ordres ayant mené à une insertion exceptionnelle de ce bâtiment dans «l'esprit même de ce lieu» (aucun bâtiment construit à ce jour sur le mont Royal fut-il résidentiel privé, municipal ou universitaire ne peut prétendre à un tel respect de l'environnement). Il y manque cependant des informations plus spécifiques sur l'aménagement spatial et matériel de l'intérieur du mausolée qui se situe pour nous en continuité du narratif défini par l'enveloppe extérieure.

L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE

Le bâtiment se définit par une déchirure centrale (dictée par l'implantation oblique d'une voie de desserte est-ouest en rupture avec la trame orthogonale environnante entièrement vitrée permettant un apport de lumière naturelle important à l'intérieur des deux pavillons ainsi établis en vis-à-vis).

Le mur extérieur «est», parallèle à la clôture voisine redéfinit et qualifie le caractère sacré et serein du cimetière en opposition avec la médiocrité irrévérencieuse de l'arrière-cour du poste de police voisin.

Les murs nord et sud expriment le caractère de superposition progressive des niveaux intérieurs, s'inscrit naturellement dans la montée progressive du terrain où il s'implante et vient en coiffer et confirmer la crête naturelle.

Il est à noter que ce mur ne sera jamais perceptible depuis l'espace public au dessus du poste de police, son couronnement étant caché par le faite du toit de ce bâtiment municipal. Il est à noter également que, pour consolider la masse existante d'une superbe rangée d'érables de Norvège naturels implantés entre la clôture et l'emplacement du mausolée, une deuxième rangée d'arbres de même essence et de taille raisonnable sera plantée entre le mur et les arbres existants pour assurer dans le moyen terme une présence végétale additionnelle de remplacement suffisante et, dans le long terme, la possibilité cyclique d'assurer le remplacement de la rangée devenue obsolète.

La même mesure de doublage végétal s'appliquera à l'alignement existant au sud du bâtiment projeté (la face nord, voisine du boisé de l'Est ne requiert par une telle mesure).

L'alignement ouest des façades en gradin est largement atténuée par l'effacement des plans des trois niveaux différenciés et par la végétalisation importante des terrasses. Il est à noter que deux mesures se composeront pour réduire l'impact des façades périphériques. La première mesure, concerne la texture des panneaux de béton préfabriqués de l'enveloppe: a) la texture des panneaux mimera les plissements géologiques montrés par la pierre découpée des falaises longeant la voie Camillen-Houde et le chemin Remembrance: plus marquée près du sol, elle s'affaiblira progressivement vers le haut; b) le coloris des panneaux, d'un rouge terreux à la base, s'éclaircira au fur et à mesure de sa montée.

LES TRAITEMENTS INTÉRIEURS

L'intention majeure consiste à faire réaliser au visiteur qu'il pénètre dans un espace différent de celui du monde des vivants qui est celui du «dessus» des choses. Dès l'entrée principale et le passage à travers un mur de verre descend une construction d'acier dont les planches et les degrés sont formés de dalles de verre dépoli. Cette construction d'acier se développe dans un espace ouvert, sorte de faille séparant le monde des vivants du monde des morts.

À l'extrémité est de cet espace haut de trois étages et dans chacun des deux pavillons se trouvera une chapelle funéraire entourée de cryptes et d'enfeux et dotée d'un éclairage approprié à la fonction. Vers le sud pour le pavillon sud, vers le nord pour l'autre pavillon se développe perpendiculairement à la faille de l'entrée trois corridors de desserte des chambres funéraires intérieures. Ces chambres funéraires sont conçues comme autant d'entités indépendantes où la matière du sol, des murs et du plafond est traitée en monochromie. Un éclairage de base de faible intensité et de haute économie sera constant alors qu'un éclairage progressif plus intense sera déclenché par l'entrée d'un visiteur.

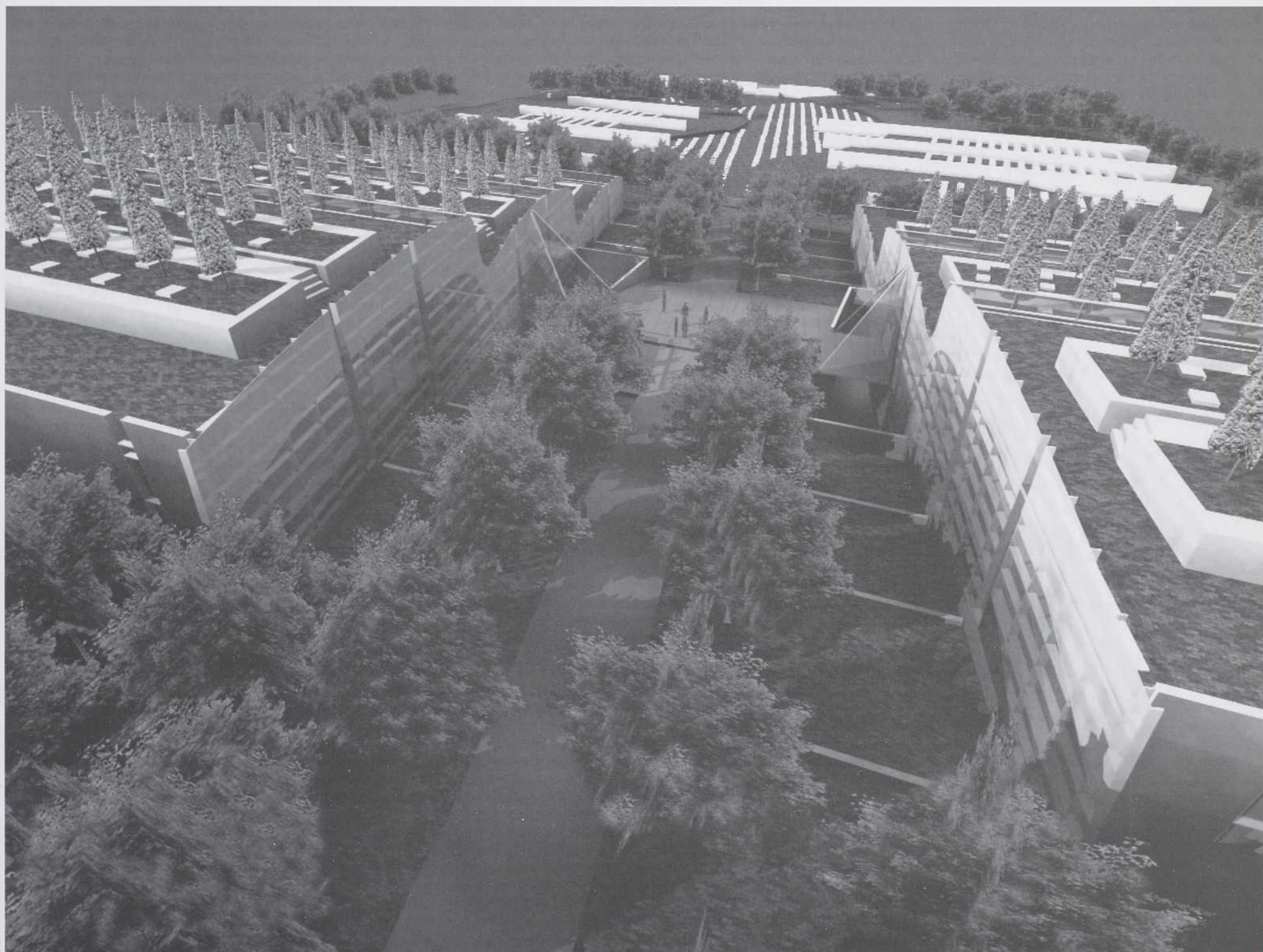
De manière générale tous les lieux de passage seront définis par l'utilisation comme plafonds d'une membrane ondulatoire de plastique tendu servant soit de réflecteur, soit de diffuseur d'éclairage.

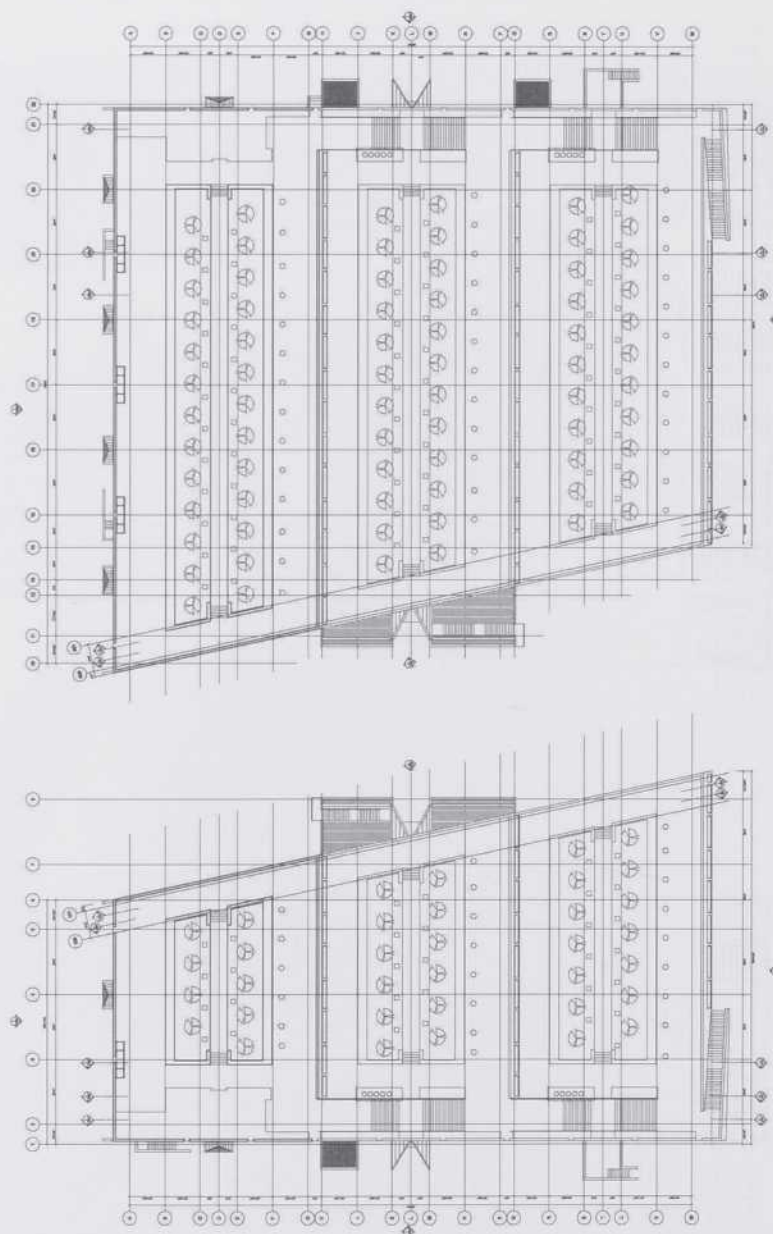


teur qu'il
ande des
es l'entrée
e descend
grés sont
on d'acier
e séparant

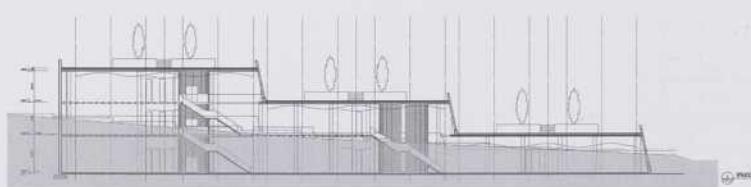
es et dans
e budéaire
éage au-
od, vers le
lèvement
chambres
et conques
re du sol.
ymie. Un
économe
s interse

ge seront
rembrane
teur, soit

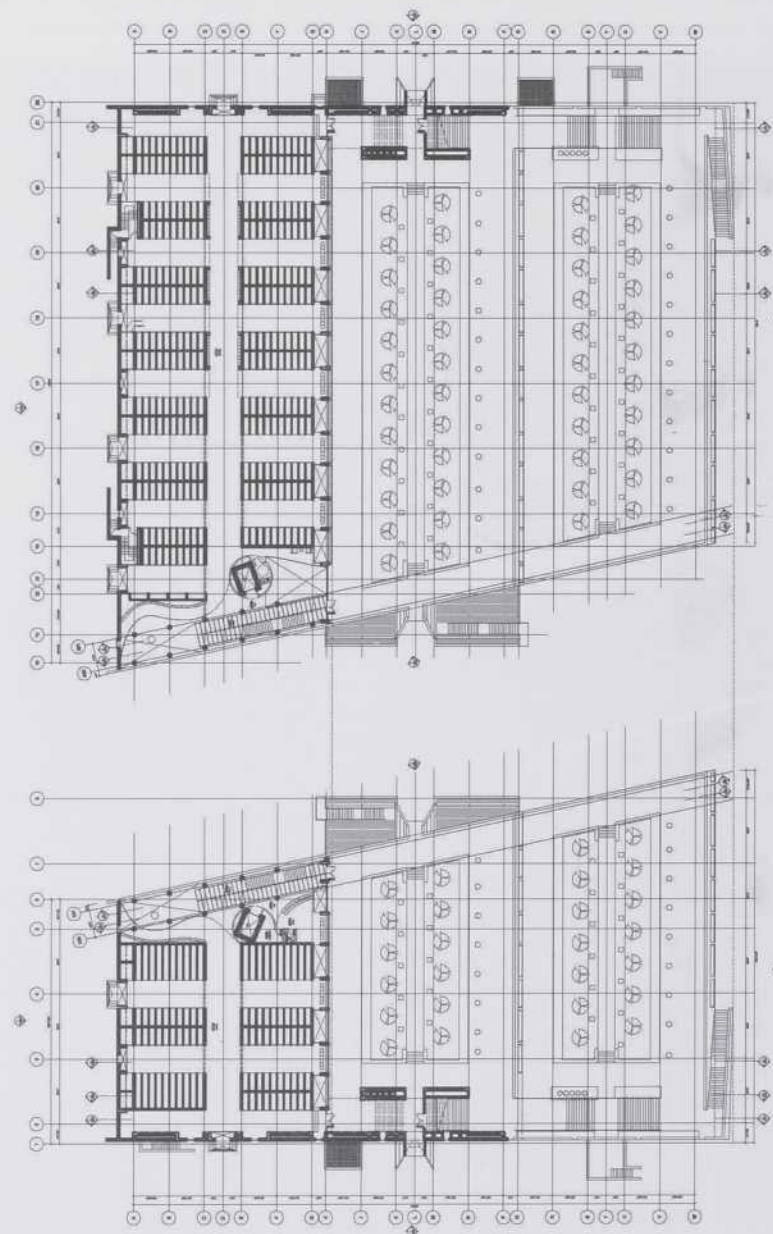




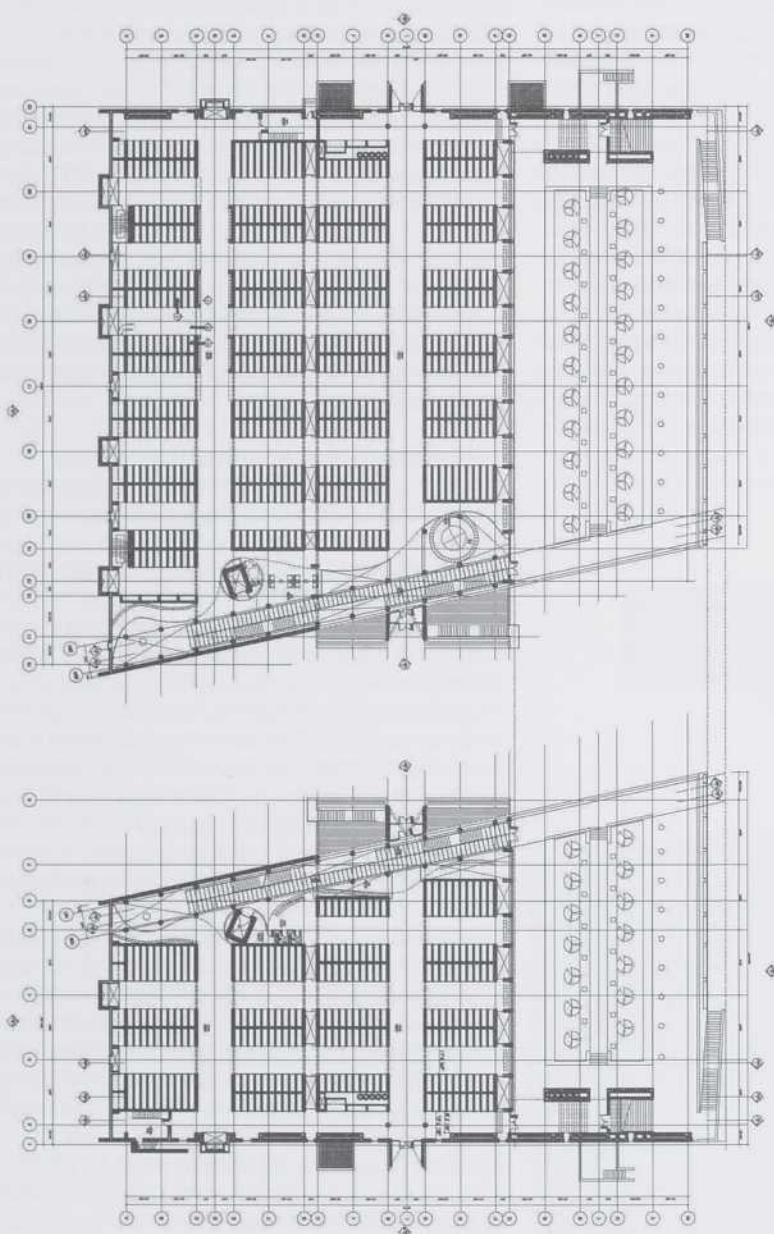
PLAN DE LA TOITURE



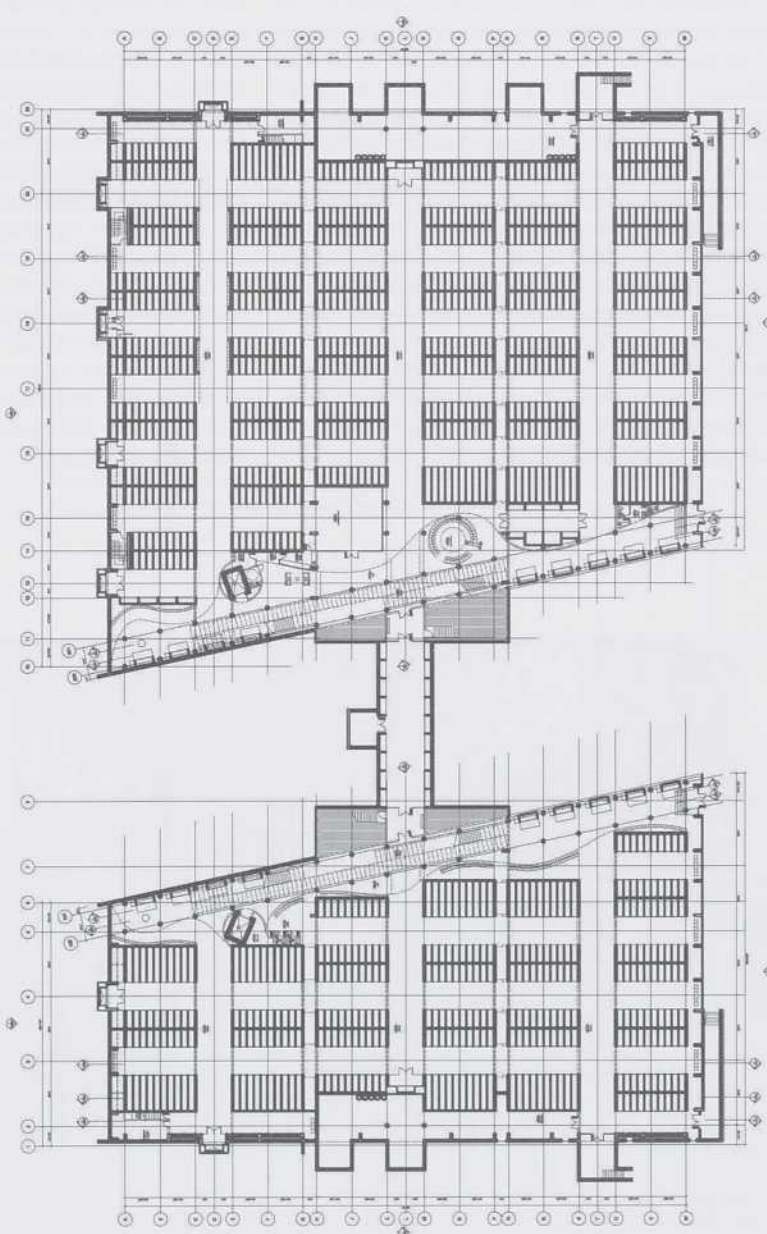
COUPE



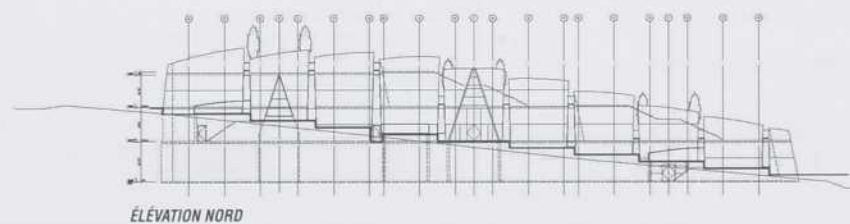
PLAN DU 3^e NIVEAU



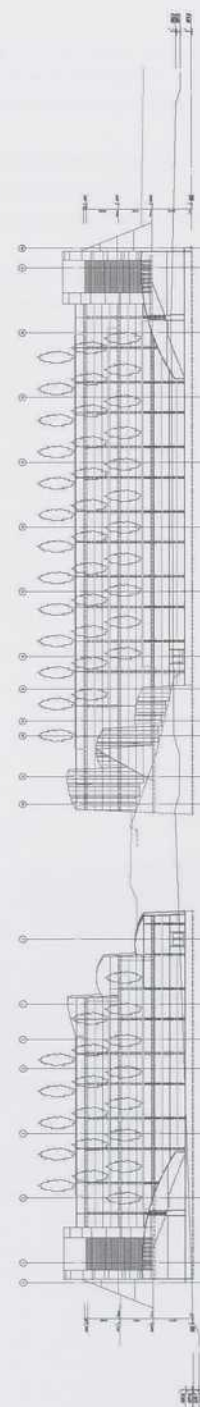
PLAN DU 2^e NIVEAU



PLAN DU 1^{er} NIVEAU



ÉLEVATION NORD



ÉLEVATION OUEST

Mémoire

présenté lors des audiences de l'Office de consultation publique de Montréal concernant le
plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

GEORGES ADAMCZYK
PROFESSEUR D'ARCHITECTURE

PIERRE BOYER-MERCIER
ARCHITECTE ET
PROFESSEUR D'ARCHITECTURE

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

INTRODUCTION

Ce court mémoire a pour objet de donner un avis sur la proposition de plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-Des-Neiges, proposition préparée par l'équipe de professionnels dont les services ont été retenus par la Fabrique de Notre-Dame de Montréal. C'est au titre de professeurs d'architecture et de personnes engagées professionnellement dans la pratique et la critique de l'architecture en tant que projet culturel que nous souhaitons émettre nos commentaires dans le cadre des audiences tenues par l'Office de consultation publique de Montréal sur cette proposition. Nous comprenons que ces audiences mèneront éventuellement à l'approbation d'un plan directeur pour le développement de la propriété, à des règlements pour cadrer les interventions de restauration, de mise en valeur, de construction et d'aménagement ainsi qu'à des ententes de développement avec la ville dans le cas des projets conjoints. Sachant qu'il s'agit là d'un long processus et à ce point du cheminement de cette proposition, nous nous limiterons à quelques considérations générales.

LES DOCUMENTS SOUMIS PAR LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

Nous voulons ici souligner la qualité des documents préparés par l'équipe de professionnels pour le plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-Des-Neiges. Le parti est direct et franc. L'information est compréhensible par tous et ce parti répond bien aux exigences et aux conditions souhaitées par la Ville pour préciser le développement du cimetière au cours des 25 prochaines années. Il tient compte du caractère architectural, historique, paysager et naturel du mont Royal pour toutes les réalisations projetées afin de mettre en valeur et de rendre accessibles ces lieux dans le respect de leur caractère sacré. Il est évident que la quantité et la diversité des réalisations prévues requerront plus de détails, mais à ce stade il faut noter que la vision proposée est claire et suffisamment précise. Elle repose sur une stratégie où s'équilibre très bien la conservation et le développement, traduisant ainsi une conception du patrimoine dont les valeurs sont inscrites dans le mouvement de la culture urbaine.

Nous tenons aussi à souligner les études remarquables de notre regretté collègue Pierre Richard Bisson, qui ont soutenu ces travaux et en particulier sa contribution personnelle au débat typologique qui a émergé autour du classement de ce cimetière dans la famille canadienne des cimetières ruraux ou des cimetières jardins. La spécificité de ce territoire vient de son développement par période. Ce développement est analogue à celui du développement de la ville qui s'est fait par l'agrégation successive de ses quartiers. Ceci est tout à fait évident, même pour les néophytes en histoire de l'art urbain. Montréal n'est pas plus une forêt que le cimetière n'est un jardin. C'est un lieu urbain avant tout, un lieu historique où s'imbriquent des formes diverses et parfois contrastées où cohabitent le naturel et le construit. C'est le mérite des auteurs de ces documents de nous faire saisir les particularités temporelles du territoire du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et d'en avoir fait le socle culturel de leurs idées pour dessiner son développement futur.

LE PLAN DIRECTEUR ET LE SITE DU MONT ROYAL

Ce qui ressort d'emblée de l'observation et de l'expérience de ce site unique qu'est le mont Royal, c'est moins une figure urbaine : le parc, que le fait géographique : la montagne. En réalité n'est-ce pas ainsi que l'on décrit Montréal : un fleuve, une île, une montagne ? Dans un deuxième temps, une lecture plus sensible permet d'en saisir les caractéristiques particulières : sa position centrale sur le territoire, sa masse végétale, ses trois sommets, les grandes institutions qui se sont progressivement établies sur ses flancs, les cimetières, l'ensemble résidentiel de Westmount qui domine les quartiers du canal de Lachine, le chemin de la Côte-Des-Neiges au tracé si singulier. Au cœur de cet ensemble composite se trouve le parc du mont Royal, un havre de paix d'où l'on peut surplomber le centre de la ville ou se retrancher du tintamarre urbain en choisissant de se recueillir dans la grande clairière du Lac des castors.

Parcourir le mont Royal, c'est traverser cette diversité des formes d'occupation de ce territoire qui en ont façonné la morphologie au cours du temps : l'habitat pavillonnaire, les édifices monumentaux, les campus universitaires, les grands hôpitaux, les cimetières et le parc. Au sein de cet ensemble, le cimetière Notre-Dame-Des-Neiges constitue en quelque sorte, une entité distincte. Mais celle-ci n'en est pas moins hétérogène car sa composition n'est pas une, mais plusieurs à l'image de la ville contemporaine. On pourrait dire que sa composition spatiale ne démontre pas une unité de caractère et qu'en terme de convenance ses diverses parties répondent plus à l'esprit du temps où elle furent mise en œuvre. Ainsi son caractère, car il faut le reconnaître pour ce qu'il est, tient de cette relation paradoxale : Bien que chacun des éléments fasse sa loi, ces éléments sont liés entre eux par la géographie, par le paysage. *De visu*, nous sommes sensibles à la prédominance de la végétation et aux représentations culturelles qu'elles émulent, alors que *in situ* nous sommes confrontés aux faits architecturaux et à l'histoire avec ses logiques sociales et ses expressions esthétiques successives. Un peu comme ce qui fait que les uns voient la brique et les autres la pierre grise comme trait matériel caractérisant Montréal.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

- 1 La plaine
Un remarquable espace propice au recueillement, à la contemplation et accessible à tous.
- 2 Le chemin de ceinture (piste cyclable)
Une interface nature remarquable avec le domaine public.
- 3 Le patrimoine architectural
Un ambitieux programme de restauration pour préserver la mémoire architecturale et historique des lieux.
- 4 Les boisés
Un programme de reboisement est prévu, qui ajoutera aux quelque 10 000 arbres qui agrémentent déjà le site.
- 5 La maison Jarry-dit-Henrichon (entrée Decelles)
La redécouverte de l'histoire du Cimetière sera possible grâce au centre d'interprétation qui sera aménagé dans cette demeure historique.
- 6 Les mausolées
Un instrument qui permettra au Cimetière de maintenir sa vocation première dans le plus grand respect de l'environnement.
- 7 Le chemin de traverse
Un nouvel axe de circulation piétonnière, qui constituera un véritable pont entre deux quartiers.
- 8 Les sentiers et les allées
Piétonnières ou routières, les voies de circulation conserveront leur caractère actuel et continueront à se fondre dans l'environnement naturel du Cimetière.

- 9 Les activités d'interprétation
À différents endroits, un programme complet proposera diverses activités d'interprétation du Cimetière.
- 10 Patrimoine et architecture
Une étude patrimoniale et architecturale des bâtiments sera réalisée, qui permettra d'accroître le niveau de connaissance des Montréalais à ce sujet.
- 11 Un inventaire des arbres
Le programme de reboisement se doublera d'un inventaire complet des arbres du Cimetière, dans le but de planifier minutieusement l'activité en matière arboricole.
- 12 Un plan de signalisation
Le Cimetière compte pas moins de 55 km de routes, allées et sentiers. Un système simple et discret de signalisation permettra aux visiteurs de trouver plus facilement leur chemin.

Le mérite du plan directeur est de prendre en considération ces paradoxes. Ainsi, il est significatif d'y voir l'attention que l'on porte autant à préserver les valeurs paysagères de La Plaine que les valeurs architecturales des monuments. Il est tout autant significatif de constater que la conception du Mausolée du Boisé de l'Est s'écarter d'une construction recherchant le contraste comme principe d'édification et la position dominante comme principe de composition. Les concepteurs ont plutôt choisi une approche menant à la figure d'un bâtiment-jardin en terrasse en relation mineure par rapport à l'ensemble et relativement autonome dans sa composition.

Tout comme le front bâti du campus de l'Université de Montréal renforce déjà le grand dégagement visuel du cimetière et permet d'en affirmer son identité. Les interventions minutieusement prévues par le plan directeur, en particulier le chemin qui le traverse, auront un effet sur la reconnaissance des spécificités de son voisin : le parc du mont Royal. C'est à ce dialogue fructueux entre les parties et le tout, entre le passé et l'avenir que nous invite la proposition du plan directeur et ce sont ces qualités et cette sensibilité particulière que nous lui reconnaissons.

LA NÉCESSITÉ DE LIEUX QUALIFIÉS DANS UN PLAN D'ENSEMBLE : LE MAUSOLÉE DU BOISÉ DE L'EST

En partant de l'axiome selon lequel le tout se compose de parties, il est normal de conclure que la qualité du tout dépend de celle de ses composantes. La question se pose alors ainsi : l'emplacement désigné pour l'implantation de l'éventuel mausolée contribue-t-il dans sa présente condition à la valorisation du cimetière voire de l'ensemble patrimonial du mont Royal ? Dit autrement : est-ce que ce lieu, laissé en jachère, ne constitue pas un maillon faible de l'ensemble ? En corollaire, il faut aussi se poser la même question sur la valeur de ce qui est proposé en substitution. Le projet de ce mausolée est-il bénéfique à l'ensemble du cimetière ?

Au-delà de sa typologie propre, garante de la fusion fonctionnelle du bâtiment à la définition du lieu, en l'occurrence un cimetière, la proposition du mausolée dans son aspect formel présente-t-elle une intégration conceptuelle de valeur pour le cimetière ? En d'autres termes, contribue-t-elle à son enrichissement en lui apportant une plus grande valeur architecturale ?

EXAMINONS LES ASPECTS SUIVANTS:

1. La topographie du lieu

Il est évident que la considération de la topographie existante fait partie intégrante des prémisses formelles du bâtiment. Par son déploiement sous forme de terrasses en cascades vers le bas, le projet garantit le plus fondamental des liens avec l'endroit de son implantation. Mais cet écho formel, aussi élémentaire fut-il, ne peut pas constituer à lui seul et d'autorité une caution qualitative.

2. Discrétion et modestie

La présence d'un aussi imposant bâtiment pourrait disqualifier d'emblée le projet et annihiler toute relation métaphysique de l'intervention avec ce lieu sacré. Or, l'enfouissement d'une importante partie du bâtiment élimine tout effet de dominance, tant du point de vue *intra-muros* qu'*extra-muros*,

sur l'environnement. Dans sa volonté d'effacement pour donner une ambiance de silence et de respect au bâtiment, le traitement en toute simplicité de la volumétrie convient au caractère serein du cimetière.

3. Lien phénoménologique

Le projet architectural agrémenté de plantations, de passages, de points de vue, transcende toute notion de construit en harmonisant de façon phénoménologique l'architecture et le site. L'expérience sensorielle du lieu se vit ainsi en continuité avec celle des autres composantes naturelles et bâties du cimetière. La qualité architecturale essentielle du projet réside dans sa fusion matérielle avec le lieu.

4. Accessibilité et présence

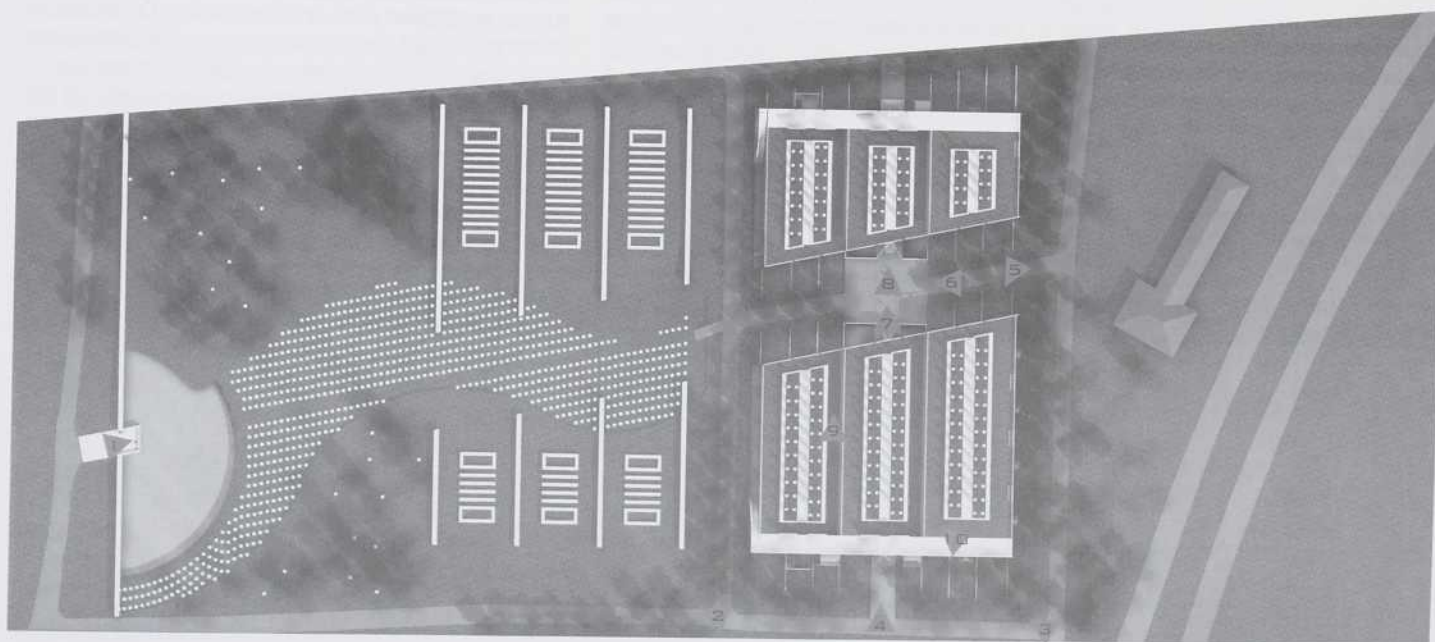
En réponse à un climat particulièrement inhospitalier en hiver, le concept de mausolée permet un accès en toute saison aux sépultures dans des conditions qui favorisent la sérénité et le recueillement. Ainsi les visiteurs de tous âges et de toutes conditions pourront y prier et y méditer en toute liberté ce qui infuse au mausolée une valeur humaine des plus appréciables. Conséquemment à son accessibilité, le mausolée assurera une présence humaine chaleureuse

et quotidienne à un lieu qui est actuellement désolé et sans aucun intérêt réel.

Pour toutes ces raisons, nous affirmons que le mausolée, tel qu'il est proposé, s'intègre harmonieusement au site et auquel il confère une plus-value architecturale et paysagère évidente et nécessaire.

CONCLUSION

À l'instar des divers comités qui ont exprimé leur avis sur la proposition du plan directeur pour le Cimetière Notre-Dame-Des-Neiges, nous appuyons ce plan, les valeurs qui le sous-tendent et les ententes de développement qu'il prévoit ou prévoira. Nous appuyons également la proposition d'édifier le Mausolée du Boisé de l'Est dans sa nouvelle version pour les qualités et les usages qu'il offrira et pour son rôle dans la composition d'ensemble qui viendra consolider l'identité du Cimetière sur le site du mont Royal. Nous sommes convaincus que le Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-Des-Neiges constitue une base et un instrument qui, bien que perfectible, contribueront à faire du mont Royal un des grands projets de Montréal.



Consacrer ou construire

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges contre le mont Royal?

LUC NOPPEN ET
LUCIE K. MORISSET¹

À l'horizon du débat entourant la construction dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges d'un mausolée, œuvre de l'architecte Paul Faucher, une sombre silhouette se profile: celle de «LA Montagne», pour laquelle le gouvernement québécois vient d'inventer un nouveau statut: celui «d'arrondissement historique et naturel²». Ce n'est pas —loin de là— la première aventure du patrimoine dans le rôle de l'obstacle à la construction, voire à la création architecturale; pourtant, «l'irrépressible envie de vouloir tout garder» pourrait, si elle prévenait ici l'édification d'un nouveau mausolée —et le développement du cimetière— conduire moins à garder qu'à perdre.

L'article qui suit a été élaboré à partir d'un mémoire que nous avons déposé à l'occasion des consultations publiques sur le Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges tenues en novembre et en décembre 2003, consultations qui, selon les commissaires auteurs du *Rapport de l'Office de consultation publique*³ «auraient permis de confirmer, une fois de plus, l'attachement des Montréalais envers le mont Royal [et] mis en évidence à quel point la construction de mausolées n'est pas acceptée par la société civile en raison de difficultés d'intégration dans le paysage culturel de la montagne» (1).

Le *Rapport* évoque aussi une position qui serait la nôtre, selon laquelle le travail de caractérisation du patrimoine réalisé par la direction du cimetière «n'aurait pas fait l'objet d'un consensus au plan patrimonial», ce qui pourrait laisser penser qu'une sorte de «vérité patrimoniale», ici devrait être prise en compte envers et contre la construction d'un mausolée. Or, plutôt qu'envisager la bataille entre un cimetière et une montagne (ou entre David et Goliath), nous croyons que «l'attachement des Montréalais envers le mont Royal» sert de façon fallacieuse (intentionnellement ou non) à contrer le projet architectural. Tout en considérant justement, comme les commissaires, que «le statut d'arrondissement historique

et naturel introduit l'obligation de considérer l'ensemble des éléments relatifs au patrimoine dans la planification des interventions sur le territoire du cimetière», nous proposons (au contraire des commissaires) que le patrimoine et l'évolution ne soient pas antinomiques. Dans le cas de l'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de la construction du mausolée que son plan directeur prévoit, voici pourquoi.

LE LIEU SACRÉ ET L'ENSEMBLE PATRIMONIAL

Peu de cimetières actifs ont été reconnus comme sites patrimoniaux au point d'être inscrits dans un périmètre de protection juridique. Au Québec, si on excepte les cimetières de quelques enclos paroissiaux anciens (ceux de l'île d'Orléans et de quelques églises classées), on ne compte guère que les cimetières Mount Hermon (protestant) et St. Patrick (catholique), inscrits dans l'arrondissement historique de Sillery depuis 1964, qui offrent quelque parenté avec ceux du mont Royal. Mais ces deux cimetières sont dédiés à la communauté anglophone de Québec qui n'a cessé de décliner au XX^e siècle. De vastes plages de leur territoire sont donc encore disponibles à des fins d'inhumation en pleine terre.

Au départ, notre position sur le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est la même que celle que nous exprimons au sujet de toutes les composantes du corpus du patrimoine. Ce qui garantit le mieux la pérennité d'un site ou d'un bâtiment d'intérêt patrimonial est le maintien, autant que faire se peut, de son usage initial. Le maintien du lieu de culte est la meilleure garantie de la survie d'une église patrimoniale et personne ne contestera que la meilleure chose qui puisse arriver à un cimetière est de rester en fonction. Ce maintien de l'usage est d'autant plus crucial dans le cas de la conservation du patrimoine religieux puisque les églises, les chapelles et les cimetières sont au départ des lieux dits «sacrés» et que leur réaffectation requerrait une double aliénation, par voie de déconsécration. La consécration de ces lieux est en effet beaucoup plus signifiante que quelque forme de sacralisation patrimoniale, d'essence juridique ou autre. Voici pourquoi.

Par opposition au «sacral» qui se réfère à l'attribution (la sacralisation) d'un caractère sacré, les lieux de culte et d'inhumation sont en Occident, des lieux «sacrés»; cet adjectif qualifie depuis la nuit des temps la nature séparée, interdite et inviolable qui, par la consécration, confère une valeur absolue en vertu de croyances dominantes ou acceptées comme telles. Les cimetières du mont Royal sont «sacrés» en ce sens depuis longtemps (depuis 1854), alors que leur sacralisation patrimoniale est assez récente (dans l'opinion publique et selon le législateur). Même le caractère sacré du mont Royal lui-même, de plus en plus évoqué au titre de son hypothétique usage précolonial (le mont Royal serait un ancien site amérindien), est un argument récent qui témoigne surtout au plan épistémologique: il signale l'évolution de l'archéologie historique, maintenant attirée par le potentiel sémantique d'un lieu vierge au centre d'une agglomération dense.

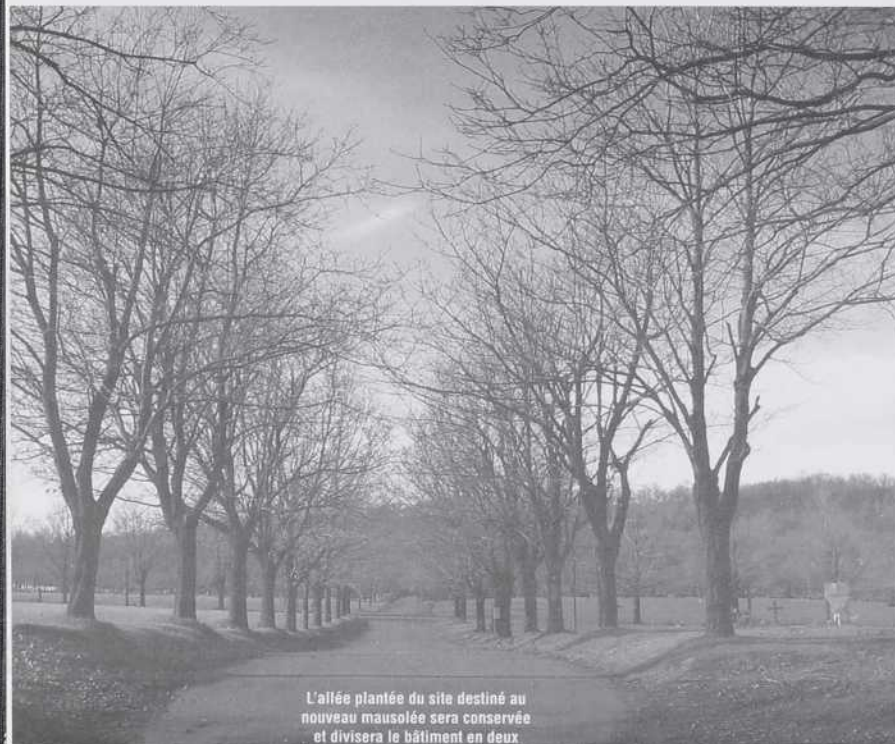
Avant d'être sacraux, les cimetières du mont Royal sont donc reçus comme sacrés, particulièrement par les communautés judéo-chrétiennes de Montréal. Mais justement, ce caractère sacré, dans la tradition judéo-chrétienne, est le fait d'un double sacrifice qui étend au-delà d'une seule communauté les significations de la consécration⁴. D'une part,

le sacrifice, que nous avons évoqué, qui confère une valeur absolue et une nature inviolable au lieu sacré voué à l'au-delà; d'autre part, le lieu sacré tient d'un renoncement volontaire qui le fait inaliénable. En effet, en amont de toute sacralisation —comme celle des attributions patrimoniales modernes—, le bien d'Église constitue, depuis le Moyen Âge, le «patrimoine des pauvres», par opposition au «patrimoine» qui, au sens juridique, décrit plutôt les possessions des familles nobles et riches. Or, ce patrimoine substitué, formé de l'ensemble des biens d'Église, est par essence indivis et incommutable. Il résiste à la dispersion et à la dilapidation précisément grâce au principe de substitution: dans le registre des croyances qui l'ont constitué et qui en définissent l'usufruit, les collectivités désignées comme héritières —étant entendu que la dichotomie «pauvres/nobles» de la doctrine médiévale se réfère au couple «citoyens/gouvernement» du monde moderne— n'en ont pas davantage la libre disposition que les collectivités légataires n'en avaient l'entière possession.

Ancrée au «culte chrétien de la trace⁵» qui donna naissance au sens moderne du «patrimoine» (par exemple celui qu'au Québec on accorde aux «biens culturels»), cette notion très ancienne s'est inscrite dans la culture occidentale. C'est elle qui a inspiré le régime des concessions superficielles des cimetières, équivalent devant l'au-delà du régime féodal des concessions seigneuriales. C'est aussi cette notion de propriété collective, inscrite dans la logique de gestion des propriétés des «Églises établies» —c'est-à-dire celles auxquelles l'État accordait un droit de pratique sinon exclusif, du moins prépondérant— qui fonde toutes les fabriques paroissiales du Québec (dont, évidemment, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal), créatures hybrides à la jonction du droit canon et du code civil. C'est, enfin, cette même notion qui défend aux autorités religieuses de céder, par exemple, le terrain d'un cimetière, à tout le moins sans un protocole complexe de déconsécration, justement, puisque la valeur absolue du lieu sacré s'articule à sa nature inaliénable.

D'ordre fonctionnel, la sacralisation —par opposition à la consécration qui est, elle, d'ordre naturel— prive ainsi le lieu sacré, non seulement de sa destination —en l'occurrence, celle du cimetière de rester un «patrimoine»—, mais de son sens. Dans cette situation, la sacralisation patrimoniale d'un cimetière chrétien est contradictoire en elle-même, puisqu'elle va de surcroît à l'encontre des traditions millénaires du lieu sacré et de la mémoire qu'il porte, tant de l'ici-bas vers l'au-delà que du passé vers l'avenir. C'est le cas, *a fortiori*, pour un cimetière catholique au Québec.

Car, au fil des ans, le modèle chrétien s'est articulé de façon spécifique au Québec. Ainsi, nos cimetières sont plus québécois que catholiques, tout comme le sont nos églises. Sans élaborer outre mesure sur la vernacularisation et la caractérisation des paysages culturels au Québec, force est de constater que le cimetière —nommément le cimetière Notre-Dame-des-Neiges— s'y révèle dans la perspective totalisante de son étendue temporelle et spatiale, au sens maintenant considéré par l'Unesco depuis la toute récente *Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (octobre 2003). Si la fermeture d'un cimetière par arrêt des inhumations signe l'arrêt de mort d'un patrimoine vivant, fait de coutumes, de croyances, d'usages et de savoir-



L'allée plantée du site destiné au nouveau mausolée sera conservée et divisera le bâtiment en deux

faire ancrés en un lieu, elle est d'autant plus antinomique par rapport à ce patrimoine que le cimetière recèle des monuments très anciens et très récents qui, ensemble, forment un catalogue éloquent de l'évolution des pratiques d'inhumation, révélateur aussi de la composition sociale et ethnique de la ville. Il y a en effet dans les cimetières du mont Royal autant de «petites patries» que Montréal en a connu, que Montréal en recèle aujourd'hui. Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un véritable palimpseste d'un rite de passage essentiel (d'ailleurs considéré par plusieurs théologiens et historiens comme central) et, à ce titre, en dépit des prétentions en ce sens, ce cimetière n'est pas plus européen (Père-Lachaise) qu'étasunien (Mount Auburn): il est bien typiquement montréalais. De ce point de vue, il faut rejeter l'épithète «hybride» que plusieurs ont utilisé jusqu'à maintenant pour qualifier un paysage qui ne serait pas totalement ou suffisamment authentique en vertu de quelque modèle au demeurant exogène. La montréalité est autre chose qu'une somme de reproductions, ici, de représentations fabriquées ailleurs.

Sans même prendre en compte que sa consécration en définit l'essence patrimoniale, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est donc un patrimoine authentiquement montréalais; il l'est d'autant plus qu'il est actif, comme tout Montréal l'est. Fermé, ce cimetière deviendrait à terme un monument historique figé (dans le sens d'un lieu qui témoigne, qui évoque un quelconque passé) que les opérations de conservation et de mise en valeur auraient tôt fait de débarrasser de nombreuses pierres tombales, caveaux funéraires et mausolées de construction fragile ou jugés peu intéressants devant l'Histoire ou au nom de l'Art. Et puisque l'on n'y a pas collectionné les célébrités avec autant d'intensité que le cimetière du Père-Lachaise le fit, on n'y reconnaîtrait dès lors, pour l'essentiel, qu'un ancien cimetière abandonné, absorbé par le parc du mont Royal.

DISTINGUER SAUVEGARDE ET IMMOBILISME

Selon notre vision des choses, la création d'un site du patrimoine par la Ville de Montréal et le classement prochain du nouvel arrondissement historique et naturel du mont Royal avec le même périmètre sont, quant au dossier du cimetière Notre-Dame-des-Neiges plus anecdotiques qu'opérationnels, notamment à l'égard de l'immobilisme du patrimoine qui affleure dans le débat. Voici pourquoi.

Si la notion de patrimoine substitué, inhérente au lieu sacré, milite en faveur du maintien des activités du cimetière, l'option de ses gestionnaires — d'assurer la pérennité du lieu et des activités d'inhumation à très long terme — mérite d'être saluée. Et cela d'autant plus que le plan de développement prend en compte non pas le seul état originel des lieux, mais l'inscription d'une lecture prospective de l'évolution des pratiques d'inhumation.

Un exemple comparable peut être évoqué: celui du Vieux-Montréal. Alors qu'il semblait assez évident que l'intention du législateur dans la déclaration d'arrondissement historique, en 1964, était d'en assurer une conservation et une mise en valeur statique, la diversité des bâtiments et la variété des activités qui faisaient le génie du lieu ont eu tôt fait de prendre le dessus sur les velléités d'immobilisme. De façon assez spectaculaire, en même temps que les monuments les plus anciens et les plus reconnus ont été habilement restaurés et

mis en valeur, le Vieux-Montréal a vu se métamorphoser ses places et ses jardins et se construire, en son sein même, une quantité impressionnante de nouveaux bâtiments. Le nombre de résidents a augmenté de façon significative, notamment grâce à l'implantation de nouvelles typologies résidentielles. Les représentations du lieu qui avaient cours au moment de son classement se sont évanouies au profit d'images collectives plus fortes, mieux arrimées à la sensibilité et aux valeurs de notre époque et plus volontiers proposées en partage à tous ces Autres qui nous visitent et continuent à contribuer à la construction de notre vision de ce que nous sommes⁶.

Il apparaît que l'appropriation collective dont a fait l'objet le Vieux-Montréal peut servir à démontrer le potentiel du mont Royal et de ses cimetières, pour peu que l'on accepte d'arrimer la mise en valeur du lieu à un développement ouvert aux nouveaux procédés funéraires. L'enfeu du mausolée n'est-il pas au cimetière ce que le loft ou le condo est au Vieux-Montréal? Il va de soi que sa situation sur le mont Royal, site au potentiel identitaire considérable, est à la fois un atout pour le cimetière, au plan économique, certes, mais aussi au plan culturel, puisque ce potentiel identitaire impose au cimetière un développement de qualité, logé à l'enseigne de l'excellence et de l'ordre de l'investissement symbolique qu'appellent, l'un dans l'autre, ces deux hauts lieux. Tâchons cependant d'éviter que les cimetières du mont Royal ne deviennent les paillassons du parc comme certains prétendent que le Vieux-Montréal résidentiel soit devenu le paillasson du Vieux-Port. En fait, y a-t-il quelqu'un qui songerait sérieusement à limiter ou à supprimer la fonction résidentielle dans le Vieux-Montréal sous prétexte qu'elle est une entrave au développement d'un Vieux-Port encore plus festif?

On pourrait enchaîner avec le Plateau, le Quartier chinois etc. Qui oserait affirmer que ces lieux actifs, ancrés en ce sens dans l'imaginaire collectif et parties intégrantes de l'attractivité montréalaise, pourraient survivre sans l'activité

bien affirmée qui les caractérise? Comme dans les cimetières, la sacralisation patrimoniale ne devrait pas émasculer l'exceptionnelle valeur d'usage qui détermine justement la signification de ces lieux⁷.

Pour convenir en ce sens de ce que le Quartier chinois n'est ainsi pas un tombeau et le Vieux-Montréal n'est pas plus un musée, il faut aussi admettre que le cimetière n'est pas un parc. L'idée voulant que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges soit une partie du parc du Mont-Royal est d'ailleurs assez récente; certainement confortée par l'adoption du périmètre d'un «arrondissement historique et naturel» qui englobe à la fois le parc et les cimetières, elle n'est probablement pas étrangère à la confusion latente d'un «arrondissement historique et naturel» qui oppose un patrimoine «naturel» (c'est-à-dire propre au monde physique et excluant l'homme et ses œuvres) à un patrimoine «artificiel», fait quant à lui de main d'homme et inscrit dans un temps historique. Il conviendrait à cet égard de souligner que le parc du Mont-Royal, en ce sens, n'est pas plus «naturel» que le cimetière (l'un et l'autre relèvent tout autant de l'œuvre humaine); mais sans même aborder la méfiance du futur que révèle cette extension protectionniste d'une «nature» que l'on cherche à tout prix — nous y reviendrons plus loin —, on peut s'emboîter dans la définition même de l'arrondissement et proposer que les nécropoles soient des plages «urbaines», par opposition aux plages «naturelles». Les cimetières appartiendraient ainsi bien plus au volet «historique» qu'au volet «naturel» de la déclaration d'arrondissement.

LA VRAIE NATURE DE CE PATRIMOINE-CI

La confusion entre le cimetière et un parc tient ici d'une méprise historique, guidée par une perception essentialiste du patrimoine elle-même soutenue par l'idéal d'un patrimoine de proximité. Instrumentalisé par les luttes populaires des années 1960 et 1970 qui l'ont érigé en outil d'*empowerment*



La portion est du site destiné au nouveau mausolée. Vue vers l'ouest.



Le site du nouveau mausolée depuis le bas, vers le sud-est.

de la citoyenneté, le patrimoine s'est à la fois étendu (en champs d'application) et contraint (en communautés d'appartenance et de référence). Le «petit patrimoine», comme l'ont désigné certains théoriciens, constitue maintenant le patrimoine en «cadre de vie»; les principales oppositions évoquées lors de la période des questions des consultations publiques dernier tiennent à cette perception d'un patrimoine de proximité. Sans revenir sur le différentiel sacré/sacral que nous avons exposé précédemment, il faut en effet constater que la sacralisation patrimoniale revient alors, comme l'écrivait récemment l'historien français François Hartog, à «une opération visant à produire du territoire et de la continuité pour ceux qui habitent là aujourd'hui»⁸ (inutile ici de préciser que les «habitants» du cimetière ne sont pas en cause, mais plutôt leurs voisins). Le patrimoine de proximité est l'environnement urbain immédiat et signifiant pour chacun d'entre nous, maintenant: un patrimoine rendu proche dans l'espace et dans le temps⁹. D'où la dérive du sens et la position essentialiste qui la guide, en supposant d'une part que l'identité (du cimetière, en l'occurrence) soit inscrite génétiquement et invariablement dans la structure initiale des objets et des paysages et d'autre part que cette essence prévale sur l'évolution de ces objets et de ces paysages. Motivé par le «vouloir de parc» d'un patrimoine de proximité et aveuglé par la surface des choses («l'apparence de parc» qu'on voudrait voir), l'essentialisme s'oppose ici à la reconnaissance et à la valorisation de la nature accidentelle et existentielle des objets et des paysages (la montréalité¹⁰, par exemple), en rapportant toujours l'exemplarité d'une origine déterminante (les «modèles» européens ou étasuniens, dans ce cas). Or, tout en niant le rôle des populations et des dynamiques locales dans la spatialisation de l'identité qui «fait» le patrimoine (puisque l'essence patrimoniale serait inscrite dans l'objet), la position essentialiste qui voudrait garder le lieu d'un développement conforme à l'évolution des pratiques d'inhumation condamne le patrimoine en question à ne représenter qu'une fraction de sa réalité, oblitérant son actualité et son devenir. Mais que l'on considère la fraction dite structurale du lieu (la plus ancienne et la plus pittoresque) ou l'idéal de parc d'un patrimoine de proximité, l'essentialisme conduit ici à une erreur, qui affecte aussi bien la compréhension du dit patrimoine que la valorisation qu'elle sous-tend. Cela, sans même arguer que, pour qui s'en tiendrait à l'essence, celle du mont Royal pourrait aussi bien (mieux?) être mise en lien avec le tumulus funéraire préhistorique qu'avec la fréquentation festive d'un parc.

Qu'il soit ou non intégré à un «arrondissement naturel», un cimetière n'est pas un parc. Le visiteur d'un cimetière adopte un comportement déferent et sa visite est motivée par le deuil, le souvenir ou encore une quête de calme matinée d'introspection. Peu y jouent au frisbee où y font un pique-nique en famille; les grandes fêtes occasionnant des rassemblements monstres y sont interdites, tout comme, de façon évidente, toute construction éphémère. Un cimetière

est en effet un lieu de permanence où les constructions requièrent la mise en œuvre de matériaux durables. En cela il s'oppose au parc qui est avant tout une structure végétale qui évolue au gré des saisons et au fil des ans. L'arrêt des inhumations sous prétexte d'appropriation collective pourrait, certes, mener à une mutation d'un cimetière en ce sens. Mais il y a plus: ce cimetière-ci n'est pas un parc, non plus qu'il serait le «cimetière rural» auquel on créditerait la vision romantique de quelque promeneur solitaire.

L'argument confondant cimetière et parc à travers la lecture d'un «cimetière rural» ressortit à une méprise de la lecture des qualités paysagères et de l'évolution historique des cimetières. En Amérique du Nord (dans la foulée d'un modèle britannique développé plus tôt), les parcs ont été créés à la périphérie des territoires urbanisés en vue d'y attirer de nouveaux résidents tout en y haussant la valeur foncière. Les «jardiniers» du XVIII^e siècle sont alors devenus des «paysagistes», experts dans l'art de naturaliser ces nouveaux domaines urbains en fonction de l'esthétique romantique contemporaine; c'est à eux, aussi, qu'on confia la planification et la végétalisation des nouveaux «cimetières ruraux», puisque, à la même époque, la prise de conscience collective des nécessités de l'hygiène publique —la même qui proposait aux habitants de s'éloigner des miasmes de la ville— a chassé les cimetières des territoires urbanisés et requis l'ouverture d'autres cimetières, en périphérie plus éloignée. Les nécropoles de l'Europe continentale, véritables «cités» densément peuplées, ont ainsi fait place en Amérique au «cimetière rural», qui partageait l'esthétique de son cousin, le parc pittoresque: artifice d'une idée de la nature sauvage composée en atmosphères suggestives où tombeaux, comme ruines, évoquent la toute-puissance d'un domaine naturel ayant repris ses droits.

Si la faible densité des banlieues cossues se répercutait dans ces cimetières, puisque l'espace était disponible, les cimetières ruraux des métropoles, tout comme la banlieue proche, se sont au fil des ans densifiés. De nouveaux types d'inhumation y sont apparus, figures équivalentes du bungalow et de l'immeuble d'appartements. L'image paysagère rurale a mieux été conservée dans certains cimetières, grâce à deux procédés: l'ouverture de nouveaux cimetières pour les classes moins fortunées et/ou la construction de mausolées, deux mesures qui permettent de baisser la pression sur l'importante consommation de terrain que représente l'inhumation en pleine terre, surtout de celle accompagnée d'un droit perpétuel à la concession. Voisin du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le Mount Royal Cemetery est l'un de ces cimetières ruraux qui ont pu, ainsi, préserver l'atmosphère de la figure originelle qui incite aujourd'hui à ce qu'on les confonde —du fait de leur époque de création ou de leur esthétique— avec des parcs, empreints qu'ils sont d'un idéal naturaliste que notre société tend à rejoindre (nous y reviendrons plus loin). D'autres cimetières, même s'ils se sont établis en milieu rural, ont adopté dès le départ une

figure urbanisée dont on pourrait dire aujourd'hui qu'elle rend leur lecture plus complexe. C'est le cas du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dont cette figure «urbanisée» incrustée dans un environnement naturel, peut aujourd'hui inciter à la confusion: le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a en effet évolué comme la plupart des cimetières nord-américains, par une densification peu contrôlée qui y juxtapose aujourd'hui des monuments funéraires et des mausolées de qualité formelle inégale, ajoutant à l'effet d'encombrement qui domine dans plusieurs secteurs. Toutefois, cette équivalence des apparences, tout comme celle que pourrait évoquer, à son origine, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, ne doit pas nous induire en erreur: comme la plupart des cimetières catholiques, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges n'est pas et n'a jamais été un cimetière rural. Un cimetière rural est l'œuvre d'un jardinier, et les monuments funéraires y sont des ornements paysagers; les plans des cimetières catholiques sont, à l'opposé, le fait d'architectes, qui imposent d'emblée à l'ensemble une figure urbaine, miroir non pas de l'idéal, mais du réel d'ici-bas. On peut ainsi décoder le cimetière Notre-Dame-des-Neiges comme la nécropole d'une métropole où de «beaux quartiers» pittoresques et vallonnés côtoient des «quartiers ouvriers» de duplex et triplex. C'est en lien avec l'évolution de l'urbain, non avec celle de l'art paysager (et encore moins de la nature) qu'il faut lire la genèse et les transformations d'un cimetière catholique, *a fortiori* celui de Notre-Dame-des-Neiges.

Aujourd'hui, au moment où se pose la question de l'état complet, le cimetière, tout comme la ville elle-même, appelle à ce qu'on imagine des formules de densification plus originales et surtout de meilleure qualité non seulement pour assurer la pérennité de son image paysagère globale, dominée par des temps forts (les «beaux quartiers») et marquée par de vastes secteurs plus vernaculaires (les «quartiers ouvriers»), mais aussi pour répondre —si possible perpétuellement— aux besoins en matière de dernier hébergement. Au moment où l'on entrevoit que le cimetière pourrait dans un horizon prévisible être rempli à pleine capacité, il serait déraisonnable et irresponsable de laisser toutes les plages vertes du cimetière se semer de sépultures individuelles, souvent dotées de monuments de peu d'intérêt, comme le sont déjà des secteurs entiers du site. Si les autorités du cimetière ont le droit strict de peupler leur site à ras bords de sépultures banales relevant à plusieurs égards de pratiques sinon archaïques du moins lourdement mimétiques, il faut applaudir au fait qu'elles optent pour une intervention de qualité qui contribuera à la mise en valeur et à la notoriété du lieu. Sans même évoquer la question du réinvestissement symbolique d'un lieu dont le caractère sacré surdétermine le caractère sacral, on doit néanmoins mettre en perspective «l'urbanisme fonctionnaliste» qui a présidé au développement du cimetière, comme à celui de la ville, et les tendances plus récentes d'un urbanisme sensibilisé à la signification et à la mémoire des lieux. Lors du Sommet de Montréal, tous les intervenants ont convenu



La portion «est» du site destiné au nouveau mausolée. Vue vers l'est.

de mettre en valeur le patrimoine, mais aussi de faire de la ville un lieu d'excellence et design et aménagement urbain. Il n'y a aucune raison pour que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges soit extrait de cette logique; comme dans la métropole qui l'entoure, les plages vacantes doivent y être envisagées à l'enseigne d'un développement meilleur, grâce auquel la pérennité de la fonction puisse être assurée.

Le recours aux mausolées—celui de l'Est et, éventuellement un autre dans une vingtaine d'années—devrait alors viser une activité d'inhumation perpétuelle sur les lieux. Sans être actuaire, on peut imaginer que si le Cimetière peut contenir la pression *via* les mausolées dans les cinquante prochaines années, l'abandon des concessions anciennes ou leur non renouvellement au terme des baux pourrait créer suffisamment de place pour répondre à une demande qui, quoiqu'on en dise, deviendra forcément plus sélective. On conçoit que, dans un avenir prévisible, l'inhumation sur le mont Royal puisse être valorisée à un point tel que la demande se stabilise devant une offre dont le prix refléterait non seulement le coût des fonctionnalités d'inhumation offertes mais aussi la valeur symbolique du lieu auquel il faudrait imputer la conservation des composantes paysagères et patrimoniales.

PRÉSENTISME ET PATRIMOINE

S'il apparaît ainsi que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges doive être considéré comme une composante urbanisée de la métropole, et non pas comme une enclave naturelle, sa «patrimonialisation», comme nous venons de l'évoquer, ne devrait pas non plus être confondue avec une «muséification» qui y préviendrait tout développement—en l'occurrence la construction d'un nouveau mausolée. L'idée de certains intervenants, évoquée lors de la période des questions, selon laquelle le cimetière pourrait se développer ailleurs, voire même sur des friches industrielles, ressortit à une telle muséification de l'existant; semblablement inspirée, celle voulant que le maintien en activité du cimetière (grâce à la construction du mausolée) équivaille à la gentrification du domaine collectif relève d'un corollaire de la «patrimonialisation galopante» contemporaine. Ce corollaire a un nom: le présentisme qui, défini par François Hartog, «porte un regard muséal sur tout ce qui nous environne [et nous pousse à] préparer le musée de demain comme si c'était déjà aujourd'hui et réunir les archives d'aujourd'hui comme si c'était déjà hier¹¹». Imbriqué dans le patrimoine de proximité, ce «cadre-de-vie-signifiant-pour-nous-maintenant», le présentisme se coince entre le passé et le futur, plus insidieusement que la haine du progrès jadis associée par Carl Gustav Jung (1875-1961) au *misonisme*: le présentisme craint l'avenir, contre lequel il faut se prémunir. C'est à cette enseigne que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges devrait, non seulement arrêter d'évoluer, mais aussi s'inscrire plus adéquatement dans le cadre d'un «patrimoine naturel» qui gonfle ici le débat.

De nombreux historiens ont analysé la «prolifération patrimoniale» et l'avènement du «tout patrimoine» dont le patrimoine de proximité est un révélateur, tout comme l'est, d'ailleurs, l'idée d'un «arrondissement historique et naturel». Nous ne l'évoquerons que par ces chiffres: en 31 ans, la liste des sites du patrimoine mondial (créée en 1972) s'est emplie de 754 «biens», «culturels», «naturels» ou «mixtes»¹². Dans le paysage québécois, on dénombre plus de 750 monuments, biens, sites ou arrondissements classés ou reconnus en vertu de la Loi sur les biens culturels. À Montréal, une demi-douzaine de lieux détiennent le statut de «site du patrimoine» accordé par la municipalité au mont Royal. Puis, la récente CMM s'empresse elle aussi de dresser l'inventaire de plages de son territoire qui deviendraient du «patrimoine métropolitain». Si plusieurs ont identifié cette extension du patrimoine qui nous incite à tout garder comme symptôme de l'accélération du temps, la sacralisation du patrimoine naturel, extraite du tableau statistique et partie prenante à ce débat-ci, illustre éloquentement la teneur et les conséquences du présentisme dressé contre pareille accélération. Dans la mesure où l'avenir n'est plus espoir mais menace, le patrimoine (*a fortiori* le patrimoine naturel) de richesse qu'il représentait, bâtit maintenant la prison de notre confinement volontaire. Le «monument national», pour prendre cet exemple, transmettait un héritage à travers le temps; tournée vers le futur, la sacralisation visait alors à protéger cette représentation de nous-mêmes du passage du temps. La sacralisation du patrimoine naturel tient d'une tout autre finalité, puisqu'il s'agit, dorénavant, de protéger ici et maintenant *de nous* (à tout le moins de la représentation que nous avons de nous-mêmes) un patrimoine qui se représenterait en lui-même. D'où l'importance, convaincus que nous semblons être de notre propre nocivité devant l'avenir, de «tout arrêter»; l'idée de faire d'un cimetière un parc plutôt que de considérer que le patrimoine puisse, comme nous, continuer d'évoluer, est celle de ce *statu quo ante*, seule voie qui, à défaut de retrouver le paradis perdu, nous garderait de plonger en enfer.

Appropriation du cadre de vie, (re)naturalisation d'un parc, interdiction de construire... Si le principe de précaution à l'œuvre dans le débat soulevé par le *Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* est si symptomatique de cette crise du présentisme, c'est que la question n'est peut-être pas tant de savoir si le sacré peut être patrimoine, ou d'identifier de quel type de patrimoine, «naturel» ou «historique», il s'agit. Plutôt que celle d'une autre démission, l'occasion de ce premier arrondissement historique et naturel pourrait être celle, pour peu qu'on la saisisse, de franchir le mur opaque élevé par tant de patrimoines conjugués dans un présent muséifié qui nous paralyse. Mieux, sans doute, que quelque lieu sacré, le lieu sacré et le réinvestissement symbolique qu'il appelle convergent alors en une unique question: envisager comment notre patrimoine peut tracer le chemin de notre passage à

l'avenir. Bien plus que les typologies du patrimoine ou les définitions de la propriété, le *Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* interpelle alors, comme l'écrivait Françoise Choay en 1992¹³, notre compétence d'édifier.

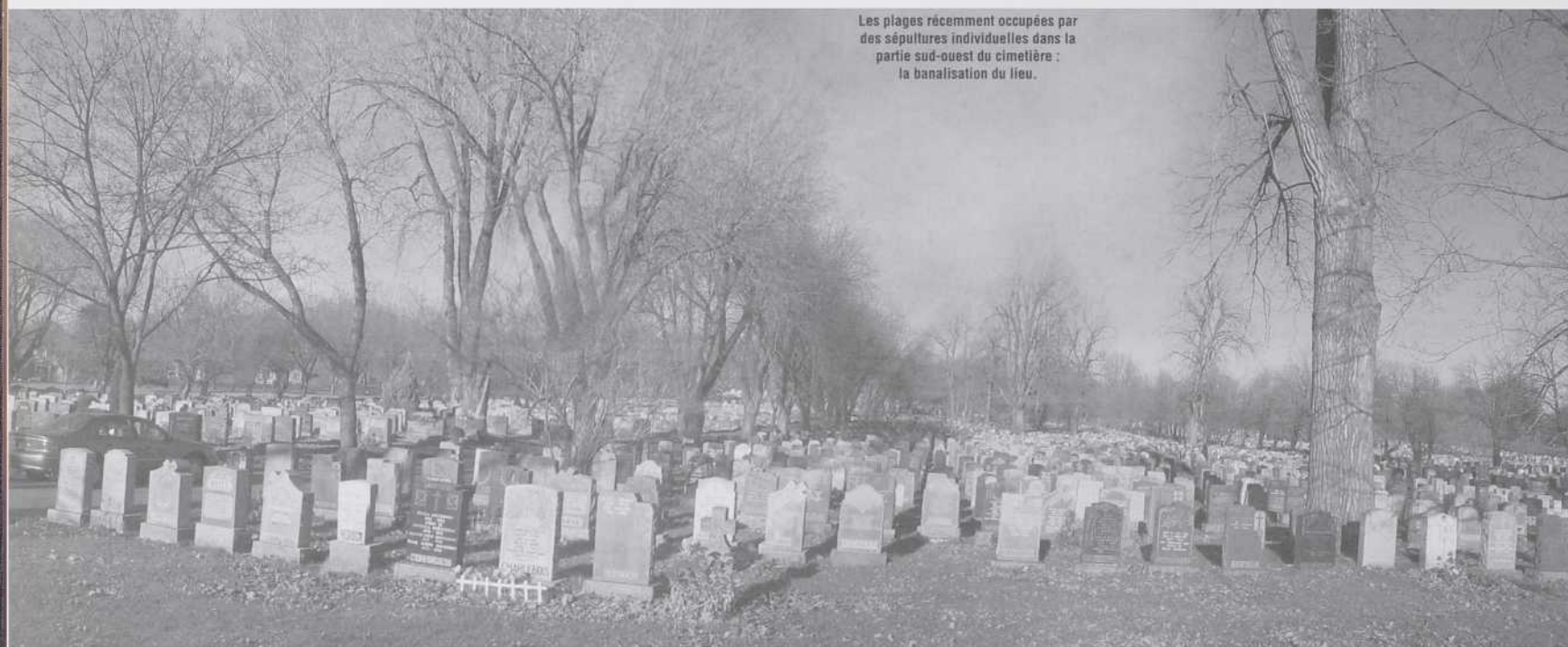
LES QUALITÉS DU PROJET DE MAUSOLÉE

Si nous entrevoyons que l'occasion soit ici donnée de faire du patrimoine un tremplin vers l'avenir en inscrivant la préservation à l'enseigne d'une continuité salutaire, c'est que notre appréciation des qualités du projet architectural au cœur du *Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges*, le mausolée de l'Est, nous laisse croire qu'il soit à la hauteur de cette double ambition. Voici pourquoi.

Comme nous l'avons écrit précédemment, le Cimetière peut, sur le territoire où il propose d'ériger le nouveaux mausolée, continuer à pratiquer l'inhumation en pleine terre, comme cela a été le cas dans les dernières années, dans plusieurs secteurs. Or, comme la plupart des aménagements récents—incluant certains mausolées et monuments importants—ces vastes plages anonymes (le vernaculaire contemporain du cimetière) ne contribuent aucunement à densifier une lecture «patrimoniale» des lieux. Au lieu de cette lourde densité au sol (en fait, un étalement urbain), on s'attendrait plutôt à une planification plus serrée qui permettrait de lire les milliers de sépultures comme un grand tout, comme cet «espace urbain» auquel la nécropole se réfère. Or c'est précisément ce que le mausolée proposé permettra. Ce monument, le design urbain de sa périphérie, de ses perspectives et de ses points de vue engendrent un «temps fort», équivalent, pour notre regard du XXI^e siècle, de l'effet obtenu par la somme des plages anciennes, urbanisées selon les critères issus du XIX^e.

Pour comprendre ce geste architectural et son potentiel, il faut rappeler que le fonctionnement du cimetière, comme lieu sacré, est moins de l'ordre du fonctionnel—bien que le mausolée garantisse effectivement le fonctionnement du cimetière dans la durée—que de l'ordre de l'investissement symbolique. Les qualités formelles et spatiales du mausolée sont de cet ordre symbolique, de nature à soutenir la préservation d'un site sacré par sa réinscription dans le temps.

Posé avec déférence sur une terre sacrée, à l'orée d'un parc emblématique, le mausolée de Paul Faucher «prend son site» avec respect et assurance. Le projet fait la démonstration d'un parfait contrôle des effets dans l'espace; rien n'y laisse entrevoir quelque débordement ou perspective masquée. Le mausolée proposé s'inscrit aussi de façon attentive dans le cadre naturel, végétalisé qu'il est sur son pourtour, en son centre et sur son toit; jamais encore n'avait-on vu au Québec un projet tout entier faire place à une haie d'honneur d'arbres encadrant un sentier et imposer sa géométrie comme parti d'ensemble à une recomposition plus cohérente de l'environnement. Plus encore, après exploration des caractères du cimetière, des falaises du mont Royal, l'équipe de design a imaginé des parois qui font écho au génie



Les plages récemment occupées par des sépultures individuelles dans la partie sud-ouest du cimetière : la banalisation du lieu.

du lieu. La végétalisation du toit et la projection des perspectives sur l'esplanade concourent à cette inscription harmonieuse en proposant le nouvel ensemble comme une métaphore qui s'exerce à l'échelle de la montagne, en transcrivant des tranches de celle-ci dans une zone en soi peu attachante du site que le mausolée contribue ainsi à qualifier.

Le document le plus évocateur du soin porté à la conception du projet de mausolée est l'Addenda V au volume II du *Plan directeur*, déposé en juillet 2002 à l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. L'architecte Paul Faucher y expose en détail et avec soin l'approche conceptuelle adoptée, justifie le choix des matériaux et décrit la mise en œuvre considérée. Puis il dresse un imposant catalogue de précédents et de référents qui ont inspiré et valident sa mise en forme du mausolée de l'Est. Pour ceux qui en douteraient, la qualité de ces projets invoqués indique la ferme intention de l'architecte de faire œuvre d'art et de marquer le paysage du cimetière, du mont Royal et de Montréal par un monument fort. La délicatesse de son geste et le soin minutieux apporté à sa mise au point nous épargnent cependant une masse imposante. Le monument parle par sa qualité, non par son volume.

Pour toutes ces raisons, il semble plausible que l'insertion aura un effet d'intégration réussie. Des exemples comparables sont indicateurs du potentiel d'un tel succès. Le Musée de la civilisation de Québec (Moshe Safdie; Belzile, Brassard, Gallienne, Lavoie; Sungur Incesulu; Desnoyers et Mercure, 1981) a proposé, dans une contexte urbain dense, un effet d'intégration qui fonctionne de la même manière, à l'échelle du site qu'il occupe dans la basse-ville historique de Québec. Le Musée d'histoire et d'archéologie de Montréal à Pointe-à-Callière (Dan S. Hanganu, Provencher Roy, 1992) a aussi réalisé un semblable exercice d'intégration aujourd'hui mondialement reconnu. Enfin, le Centre Canadien d'Architecture (Peter Rose, Phyllis Lambert et Erol Argun, 1989), à la fois par son site et ses activités, invite sans cesse à rechercher l'excellence, à améliorer la qualité de notre paysage construit, à la fois par la conservation soignée de l'héritage qu'il met en scène, mais aussi par un geste de valorisation imaginaire qui, résolument de notre époque, marie présent, avenir et passé.

C'est en ce sens qu'il nous paraît que le mausolée proposé par l'architecte Paul Faucher non seulement soutiendrait la sauvegarde, dans la continuité, du lieu patrimonial/sacré qu'est le cimetière, mais qu'il contribuerait de surcroît à favoriser la reconnaissance –partant, la conservation– de cet arrondissement historique et naturel auquel il se trouverait intégré.

Il nous semble aussi tout à fait évident qu'une métropole doive pouvoir se permettre de mettre en valeur son cimetière principal à la hauteur des quelques rares objets spectaculaires de ce type connus à travers le monde. Dans le domaine du funéraire, on peut penser au cimetière de la famille Brion (près de Trévise en Italie), œuvre majestueuse de l'architecte Carlo Scarpa (1970) qui reste la référence en termes de mausolée; dans celui de l'intégration, plus près de nous, en Alberta, on peut évoquer le majestueux centre d'interprétation de Head Smashed-In Buffalo Jump (Fort McLeod), de l'architecte Robert H. Leblond (1982), qui donne l'exemple concluant d'une insertion monumentale contemporaine dans un lieu historique national.

Il ne fait pas de doute dans nos esprits que le mausolée de l'Est proposé par l'architecte Paul Faucher sera l'un des ornements de Montréal –encore trop rares, mais déjà adoptés par l'imaginaire collectif–, un monument digne du cimetière et du mont Royal. À terme, d'autant qu'il permettra de décoder les lectures spatiales de «l'avant» et de «l'après», ce sera probablement le monument –étymologiquement, le «porteur de mémoire»– du geste novateur, bien de notre siècle, qui aura présidé au classement de ce premier arrondissement historique et naturel sur le mont Royal.

Toutes les photos de cet article sont de Luc Noppen.

NOTES

1. Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, et Lucie K. Morisset sont professeurs au Département d'études urbaines et touristiques à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et chercheurs au Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CÉLAT). Historiens d'architecture, les deux auteurs souhaitent remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture qui appuient leurs travaux.
2. L'avis d'intention de la Ministre de la Culture et des Communications quant au classement du mont Royal appelait de fait une inventivité qui fédérerait trois sommets de montagne, quelque 750 hectares, un parc, deux cimetières, deux universités, deux hôpitaux et des centaines de maisons.
3. Joshua Wolfe et Catherine Chauvin, *Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges*, Montréal, Office de consultation publique de Montréal, mars 2004.
4. On peut se référer ici à la réflexion de Krzysztof Pomian sur le «sacrifice»: *Des saintes reliques à l'art moderne. Venise-Chicago XIII^e-XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2003.
5. Nous empruntons l'expression à J.-P. Babelon et A. Chastel, «La notion de patrimoine», *Revue de l'art*, n° 49, 1980, p. 27-30.
6. Au sujet de cette perpétuelle construction et de ses défis actuels, lire entre autres écrits récents Luc Noppen et Lucie K. Morisset, «Le patrimoine est-il soluble dans le tourisme?», *Téoros*, vol. 22, n° 3, automne 2003, p. 57-59.
7. Lire à ce sujet Luc Noppen et Lucie K. Morisset, «Ville et mort du patrimoine».
8. François Hartog, *Des régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.
9. Luc Noppen et Lucie K. Morisset, «Le patrimoine est-il soluble dans le tourisme?», *Téoros*, vol. 22, n° 3, automne 2003, p. 57-59.
10. Sur la fabrication de la montréalité, lire Luc Noppen et Lucie K. Morisset, «Entre identité métropolitaine et identité urbaine: Montréal» (L. K. Morisset, Luc Noppen, dir.), *Les identités urbaines*, Québec, Nota Bene, 2003, p. 158-181.
11. François Hartog, *Des régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.
12. Au sujet des enjeux de cette prolifération des sites du patrimoine mondial, lire Luc Noppen et Lucie K. Morisset, «Un musée point-com: la liste des sites du patrimoine mondial», *Téoros*, vol. 23, n° 1, hiver 2004.
13. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992.

Les architectes se réjouiront de la toute dernière parution de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans la série des guides des règles de l'art. *Protection contre le feu et isolement acoustique des collectifs d'habitation à ossature de bois* est la source par excellence pour accroître la sécurité et le confort des immeubles collectifs.

PROTECTION CONTRE LE
ET ISOLEMENT

FEU ACOUSTIQUE

DES COLLECTIFS D'HABITATION À
OSSATURE DE BOIS



Ce guide, fondé sur de nombreuses recherches, donne aux architectes l'information spécialisée qu'ils avaient demandée sur la maîtrise de la propagation des flammes et la transmission du son. En plus de présenter les caractéristiques des assemblages types des murs et planchers dans les collectifs d'habitation à ossature de bois, il décrit le déplacement du feu et du son d'un logement à l'autre.

Le guide est très bien illustré et est complété par des fichiers CAO sur CD-ROM. Il renferme des mesures particulières dont on peut se servir dans la conception de différents types d'assemblage et traite de tous les

aspects avec un grand souci d'objectivité et d'exhaustivité.

En appliquant les mesures recommandées dans le guide, vous offrirez d'autres avantages que votre clientèle appréciera. En effet, les caractéristiques de conception qui offrent une protection contre le feu et procurent un isolement acoustique permettent également d'améliorer le confort des résidents, l'efficacité énergétique et la durabilité.

Lorsque vous concevrez des collectifs d'habitation à ossature de bois, vous voudrez avoir *Protection contre le feu et isolement acoustique* à portée de main.

[illegible]

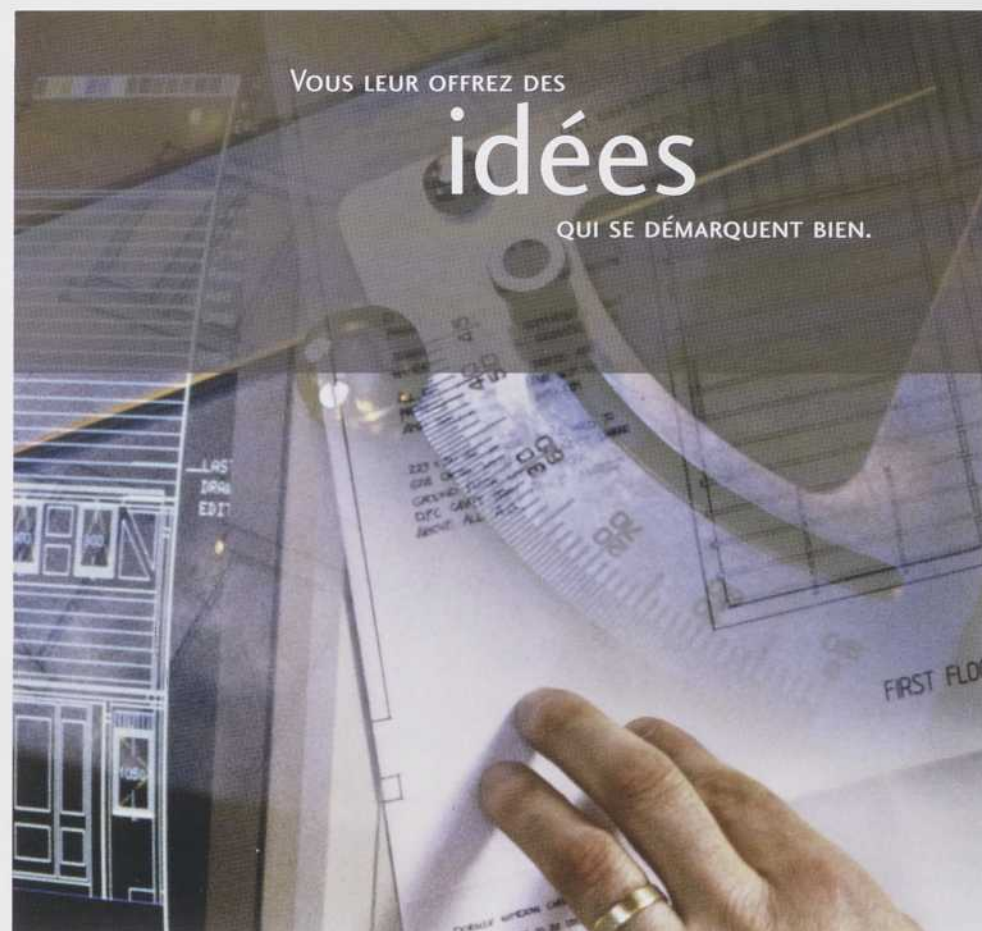
>> Procurez-vous le nouveau guide des règles de l'art de la SCHL dès aujourd'hui. Pour 89\$ seulement il vous donne accès à l'information essentielle sur la maîtrise de la propagation des flammes en cas d'incendie et sur la transmission du son, pour concevoir des collectifs d'habitation à ossature de bois plus sécuritaires et confortables.



AU COEUR DE L'HABITATION
Canada

www.schl.ca/architecte

1 800 668-2642



NOUS LEUR OFFRONS DES

solutions

QUI S'APPLIQUENT BIEN.



institutionnel

commercial

résidentiel

industriel

Peu importe l'originalité et les exigences de votre conception, les professionnels savent qu'ils peuvent se fier à Benjamin Moore pour des produits qui rencontrent – et même surpassent – vos attentes.

Pour plus d'informations techniques, appelez dès aujourd'hui au 1 800 361-5707.



SÉAO remplace MERX

pour les appels d'offres du gouvernement
du Québec, le 1^{er} juin 2004

Pour publier vos appels d'offres de biens et services ou de construction sur **SÉAO**, le nouveau système électronique d'appel d'offres, il suffit de vous inscrire gratuitement en téléphonant au **514-856-8800** ou **1-888-889-SÉAO**

**2 dates
à retenir**

**1^{er}
février 2004**

Certains ministères et organismes publics québécois, dont la Direction générale des acquisitions du Secrétariat du Conseil du trésor, ont commencé à publier leurs appels d'offres sur **SÉAO**

**1^{er}
juin 2004**

SÉAO deviendra le **seul** système officiel d'appel d'offres des ministères et organismes publics alors que se terminera le contrat liant le gouvernement du Québec à **MERX**

www.seao.ca

Constructo partenaire de **CGI** pour le **séao**

Transcontinental

Québec



Découvrez la différence

Systèmes architecturaux. Portes & fenêtres aluminium-bois.

ALUMILEX
PRODUITS ARCHITECTURAUX EN ALUMINIUM



LES RÉSIDENCES EXTRAORDINAIRES REVÊTENT DU CANEXEL®

Le bon choix pour un look de qualité

Sortez votre résidence de l'ordinaire avec le revêtement préfini Canxel. Le revêtement Canxel a la richesse et la chaleur du revêtement de bois naturel, mais offre en prime une beauté durable et une performance que le bois naturel ne peut offrir.

✦ **Une beauté naturelle.** D'allure naturelle, la texture de cèdre profondément gaufrée s'harmonise avec tous les styles architecturaux.

✦ **Conçu pour affronter les éléments.** Le revêtement Canxel résiste à la décoloration, à l'écaillage, au cloquage, aux entailles, au craquelage, au fendillement, au gauchissement et au flambage.

✦ **Flexibilité de design.** Préfini en usine dans 14 couleurs populaires et disponible dans une grande variété de profils s'adaptant à tous les designs.

✦ **Apparence sans attaches visibles.** Il se pose sans attaches apparentes.

✦ **Système auto-alignant.** Installation rapide et alignement garanti entre les éléments.

✦ **Une garantie incomparable.** Le revêtement Canxel s'appuie sur une garantie de 15 ans sur le fini et une garantie limitée de 25 ans sur le substrat.



An LP brand

Rendez votre résidence extraordinaire : contactez-nous au 888.228.0028 ou visitez le canexelsiding.com



HOMMAGE À JEAN OUELLET 1922-2004

Le 5 mars dernier est décédé Jean Ouellet, mon confrère et associé, mon ami.

Né en 1922 à Rivière-du-Loup, Jean devient officier d'aviation pendant la seconde guerre mondiale. C'est à cette époque, lors de ses nombreux pèriples à travers villes et villages d'Angleterre que s'est manifesté son intérêt pour l'architecture. Diplômé en 1952 de l'École des Beaux-Arts de Montréal avec la mention «Grande Distinction», il entame avec enthousiasme, en 1954, une carrière dont l'œuvre contribuera d'une façon significative à l'évolution de l'architecture contemporaine au Québec et à son rayonnement.

La revue *ARQ* qui lui consacrait son numéro 102 en avril 1998 illustre avec justesse la dimension de sa pensée et la portée de son œuvre dans le contexte socioculturel du Québec moderne.

Au début des années soixante, il initie avec Jean-Claude LaHaye un cadre de pratique pluridisciplinaire qui, selon ses propres dires, deviendra un axe déterminant de sa carrière. Ainsi naîtra l'équipe «SOLO» (Société LaHaye Ouellet, architectes et urbanistes), véritable école d'apprentissage d'une pratique innovatrice et décloisonnée où les jeunes professionnels, créateurs et artisans de toutes les disciplines travailleront en étroite collaboration à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet urbain et architectural. C'est au sein de cette équipe que j'ai d'abord eu l'opportunité de rencontrer Jean. Puis c'est en collaborant de près à plusieurs de ses projets que j'ai eu le privilège de découvrir graduellement: **le pédagogue humaniste** en constante recherche du sens des phénomènes qui gouvernent l'univers dont nous sommes; **l'urbaniste** capable de questionner la ville et de visualiser l'espace urbain dans toutes les dimensions de son contexte; **l'architecte** réceptif aux aspirations de la collectivité, attentif aux besoins de l'usager et aux conditions du contexte de son intervention; **l'artiste-créateur** à la recherche de la valeur symbolique de l'objet architectural et de son expression jusque dans le moindre détail; **l'artisan-construteur** sensible à la nature des matériaux qu'il façonne.

Est-il besoin de vous dire qu'il a été mon mentor et qu'il le demeure? C'est à son contact que j'ai appris à questionner la nature, la destination de l'objet à concevoir et d'en faire évoluer la réponse à chaque projet. Son œuvre n'aura pas été le fruit spectaculaire de l'expression de «l'ego» mais plutôt celui d'une recherche patiente de la signification du geste architectural dont chaque projet pouvait être une partie de la réponse. Dans ce sens, son œuvre n'aura été qu'un unique projet en évolution: celui de la compréhension du sens de l'architecture dans le temps et dans l'espace.

JEAN AU BUREAU DE L'AVENUE BATES...

Il n'imposait pas son autorité, celle-ci s'imposait par les orientations convaincantes qu'il proposait. Puis en pédagogue qu'il était, il accompagnait son équipe dans le processus de design en laissant toute la place à l'épanouissement du talent créatif de chacun. Lors des études du complexe de l'Entraide à Alma, un jeune stagiaire devait en dessiner l'escalier d'issue typique. Dans toute sa candeur, il cherchait à réinventer l'escalier sans toutefois y parvenir. Devant son désarroi, Jean lui a dit, avec tout le tact et le sourire qui lui sont propres: «*Va voir l'escalier d'issue du bureau, observe-le et si tu ne peux faire mieux, copie-le. Le processus de créativité passe souvent par une forme de plagiat qui permet de bien comprendre le pourquoi et le comment de la forme de l'objet et de sa structure.*»

À cette époque, il m'avait confié l'étude de l'expression architecturale de l'ensemble des composantes du même projet. En cours de processus, devant l'avalanche de mes croquis d'étude, je ne parvenais pas à faire les choix nécessaires à l'aboutissement de la synthèse. Suite à sa revue de l'exercice, il m'a longuement fait part de sa réflexion sur la nature du projet et de son rôle dans le centre-ville d'Alma. Pressé par le temps, j'avais souhaité qu'on m'offre une solution! Au lieu de cela, il m'a proposé le thème que je devais développer dans ma propre interprétation du projet dans la ville: «*l'architecte est un interprète et un témoin de la réalité socioculturelle, technologique, économique et politique de son époque*» disait-il!

Jean se situait dans la continuité des architectes modernistes. Pour lui, le post-modernisme aura été l'intermédiaire nécessaire à l'évolution d'un modernisme devenu aseptisé vers une expression plus signifiante. Dans son esprit, la créativité en architecture ne devait pas être le résultat de la libre expression de l'individu. Elle devait plutôt prendre sa source à trois pôles qui lui paraissaient fondamentaux: l'expression de la destination de l'ouvrage associé aux aspirations socioculturelles de l'époque; l'expression de l'appartenance à un tout plus large: le contexte environnemental (urbain et naturel); l'expression du système de construction à partir d'une technologie contemporaine.

JEAN

ET LE PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC...

Son approche fondamentale s'est notamment manifestée lorsqu'il présida le jury au concours national d'architecture du Palais de Justice de Québec, tenu en 1979. Son propos fut déterminant. Il était important de choisir le projet dont l'expression architecturale allait véhiculer l'image d'un lieu public ouvert et accueillant où s'exerce une justice démocratique et accessible à toute la population. Le projet lauréat avec son rez-de-chaussée transparent et ouvert sur un grand parvis directement accessible au niveau de la rue rencontrait cet objectif et allait contribuer à la réactualisation de l'expression monumentale de l'institution.

JEAN ET LE COMPLEXE DESJARDINS...

Architecte en charge du Complexe Desjardins, Jean fut confronté aux contraintes quasi-insurmontables d'un contexte économique difficile, d'une situation politique ambiguë et d'une équipe de gestion de projets peu avisée.

Cette situation qui l'empêchait de donner la pleine mesure de son talent le rendait malheureux. Le concept d'une structure légère et transparente qu'il avait imaginé pour protéger la grande place publique fut remplacé par la lourdeur du béton que l'on connaît. Quoique très fier d'avoir contribué à la restructuration du tissu urbain central par l'implantation de ce lieu public animé et structurant, il est demeuré critique face à cet ensemble.

Ces dernières années, il n'était pas sans voir l'effet pervers de la grande place intérieure qui drainait l'animation de la rue Sainte-Catherine. Préoccupé par cette question, il aimait discuter des stratégies qui permettraient de décloisonner le complexe le long de cet axe commercial. Aussi a-t-il fait une offre de service à Place Desjardins Inc. lors de l'opération de rajeunissement du Complexe. Aucune réponse. Les gestionnaires auront tout simplement préféré l'ajout d'un maquillage de mauvais goût et d'un affichage publicitaire criard.

JEAN ET LE CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL...

Depuis 1965 Jean était l'architecte-conseil de l'Université de Montréal. La croissance du campus de la Montagne était l'une de ses préoccupations majeures et il aura accompagné, guidé et encadré chacune des étapes de réalisation de cet ouvrage exceptionnel jusqu'à sa maturité. Selon Jean, l'Université, par sa présence sur le flanc nord a largement contribué à la sauvegarde et à la mise en valeur du Mont-Royal. Combien de fois avons-nous arpenté le campus? Il aimait le revisiter, il y prenait des notes et faisait quelques croquis pour illustrer à la direction des Immeubles la nécessité d'améliorer l'aménagement des abords d'un pavillon ou de planter des arbres pour consolider le boisé. Encore l'an dernier, il participait aux réunions du comité de design qui portaient sur les enjeux associés à la conception des derniers grands pavillons. Avec beaucoup de tact, parfois avec une certaine fébrilité, il ramenait les discussions à ce qui lui semblait essentiel: la nécessité d'une expression architecturale en continuité avec les caractéristiques morphologiques de l'ensemble du campus. La représentation de la destination spécifique de chaque pavillon devait contribuer à la mise en valeur de la prédominance du Pavillon principal d'Ernest Cormier, symbole de la présence de l'Université dans le paysage du Mont-Royal et de Montréal.

JEAN ET LA VIE...

Jean était un grand passionné, l'architecture était au centre de sa vie. Il était aussi un amoureux de l'histoire et de la géographie, de l'art et de la nature. Il aimait profondément Claire (l'artiste-peintre de grand talent avec qui il partageait sa vie), ses enfants, ses quelques amis, ses proches au travail. Toujours disponible en cas de besoin, il manifestait son amour avec discrétion. Il aimait qu'on lui rende visite et nous visiter, juste pour le plaisir d'une conversation; il aimait parler des manifestations de la vie en général pour en revenir bien sûr à l'architecture. Deux semaines avant son décès, je lui ai rendu visite à l'hôpital, il m'a demandé de l'accompagner au dernier étage pour me faire apprécier la vue panoramique extraordinaire sur la montagne, l'Oratoire, le Campus de l'université. Le soleil de la fin février nous laissait entrevoir l'espérance du printemps. Deux jours avant son départ, quoique souffrant, il demeurerait serein. Après m'avoir parlé de Claire et de ses enfants, il m'a dit: «*Jean-Claude, parle-moi de tes projets.*» Après les funérailles, seul chez moi, j'ai senti un grand vide. Depuis ce vide s'est rempli, Jean habite désormais ma mémoire. Merci Jean, pour ta généreuse contribution: **notre héritage.** Mes amitiés les plus sincères à Claire, Marie-Hélène, Stéphane, Odile et Valérie.

JEAN-CLAUDE BOISVERT, ARCHITECTE

30 ANNÉES DE CARRIÈRE ASSOCIÉ À JEAN OUELLET

C'est avec tristesse que j'ai appris le départ de Jean alors que j'étais en vacances à l'extérieur du pays et c'est aussi avec un profond regret que je n'ai pu être parmi ceux qui l'ont salué lors de ses funérailles.

Ayant été associé à Jean Ouellet pour plus de trente années, je ne saurais garder sous silence la reconnaissance que je lui dois de m'avoir accueilli en 1960 et de m'avoir fait confiance pour diriger l'atelier dans la réalisation des projets confiés à notre société.

Un profil de la carrière de Jean a fait l'objet du numéro 102 de la revue *ARQ*; plutôt que de brosser un tableau des réalisations de la société, il me semble plus approprié de partager avec vous l'expérience d'avoir été pendant ces années presque quotidiennement à ses côtés.

C'est la passion débordante pour l'architecture qui le caractérise et son dévouement d'une grande générosité pour la promotion de cet art qui fait de Jean Ouellet un des piliers des architectes québécois de son époque voire même du XX^e siècle. D'ailleurs l'OAQ l'a reconnu en lui discernant sa plus haute distinction.

Jean était l'architecte concepteur qui ne s'inspirait pas des styles courants des années 1960, 1970 ou 1980 – périodes de sa productivité; pour lui, la conception reposait sur une connaissance approfondie des facteurs environnants du site et une compréhension totale des fonctions du bâtiment à aménager.

Comme pour l'être humain, la forme naît de l'intérieur vers l'extérieur voilà ce qu'il nous disait en nous aidant dans notre travail. Alors que nous croyions être sur la bonne voie, et lui aussi d'ailleurs, il s'enfermait dans son bureau, ne voyait plus les heures passer et généralement il revenait même les fins de semaine à l'atelier parce qu'il n'était pas tout à fait convaincu des solutions. Il se remettait constamment en cause et ne s'arrêtait qu'après avoir épuisé toutes les avenues même si cela nous ramenait à la solution initiale. Combien de fois avons-nous recommencé les dessins des bâtiments de la Cité des Jeunes de Vaudreuil, de ceux du Campus du Mouvement Desjardins à Lévis, des multiples projets d'habitation avec l'Office municipal d'habitation de Montréal, de l'ambassade du Canada en Yougoslavie et des divers projets sur le campus de l'Université de Montréal? Avec de tels projets nous aurions pu faire fortune; mais pour Jean, cet aspect des opérations importait peu. C'est la qualité du produit qui comptait et c'est sur cette base que les projets nous étaient confiés.

Le Complexe Desjardins a certes été pour l'équipe de la Société La Haye et Ouellet et Ouellet Reeves, le défi le plus important, particulièrement pour Jean, qui agissait comme architecte principal. Ceux qui ont œuvré à la conception se souviendront des belles idées qui hélas n'ont pas été retenues et qui auraient fait du complexe et de la Place en particulier un endroit encore plus attrayant. En effet, le toit de la Place et celui du mail central étaient composés de multiples feuilles paraboliques hyperboliques à niveaux variables et sans colonnes. Cette conception était trop innovatrice pour les gestionnaires du projet et pourtant Expo 67 nous avait fait la preuve de l'originalité, la qualité de lumière naturelle et faisabilité d'une telle solution. Jean a été longtemps bouleversé par l'évaporation des bonnes idées tout à fait appropriées et bien plus excitantes que les compromis réalisés. À partir de ce moment vers les années 1973-1975 Jean éprouvait la fatigue d'avoir à défendre constamment le projet qu'il voulait tant réussir.

En dépit de certains irritants, Jean sera le seul au long des années 1990 et encore récemment à tenter d'éviter l'érosion des abords de la Place considérablement altérée par des perceptions commerciales fort discutables. C'est ainsi que les boutiques longeant la rue Ste-Catherine qui offraient un interface avec la Place des Arts respectant un code d'aménagement de graphisme qu'il avait élaboré et digne de l'environnement s'est abandonné dans le vocabulaire chaotique des commerces de la rue Ste-Catherine.

Une nouvelle avenue s'ouvrait à lui à la fin des années 1970, celle de l'enseignement à l'école d'architecture de l'Université de Montréal. C'était évidemment un grand témoignage de reconnaissance de sa compétence en matière d'architecture incluant celle de la présidence de l'OAQ de lui confier la direction de l'école d'architecture.

Sa présence au bureau fut donc forcément plus rare dans les années 1980. L'équipe d'architectes avait acquis une compétence solide, bâtie sur le rayonnement de son fondateur Jean Ouellet. C'est à cette époque par exemple, que le projet d'ambassade fut réalisé avec la précieuse collaboration de Pierre Alain Chapuis et Jean-Claude Boisvert. Jean devenait le critique et le conseiller qui reflétait le rôle qu'il tenait à l'Université.

C'est une grande perte pour la grande famille des architectes, pour sa famille et tous ceux qui ont passé sur son chemin.

Jean Ouellet a accompagné l'Université de Montréal dans son développement depuis 1965.

Il a été pour nous, de la Direction des immeubles de l'Université de Montréal, un conseiller d'une compétence indiscutable au cours des dernières décennies. Toujours disponible il a su nous faire profiter de sa grande expérience en une multitude de projets. Il avait le don de nous communiquer l'amour inconditionnel qu'il portait à la nature même de sa maîtresse, l'architecture. Il n'y avait pour lui ni grand ni petit projet qui ne méritaient qu'on leur apporte toujours l'attention qu'exige toute œuvre de création où l'architecture est en cause.

Sur de nombreux projets il a participé au processus de création des comités de design internes à la Direction des immeubles. Nous étions toujours avides de ses commentaires bien ciblés. Toujours prêt à aider, le plus souvent bénévolement, il savait convaincre ses interlocuteurs par la justesse de ses interventions. Toujours affable, il inspirait confiance et son humilité frappait tout ceux qui ont eu le plaisir de le côtoyer. Jamais il ne cherchait à imposer ses idées mais plutôt à susciter chez ses collègues l'éveil de leur sensibilité architecturale et ce, toujours dans le respect de ses confrères.

Jean, tes précieuses interventions vont nous manquer...

JEAN OUELLET, PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC (1972)

Un président à l'écoute de ses membres.

Un président pour qui la qualité de l'architecture commandait ses actions.

Un président qui recherchait le consensus plutôt que l'affrontement.

Un ancien président qui savait donner de judicieux avis aux plus jeunes qui lui ont succédé à ce poste.

Jean, merci encore pour ton engagement dans les affaires de notre Ordre. Là aussi, tu as été de précieux conseils pour la promotion de l'architecture. Comme ancien président qui a bénéficié de tes lumières, je suis en mesure de témoigner de ton inlassable volonté à rendre l'architecture vivante et respectueuse de notre culture québécoise.

JACQUES REEVES, ARCHITECTE

RUSSELL ADAMS

HUBERT CHAMBERLAND

ARCHITECTE ET URBANISTE, PRÉSIDENT DE L'OAQ 1981/1985

Avec le décès de Jean Ouellet, nous avons perdu un sage qui a su nous faire part de ses réflexions sur le sens de l'architecture, «l'art de bâtir», de même que sur l'importance de réunir les expertises de différentes disciplines pour exercer cet art.

C'est surtout à l'occasion d'interventions sur le campus de l'Université de Montréal que j'ai mieux connu Jean Ouellet et pu profiter de ses précieux conseils.

Le plan directeur d'aménagement du campus de l'Université de Montréal, dont il a été un artisan, a été élaboré dans les années soixante, sans doute une première pour l'aménagement d'un terrain institutionnel. Ce plan avait conféré au campus un caractère de parc, avec comme principaux objectifs, d'une part, de respecter le cadre du mont Royal et l'œuvre d'Ernest Cormier, et d'autre part, de créer des lieux favorables aux activités d'enseignement et de recherche.

Il a par la suite aidé l'Université à définir les conditions dans lesquelles devaient se développer de nouveaux bâtiments, conditions qui ont fait partie des programmes techniques des projets en cause. Ces ajouts sur le campus se devaient d'être conçus dans le respect du cadre environnant. On se rappellera à cet égard le questionnement qu'il nous a soumis : «Peut-on identifier comme architecturale, une œuvre en désaccord avec son voisinage ?»

C'est avec cette même préoccupation d'assurer l'intégration du bâti dans son environnement, qu'il a animé dans les années quatre-vingt-dix, la mise à jour du plan directeur du campus dans le contexte des projets de mise en valeur du mont Royal qui ont suivi la constitution du site du patrimoine en 1987. Un projet de Jean Ouellet qui a suscité mon intérêt comme architecte gestionnaire de parc immobilier, a été celui du cours portant sur le «Processus PCRO et architecture». En proposant un processus de Planification – Conception – Réalisation – Opération, Jean Ouellet suggérait que l'acceptation des travaux d'une construction ne soit pas considérée comme une fin en soi, mais bien comme le début de la vie d'un bâtiment. C'est ainsi que ses étudiants ont rencontré des gestionnaires de bâtiment, entre autres au complexe Desjardins et à l'Université de Montréal, gestionnaires qui étaient invités à illustrer les besoins d'adaptation du bâtiment à l'évolution des activités de ses utilisateurs, et de rénovation reliés à la durée de vie de ses différentes composantes.

Les réflexions que nous a proposées Jean Ouellet ont toujours été à propos et ont souvent été livrées avec une pointe d'humour ! Merci.

LOUISE JOUBERT, ARCHITECTE

La liste des disparus s'allonge. Je perds des amis chers et de précieux collègues dont l'impact est très fortement ressenti aujourd'hui sur la vie culturelle, architecturale et créatrice du Québec. Je suis personnellement redevable de Julien Hébert, Pierre Granche, Charles Daudelin, Norbert Schoenauer, Guy Desbarats. Leur motivation, leur passion de la profession et leur amitié ont été mes sources d'inspiration pour créer, enseigner et poursuivre mes recherches.

Et maintenant, c'est avec tristesse qu'il faut prolonger cette liste avec le départ d'un ami cher, un mentor, un penseur et particulièrement un humaniste, Jean Ouellet.

Je ne maîtrise pas bien les mots pour décrire avec justesse mon ami Jean. Je vais simplement raconter un événement qui est survenu quelques jours avant sa mort. Durant ma dernière visite à l'hôpital, Jean m'a montré un document de huit pages soigneusement écrit à la main qu'il avait préparé sur son lit d'hôpital. Il y consignait ses observations et ses suggestions au sujet du design de la chambre d'un patient. Il m'a expliqué les diverses façons qu'il envisageait pour améliorer l'ambiance, l'apparence et la fonctionnalité de la pièce, bref, pour créer un environnement de guérison.

Ce n'était pas une plainte concernant son propre confort dans ce milieu sombre. Plutôt, c'était son dernier effort pour améliorer la vie des autres.

JANOS BARACS

PROFESSEUR RETRAITÉ, ÉCOLE D'ARCHITECTURE, U DE M



L'ÉTANCHÉITÉ... ... SELON SOPREMA

L'ÉTANCHÉITÉ, C'EST NOTRE SEULE RAISON D'ÊTRE DEPUIS PLUS DE 25 ANS !

Et notre engagement est d'offrir aux professionnels de la construction et du bâtiment, des produits de première qualité qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et aux exigences de demain.

C'est pourquoi Soprema évolue et innove sans cesse en développant des alternatives et des solutions nouvelles tant dans les méthodes d'applications de nos membranes que dans des systèmes d'étanchéité toujours plus performants, sûrs et soucieux de l'environnement.

L'engagement Soprema, c'est également un support technique incomparable partout au pays grâce à des ressources compétentes sur lesquelles vous pouvez compter... en tout temps.

Avec Soprema, l'étanchéité de l'enveloppe de vos bâtiments, qu'il s'agisse de toitures, de murs ou de fondations est assurée.

Vous avez des projets ! Nous avons les produits !



SOPREMA
Vous êtes à l'abri

WWW.SOPREMA.CA

CALGARY - EDMONTON - LONDON - MONCTON - MONTRÉAL - OTTAWA
QUÉBEC - SASKATOON - TORONTO - VANCOUVER - WINNIPEG





UNE SOCIÉTÉ DE USG

RÉSISTANT AUX MAUVAIS TRAITEMENTS,
RÉSISTANT À L'EAU,
RÉSISTANT AUX MOISSISSURES
ET RÉSISTANT AU FEU.
AUTREMENT DIT,
RÉSISTANT AUX ENFANTS.



CGC PRÉSENTE LE PANNEAU INTÉRIEUR AQUA-TOUGH^{MC} DE MARQUE FIBEROCK^{MD}, SUFFISAMMENT RÉSISTANT POUR LES ÉCOLES, LES HÔPITAUX, LES HÔTELS ET LES BUREAUX. SPÉCIFIEZ-LE PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS DE PROTECTION SANS SACRIFIER L'ASPECT RECHERCHÉ. DÉCOUVREZ POURQUOI IL EST RÉSISTANT DE BORD EN BORD EN VISITANT LE SITE WWW.CGCINC.COM.



RÉSISTANT DE BORD EN BORD^{MC}



CÉRAMIQUES • ARDOISES • PIERRES



www.ceragres.ca

MONTRÉAL	T: 514.384.2225	F: 514.384.7205	9975, boul. Saint-Laurent	Montréal QC	H3L 2N5
QUÉBEC	T: 418.692.1711	F: 418.692.0711	265, Saint-Paul	Québec QC	G1K 3W6
ADMINISTRATION ET ENTREPÔT	T: 514.384.5590	F: 514.384.6864	1370, Chabanel Ouest	Montréal QC	H4N 1H4